37 B
2026

CAHIERS D'ARTS
ET TRADITIONS RURALES

37 B
2026

Michel-Edouard BELLET



Du désordre et de la politique sous la II^{e} République dans l'Hérault entre 1848 et le coup d'État de 1851

Mémoires et patrimoines
de l'Hérault

CAHIERS D'ARTS ET TRADITIONS RURALES

N° 37 B - 2026



Du désordre et de la politique sous la IIe République dans l'Hérault entre 1848 et le coup d'Etat de 1851

Michel-Édouard BELLET

Résumé — La découverte dans les fonds des archives départementales de l'Hérault d'un manuscrit issu d'une source préfectorale entre 1848 et 1851 a justifié cette étude. Il s'agit d'un inventaire des troubles à l'ordre public dans l'Hérault. Ces exactions, pour la plupart d'origine politique, sont des indicateurs des comportements face à la nouvelle situation que représente la IIe République. En complétant cette source avec d'autres fonds issus des mêmes archives, il est possible de saisir partiellement les réactions des habitants des villes et des campagnes et leur sensibilité au changement.

Auteur : Michel-Édouard BELLET

Mots-clés : complot, cris séditieux, Hérault, IIe République, ordre public, politique, troubles

1 ANNÉE 1848
1.1 Des protestations de la population
1.2 Les dévastations de propriétés
1.3 Les délits de chasse
1.4 Les élections
1.5 Les clubs et sociétés secrètes
1.6 Les crimes non politiques
2 ANNÉE 1849
2.1 L'administration est atteinte
2.2 Dans les campagnes
2.3 L'expression du mécontentement
2.3.1 Le bonnet phrygien
2.3.2 Les cris séditieux et le « désordre »
2.3.3 Les réunions socialistes
2.4 Chasse et braconnage
2.5 Clubs et sociétés secrètes
3 ANNÉE 1850
3.1 Les réunions de socialistes et autres troubles
3.2 La dévastation de propriétés
3.3 Cris séditieux, scènes tumultueuses, désordres
3.4 Les problèmes du monde du travail
3.5 Des actes de rébellion divers
3.6 Armes, productions de poudre
3.7 Chasse
3.8 Interdiction de clubs, sociétés politiques et sociétés secrètes
4 ANNÉE 1851
4.1 Dévastation et incendies
4.1.1 Des dévastations
4.1.2 Des incendies
4.2 Réunions de socialistes
4.3 Cris, emblèmes séditieux et désordres
4.4 Grèves et menaces ouvrières
4.5 Armes et poudre
4.6 Chasse
4.7 Clubs, cafés et sociétés politiques
4.8 Saisie d'armes
4.9 Duel
5 Conclusion

6 ANNEXE : « LES CRIS SÉDITIEUX ».
7 Bibliographie

1. Lors de tout conflit important nous savons les disparités de réaction entre la capitale et la province, une région et une autre, un groupe social et un autre, etc. En période de guerre, on se tue sur le front et l'on danse à l'arrière. Si on sait cela, la réalité de cette disparité ne se fait pas toujours aisément. Comment savoir ce que fait et veut le peuple[1] comment il réagit face aux évènements politiques ? Comment se manifestent les petites gens ? En 1848, l'installation de la IIe République est, pour les uns, un moment d'exaltation, d'horreur pour les autres. Entre la proclamation de la République le 25 février jusqu'à la répression terrible de juin 1848, alors que la peur du « rouge » devient extrême pour les bourgeois, que font les oppositions, à quelles occasions se manifestent-elles et comment ? Quel est ensuite, le comportement des populations jusqu'au coup d'État du 2 décembre, comment manifestent-elles approbation ou désaccord ? Nous voulons parler des oppositions non pas institutionnelles à l'Assemblée, mais bien celle des petites gens, dans leur village, leur travail, dans la rue. L'historien ne peut qu'être modeste car ses sources sont discrètes. Le peuple n'écrit pas ou peu. Les données dont nous disposons sont issues des rapports de police, des jugements des tribunaux, de l'action des préfectures ou encore de la presse. Est-ce suffisant pour comprendre ? Comment, dans ces conditions, croiser les informations et les discuter alors que l'essentielle d'entre-elles a pour origine une autorité ? Que connaitre des réactions ? Toute interprétation fait prendre le risque de généraliser à partir de peu ou au contraire de traiter le détail avec négligence.

2. C'est la rencontre d'un document original au fil d'une autre enquête dans les archives départementales de l'Hérault, qui nous a incité à tenter de poser cette question : quelles sont les dans les villages de l'Hérault, les réactions aux décisions politiques de la IIe République et comment se manifestent-elles? Nous nous limitons au département de l'Hérault parce que le document se limite à celui-ci. La faiblesse de l'analyse réside tout entière dans les caractéristiques de la documentation le plus souvent d'origine administrative.

Présentation du document

3. Ce document issu de la série M des archives départementales de l'Hérault porte la référence 1 M-932. Il est classé avec les documents issus de la préfecture. En assez bon état, parfois dégradé en parties supérieures et inférieures des pages, il comprend vingt-cinq pages reliées, grand format de 365 mm sur 235mm. Son titre général est : « Émeutes, désordres graves, cris séditieux, emblèmes séditieux, menaces, violences » sans plus d'indications.

4. La liste comprend trois colonnes : la date, le type de trouble suivi d'un commentaire qui semble celui d'un rédacteur bien informé des situations. Parfois, il n'hésite pas à marquer son antipathie franche pour la République sociale ou les socialistes. La ponctuation est rare ou absente, le français assez correct dans l'ensemble, mais parfois la grammaire ou la conjugaison sont douteuses. Chronologiquement, ce document couvre la période de mars 1848 à septembre 1851 soit immédiatement après les débuts de la Révolution et peu avant le coup d'État.

5. L'écriture parait être celle d'un même rédacteur[2] de bout en bout avec de nombreuses reprises, repentirs et corrections. Notre hypothèse est qu'il s'agit d'un brouillon d'un rapport général sur les troubles, les agressions, la criminalité dans l'Hérault dans la période la plus sensible de l'histoire de cette République avant le coup d'État de décembre 1851. Certainement ce document est-il écrit au jour le jour ou dans un délai bref par quelqu'un informé à partir de sources directes, souvent de la police et/ou de la gendarmerie (même si, nous le verrons, on relève des manques et des imprécisions). Certaines informations ne peuvent provenir que d'un proche du préfet en exercice. S'agit-il d'une compilation commode pour répondre rapidement aux injonctions du ministère de l'Intérieur ou du brouillon d'un rapport général remis (annuellement ?) au ministère ? La connaissance que possède le rédacteur des résultats de certains procès[3] montre que la rédaction intervient parfois après les faits ou est complétée quelques jours après ceux-ci selon les décisions des tribunaux. Cette façon de donner son opinion « ce qu'il

y a de plus mauvais » par exemple à propos de socialistes, confirme l'origine du rédacteur : un homme du parti de l'ordre.

6. Le document ne concerne pas les manifestations de résistance au coup d'État de décembre 1851. Nous verrons d'ailleurs que l'ensemble des désordres n'est pas présenté ce qui ne manque pas d'étonner, d'autant que certains évènements importants paraissent avoir été omis. Il s'agit d'une liste qui comprend ceux n'ayant aucune connotation politique directe. Mais comment savoir où commence le politique ? Y-a-t-il un geste politique dans l'attaque d'un bandit de grand chemin (« La bourse ou la vie ») ? Nous considèrerons que non du fait de l'absence de ciblage des victimes qu'elles soient riches ou pauvres. Mais cette présence, comme le classement des rubriques, indiquent que la finalité est de lister les troubles à l'ordre public sans considérations de leur éventuelle politisation même si la logique peut rebuter.

7. Cette archive est organisée en plusieurs parties, selon un classement qui assimile crime de droit commun et contestation politique, destruction de propriété et assassinats et en revanche, distingue les clubs et sociétés politiques des sociétés secrètes ! En voici la liste :

8. 1. Émeutes, désordres graves, cris séditieux, emblèmes séditieux, menaces, violences. 21 avril 1848 au 30 septembre 1851. [Pages 01 à 11]. Quelques cas barrés. 163 cas validés. 2. Meurtres, assassinats, agression à main armée, destructions de propriétés [pages 12-19] de début 1848 (au moins avril) jusqu'au 25 août 1851. 107 cas. Cette rubrique commence en haut de page.3. Rebellions à la gendarmerie. [Pages 19 à 22]. D'août 1848 (un seul cas barré) au 6 juin 1851. Cette rubrique commence en milieu de page. 44 cas.4. Saisie d'armes et de munitions [Pages 23 à 24], 23 cas. Le titre est reconstitué car la page est dégradée. 5. Clubs et sociétés politiques fermés. [Pages 24 à 26]. Du 23 juin 1849 au 30 juillet 1851. Cette rubrique commence en milieu de page. 24 cas.6. Sociétés secrètes [page 26]. De janvier 1850 (barré) à août 1849. Cette rubrique commence en milieu de page. 3 cas. Chronologie non respectée. Soit un total de 374 affaires.

9. Mais ce classement dissimule de fait, volontairement ou non, des cas d'ordre politique. Ainsi des exemples de « rébellion à la gendarmerie » sont rn réalité des manifestations politiques. Même chose pour les clubs qui sont fermés ou pour les destructions de propriétés. Y-a-t-il volonté de réduire les manifestations proprement politiques en les masquant sous des étiquettes de délits de droit commun ? Le conservateur nie l'action politique et d'autant plus si elle est désespérée, incapable qu'il est – par définition – d'une mise en cause de l'ordre établi. Si dans la première liste des cent soixante-trois cas, deux sont dits « non politiques », le « trouble à l'ordre public » est l'élément déterminant de ce classement. Indépendamment des motivations directes ou non, maladroites ou habiles, notre rédacteur compile les atteintes à l'ordre public.

10. L'intérêt de ce document est de lister des évènements politiques qui ont troublé cette période difficile et d'en voir qui est à l'origine. Ceux-ci sont d'ailleurs provoqués par le camp légitimiste, et, bien plus souvent, par le camp démocrate. Dans notre quête de la connaissance des réactions et manifestations populaires, nous prenons en considération des évènements classés ou non comme politiques par le rédacteur. Ce qui a un sens à nos yeux, c'est l'expression d'une approbation ou d'un ressentiment. On exclue donc ce qui relève à l'évidence de motivations personnelles, du brigandage (attaque de voyageurs le plus souvent), du meurtre ou de l'assassinat même si les conditions politiques générales ont pu inciter à ces actions et si certaines d'entre elles ont pu procéder de motivations politiques. Mais nous ne le savons pas et il est logique de trouver des motivations personnelles à un vol ou un meurtre. Cependant, certaines situations, le plus souvent dues à des « auteurs inconnus » comme la destruction de propriétés, la fabrication de poudre ou le recel d'armes, les menaces ou les actions de rébellion relèvent bien du comportement politique même si les motivations sont éventuellement discutables à nos yeux contemporains. La démarche historique n'est pas neutre et véhicule son lot de fausses évidences.

11. Curieusement, certains évènements importants ne sont pas répertoriés dans ce document. Par exemple en 1848, lors des élections à la Constituante, les troubles qui agitent La Salvetat comme St-Pons, ne sont pas présentés. Ces absences interrogent sur l'objet de ce répertoire. Ils imposent une confrontation à d'autres sources - ce que nous avons partiellement fait - et prenons le parti de compléter les informations lorsqu'elles sont solidement validées par des sources. Ces cas ne sont pas si nombreux, mais ils interrogent quant à l'objectif d'un document qui n'est pas complet. A moins qu'il s'agisse d'oublis – et ils peuvent être

importants – ou bien d'ignorance mais comment l'expliquer ? Une piste serait la négligence comme s'il s'agissait de produire à tout prix des résultats pour le ministère de l'Intérieur.

12. Cette analyse cherche à comprendre l'ampleur du désordre entre 1848 et 1851 pour essayer de cerner l'ampleur des contestations de la politique mise en œuvre dans l'opinion. Les « troubles à l'ordre public » ou autrement dit les « désordres » d'origine politique, ne signent rien des origines. Légitimistes et démocrates-socialistes troublent l'ordre établi en ce qu'ils en expriment une contestation. La diffusion d'idées différentes est vécue par les tenants du pouvoir comme des troubles et on pourrait s'interroger légitimement sur le développement des idées socialistes comme sur le renforcement de celles réclamant le retour du roi. Ces différences sont à l'origine des manifestations physiques bien réelles dont nous nous attachons à saisir l'importance au moyen de ce document. Avec cet inventaire des troubles, s'écrit une histoire de la révolution de 1848 dans l'Hérault. Après la répression de juin, la tension s'installera entre une opposition démocrate-socialiste et le pouvoir conservateur. Les conflits entre l'Assemblée et le président de la République, qui aboutiront au coup d'État de décembre 1851, ne concerneront que de loin le peuple ; les représentants démocrates, très largement légalistes, fonderont leur stratégie sur les élections présidentielles de 1852, mais celle-ci n'auront jamais lieu.

13. Notre choix d'une présentation par année civile peut prêter à critique car ne reflétant pas suffisamment les fluctuations des mouvements et des réactions populaires. Elle impose également ce qui peut apparaitre comme des redites. Mais elle a le mérite de la commodité et de la fidélité au document. Et puis quel degré d'interférences y-a-t-il entre les évènements nationaux et les locaux ? De quelle amplitude ? L'importance de la communication verbale, la clandestinité imposée font que les données[4] sur les cris séditieux comme les chants communiquent des informations précieuses sur le camp républicain. C'est d'ailleurs l'hypothèse de notre démarche : la collecte de la répression brosse en creux un visage des forces républicaines[5] et de leurs réactions. La république bourgeoise en les combattant nous dit ce qu'il en est. On constate ainsi que la dynamique locale de la répression s'articule en écho lointain des bouleversements nationaux, tout en conservant ses spécificités propres, indifférentes au monde. Les velléités républicaines relayées par les chants, les cris et les rassemblements, se heurtent à une surveillance constante et à une adaptation régulière des moyens de contrôle. Le dialogue entre la rue et l'administration devient plus complexe à mesure que s'approchent les échéances électorales et que la parole publique s'organise dans la clandestinité ou à travers des formes détournées d'expression. Il importe alors d'examiner la manière dont la presse locale, les témoignages fragmentaires et les documents d'archives permettent de recomposer, malgré l'opacité du contexte, les contours mouvants de l'opposition et de la répression durant cette période charnière.



Fig. 1 : Extrait du manuscrit (AD34 - 1 M532, page 10).

ANNÉE 1848

14. L'année 1848 est riche d'évènements et tumultueuse. Nous renvoyons aux nombreux ouvrages sur la Révolution[6].Rien n'apparait sur le document préfectoral avant mars 1848 mais c'est peu de jours après l'abdication de Louis-Philippe (24 février) et la proclamation de la république (25 février) avec la constitution du gouvernement provisoire. Le 5 mars voit l'instauration du suffrage universel masculin et la limitation de la durée de la journée de travail alors que le 15 mars paraît le décret sur « l'impôt des 45 centimes » dont le poids politique sera lourd de conséquences. Le 23 avril ont lieu les élections à l'Assemblée constituante pour la première fois au suffrage universel masculin. Elles seront complétées, du fait des désistements, en juin et septembre d'élections supplémentaires. C'est une « république libérale, sans révolution sociale ni réaction monarchique » qui est choisie[7] par la majorité des électeurs. Les 23-26 juin, la révolte ouvrière consécutive à la fermeture des ateliers nationaux, est écrasée dans le sang par le général Cavaignac qui reçoit les pleins pouvoirs. C'est un tournant majeur : la république devient

ouvertement une république d'ordre. La nouvelle constitution est adoptée le 4 novembre 1848 puis on entre en campagne présidentielle et Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la République le 10 décembre 1848.

Des protestations de la population

15. À la nouvelle de la proclamation de la République, le 25 février à Lodève, pays des draperies - et donc à forte composante ouvrière - selon Appolis[8], des heurts se produisent. Des groupes parcourent la ville en chantant la Marseillaise, la demeure d'un fabricant est fracturée. Le 26, dans la même ville, le bureau des contributions indirectes est dévasté, le maire est blessé par un jet de projectile et les troubles se poursuivent le 27 jusqu'à ce que la troupe arrive et parvienne, avec la gendarmerie, à rétablir le calme. C'est à la date du 25 mars 1848 que sont enregistrés dans notre liste la blessure du maire de Lodève, les nombreux désordres, pillages, incendie, qui renouvelèrent « toutes les horreurs de la démagogie»[9]. À Bédarieux, autre pays de tissage, les registres de la perception des droits sont brûlés fin février ainsi que celui des redevances dues à la commune. Des groupes parcourent la ville en chantant la Marseillaise etc. « Les fabricants de draps fort apeurés, décident, presque à l'unanimité, d'augmenter les salaires de leurs tisserands » nous dit Appolis[10]. Le rédacteur situe en mars les dévastations et pillages et explique qu'à Bédarieux, les maisons des fonctionnaires et surtout ceux affectés au Trésor furent pillées.

16. Il n'est pas question des troubles de Lunel ou les bureaux de l'octroi sont dévastés alors qu'il y a des actes de pillage et de vol[11]. Seuls des incidents en mai sont signalés. Le 6 mai 1848, une foule s'empare des armes conservées à l'Hôtel de ville et « s'en servit pour empêcher les travailleurs tranquilles et honnêtes de se rendre à leurs occupations »[12]. Les travailleurs honnêtes ne manifestent pas. Lunel se fait remarquer par la fraicheur de son accueil de la république, la ville ne manque pas de royalistes y compris dans les classes populaires. Les désordres y sont nombreux et dès les premiers jours de la république, l'octroi a été incendié, le drapeau tricolore brûlé ; des travailleurs de la terre ont envahi des propriétés et tenté d'imposer leurs règles aux propriétaires. Procureur général et procureur de la république se sont déplacés pour se rendre compte sur place. Des arrestations ont eu lieu mais également des évasions[13].

17. Dès le 7 avril des troubles ont lieu à Béziers**,** le poste de garde de l'Hôtel de ville est attaqué par des travailleurs qui réclament la libération de trois d'entre eux arrêtés pour des propos virulents. Ce que le commissaire, dans un souci d'apaisement, consent à faire. Devant une assemblée réunie au club du jeu de paume, le sous-préfet Masson résiste à sa destitution. La foule le soutien et « les agents nationaux sur l'obstination du citoyen Masson firent notifier à ce dernier sa révocation »[14]. Les mouvements conduisent Oscar Gervais, commissaire général du gouvernement, à décider un transfert provisoire de la sous-préfecture à Pézenas[15] ou le nouveau commissaire-adjoint Bertrand est installé. Dans cette même ville, en juin 1848, des employés des droits ont été poursuivis à coups de pierres par la population. La direction des contributions indirectes est restée un temps suspendue[16]. À Pézenas**,** en ce mois de juin, « sourde fermentation » ; on veut bruler les bureaux des octrois, détruire les lieux de comptabilité, etc. Le 45e additionnel devient souvent le prétexte à la rébellion. Le sous-préfet dit que le peuple « est travaillé » par des agents du désordre[17].

18. En cette même période (juin 1848), c'est à Mèze que la population refuse de reconnaitre le commissaire de police écrit le préfet au ministre. Le premier ne peut agir que sous la protection de la troupe[18]. Juin, est une période difficile ou les affrontements se tendent. Les troubles parisiens de juin 1848, ont provoqué des réactions dans l'Hérault[19]. « Dans plusieurs localités, les ouvriers ont été sur le point de se révolter ouvertement » écrit encore le préfet à son ministre.

19. À Lodève un commissaire et un artilleur sont blessés. Notre rédacteur n'en dit rien, mais à Bédarieux[20] les troupes sont arrivées à temps pour éviter tout débordement. À Montpellier, le préfet craint des troubles pour le 2 juillet. À Lunel, il est impossible de récolter l'impôt en attente de l'envoi de troupes. Le préfet dit manquer d'hommes et de fusils pour armer la garde nationale. Sur la demande du ministre, la préfecture surveille de près également, l'action légitimiste. À Pignan existent deux sociétés secrètes légitimistes (dite de Quarante et de l'Épargne) ou ont été découverts des listes, des bustes de

Henri V, etc.[21] À Marseillan[22] (juin 1848), c'est plus grave car des ouvriers veulent travailler dans des champs alors que le propriétaire des lieux en emploie d'autres. Ces travailleurs s'imposent, fixent le taux de la journée à un niveau supérieur à la pratique courante et menacent de voies de fait. Le préfet se rend dans la commune peu après avec la gendarmerie et constate une atteinte sans ambigüité à la propriété et les ouvriers, dans la veine des Ateliers nationaux parisiens, veulent travailler à un prix décent. Pourtant, il n'y aura pas d'arrestation, car dit le préfet, des hommes qui recherchent l'équité causent moins d'embarras que ceux qui cherchent à créer des désordres. Il laisse des troupes pour assurer « la tranquillité des propriétés les plus menacées ». C'est une position préfectorale semblable à Florensac où, lors d'un conflit sur le prix de la journée, le préfet joue les médiateurs et obtient un compromis entre employeurs et employés.

20. Le préfet signale que des propriétaires légitimistes et riches, dans l'ensemble ne veulent pas ou peu, faire travailler les ouvriers et provoquent ainsi des désordres[23]. On verra que très rapidement, après les journées de juin et les pouvoirs attribués à Cavaignac, l'objectivité et la compréhension préfectorale ne seront plus du même acabit. En août[24], mouvement de travailleurs à Clermont-l'Hérault « voulant s'imposer ». On n'en sait pas plus excepté qu' « il n'est pas de localité de quelque importance ou des incidents regrettables n'aient eu lieu ». Ici, ce fut d'autant plus important que « le nombre des ouvriers y est considérable » et les forces de répression très faibles.En août émeute à Montpellier[25]. C'est une lutte entre rouges et blancs, rue du Refuge, qui donne lieu à de rudes échanges entre le parti légitimiste barricadé et les rouges. Le préfet qui tente une médiation est blessé, un gendarme est tué sans que l'on sache avec certitude d'où vient le coup de feu. Cet affrontement a été largement étudié par B. Rulof[26]. Il montre que les légitimistes sont solidement implantés dans certains milieux populaires[27].

Les dévastations de propriétés

21. Entre 1848 et 1852, le phénomène de destruction de propriétés est fréquent. Certaines de ces dégradations s'expliquent par des rivalités de voisinage, des réactions d'opportunité. Nombreuses cependant, sont les motivations d'ordre politique même si elles n'en présentent ni la forme ni la revendication. Les paysans les plus pauvres sont fortement atteints par la réduction voulue par les grands propriétaires des droits des plus modestes sur le bois. Celui-ci est une ressource importante pour la construction, les litières, le chauffage, la pâture etc. Dès avant 1848, on assiste à des mouvements de protestation, des « jacqueries » mais la révolution en facilite l'expression[28]. En mars et avril 1848, ces paysans réagissent à St-Pons où ils demandent du travail et veulent détruire non des terres cultivées, mais des machines vues comme un obstacle à leur emploi dans des régions ou les ressources d'appoint apportées par le travail à domicile sont indispensables à la survie des plus pauvres. Dans le canton de La Salvetat par des « dévastations »[29], ils demandent le partage des biens communaux. Mouvements également à St-Jean-de-Vedas avec des dégâts importants occasionnés dans des propriétés. À Lunel[30] en mai, a lieu la dévastation de plants de mûriers dans la propriété d'un ancien maire de la ville. Il peut s'agir d'une vengeance individuelle et la fonction d'ancien maire de la commune n'est certainement pas étrangère. A. Soboul décrit le mouvement des ouvriers agricoles qui atteint divers points du département et beaucoup Lunel[31]. Les paysans s'établissent sur des terres ne leur appartenant pas et les cultivent en menaçant les propriétaires s'ils cherchent à s'y opposer. Le plus souvent ils réclament un prix à la journée supérieur aux prix habituellement pratiqués. Les travailleurs les plus modestes ont vu dans la promesse du gouvernement issu de la Révolution du travail pour tous et le droit de s'imposer aux propriétaires. À Aniane[32] en septembre, c'est la même chose, peut-être en pire : dans un champ complanté, dix-neuf figuiers furent « dévastés ». Mais qui est le propriétaire, on ne le sait pas ? À Aniane[33] encore ce sont cinquante-neuf oliviers, quatre figuiers, quatre amandiers, un abricotier et un noyer qui sont coupés ; pas simplement abimés mais bien coupés. C'est un massacre. Le rédacteur parle de destruction complète. Rien n'est dit sur la cause de cet acte violent, acte de mécontentement ou de vengeance peut-être dans les terres d'un gros propriétaire exploiteur.

22. La malveillance est un acte délibéré visant à nuire à autrui, mais le contexte ici donne un sens politique. Que cette malveillance soit légère comme dévastatrice, l'auteur de la liste ne cherche pas à expliquer, ne donne pas ses impressions (ce qu'il fait quelques fois ailleurs) : il note : « attribué à la

malveillance ». Celle-ci peut résulter – et certainement ponctuellement résulte – d'une malveillance contrôlée aux fins d'escroquerie aux assurances. Ainsi à Prémian[34] (novembre) parle-t-on d'un incendie, mais on ne sait pas de quoi ni pourquoi ; un garde forestier soupçonné a été arrêté. Ce serait probablement la même situation à Lunel-Viel[35] pour un incendie (date incertaine mais avant avril 1848)[36] .

Les délits de chasse

23. Ces délits sont peu nombreux en 1848 mais leur répression ira en s'accroissant jusqu'en 1851[37]. Rappelons que la loi de mai 1844 institue un permis de chasse, mais derrière cette mesure souvent vécue comme injuste ou répressive, cherche à protéger la richesse nationale que représente le gibier. Le droit de chasse appartient d'abord au propriétaire qui n'aura pas besoin de permis s'il chasse dans sa propriété clôturée. Le maire donne son avis sur les demandes de permis, qui ne seront accordés qu'aux demandeurs inscrits au rôle des contributions foncières, donc aux propriétaires. Cela ne manque pas de soulever de multiples problèmes du fait de la proximité de l'édile avec la population du village. En même temps une part de la taxe est reversée à la commune. Le préfet décide des dates d'ouverture et fermeture ce qui contribue à protéger la période des amours et la nidification.

24. Cette loi cherche à protéger la propriété privée et les animaux chassés. Avec un permis on contrôle davantage. Les protestations portent sur les décisions préfectorales, mais aussi sur le coût du permis équivalent à environ une vingtaine de journées de travail d'un journalier ce qui est important. On conteste également les privilèges accordés de fait aux propriétaires de grands domaines. Est-ce que le ralliement des paysans à la République est due au moins pour une part, au rejet de cette législation de la chasse ? Cette loi est-elle celle des bourgeois et inadaptée au menu peuple des campagnes ? On se méfie car un fusil de chasse peut armer aussi bien la Garde nationale que ses opposants et peut devenir un fusil de guerre, « Le fantôme du républicain armé » n'est jamais loin[38].

25. La chasse était une source de revenus complémentaires et uniquement limitée depuis 1810, par un permis de port d'armes. Réduire les périodes de chasse autorisées tout en préservant le droit de propriété a été très mal perçu dans le monde rural, comme une limitation d'un droit que l'abolition des privilèges du 4 août 1789 paraissait avoir définitivement écarté. On pourra s'étonner de voir inclure ici ce qui relève des questions de chasse, comme relevant de la sphère des actions politiques. Mais ce rejet dans le monde rural a occasionné des troubles parmi ceux qui suivirent la révolution de 1848. Cependant, on a pu expliquer la poussée des délits de chasse par les libertés prises avec la loi[39] à une époque où l'on a de multiples problèmes à gérer. La volonté de limiter et contrôler la vente de la poudre relève de la même approche[40] de surveillance de la chasse et du risque révolutionnaire. La poudre est multi-usage. L'acrimonie et le ressentiment face aux gardes et plus généralement aux gendarmes dans leurs interventions en matière de chasse reste constante et élevée et les troubles qui en sont issus vont être de plus en plus nombreux. S'il y a attaque de propriété, se venge-t-on individuellement d'une personne avec laquelle le contentieux est ancien ou bien celle-ci affiche-t-elle des positions contre-révolutionnaires ? Que dire des intrusions dans des châteaux ou parcs, des destructions de terrain ou encore des incendies ? Où est la part individuelle et la part collective, sociale et politique ? Comment faire les distinctions ?

26. Le braconnier est-il combattu du seul fait du refus de la loi ou bien symboliquement comme celui qui s'affranchit des règles ? Ou encore, le braconnier est-il un simple délinquant ou bien un « rouge » qui remet en cause l'ordre établi ? « L'insurgé était un voleur comme le braconnier était un apprenti criminel »[41]. La dénonciation des infractions aux règles de la chasse relèvent-elles des affrontements sociaux ? Certainement, en ce sens qu'elle oppose le monde de la ruralité et surtout les plus modestes à celui des puissants. À partir de septembre 1848, devant les nombreux motifs de mécontentement, on envisage de modifier la loi en cherchant à la démocratiser, à lui donner une orientation plus libérale. Cette démarche n'aboutira pas. À Servian[42], en septembre 48, un garde municipal avait dressé un procès-verbal pour délit de chasse contre un braconnier. Il reçut en échange deux coups de fusil qui le tuèrent.

Les élections

27. En cette année 1848, les élections sont nombreuses et immanquablement sujettes au désordre. Après

la décision du suffrage universel masculin (5 mars), on procède à l'élection de la Constituante (23 avril). Des dix représentants dévolus au département de l'Hérault, neuf, républicains, de plus ou moins fraiche date, se réclament d'une république bourgeoise et modérée. Et le dixième masque ses préférences légitimistes. Ce dernier est élu également dans le Gard, qu'il choisit, et l'Hérault doit donc voter à nouveau le 4 juin. Les 30 et 31 juillet c'est au tour de l'élection du conseil municipal de Montpellier qui donnera la victoire au parti royaliste. Ce ne sera que provisoire car ce conseil dissous en septembre, les Montpelliérains voteront de nouveau le 30 novembre pour donner une nouvelle victoire aux mêmes légitimistes. Plusieurs élections locales ont lieu durant l'été 1848 dont en août, celle du Conseil général. Mais à partir du mois d'octobre c'est l'élection présidentielle des 10 et 11 décembre qui monopolise l'attention.

28. Le rédacteur ne fait aucune allusion à La Salvetat-sur-Agout [43] ou le 24 avril, deux ou trois cents personnes au moment où les élections se terminent, envahissent la salle de vote. Une personne apporte une pétition à remettre au ministre de l'Intérieur pour demander « le partage des biens communaux ». Le président ayant répondu que ce n'était pas le moment, la salle est envahie. La pratique de la pétition est redevenue courante et c'est là sans doute le point de départ de manifestations : un groupe va porter une pétition au gouvernement, au ministre, au préfet, etc.[44]. À St-Pons, l'élection se serait déroulée « sous l'impression de la terreur organisée par les autorités du lieu » dit le commissaire. De nombreux faits de violence font qu'il s'inquiète d'une possible guerre civile, mais les commissaires ont tendance à exagérer les situations. Un correspondant de *L'Écho du Midi* rapporte : « Peut-être nous a-t-on déchiré mille cinq cents billets. On a été d'une audace que rien n'égale ; les habitants des communes voisines étaient enrégimentés, tambours et drapeaux en tête. » De nombreux électeurs n'ont pu se rendre au lieu d'élection. Le 23 avril, le maire de Vellieux, village alors d'environ cent soixante-dix habitants au sud de La Salvetat, a failli être assassiné[45]. Ce maire s'est opposé à « toute tentative déloyale. Aussi a t-il failli être écharpé »[46]. Alors que les électeurs de Gabian, fanfare et notables en tête arrivent à Roujan au bureau de vote, le prétexte d'un coq arrimé au drapeau tricolore, déclenche une bagarre. Les uns attribuant la sauvegarde du bureau de vote au sang-froid des gardes nationaux, les autres à celui des habitants de Gabian[47].

29. À Montpellier, les élections pour la Constituante se sont plutôt bien passées : « Un grand calme a régné parmi les électeurs »[48]. C'est à Ganges, que des troubles sont signalés en juin 1848 par le commissaire de police[49]. Ces perturbations sont occasionnées par un représentant de club qui a reproché au bureau de l'élection d'avoir laissé introduire trois bulletins dans l'urne par un seul homme ; refusant les explications, (deux bulletins ayant été rendus), il n'a rien voulu entendre. Un procès-verbal a été dressé car le même individu est responsable de troubles. Le commissaire est irrité de l'importance de cet homme qui bénéficie d'un soutien dans la population.

30. Le manuscrit mentionne quelques autres troubles provoquées par des situations liées aux élections. C'est ainsi qu'en juillet, Bédarieux[50] connait des désordres. Le rédacteur indique qu'au début de la République, les travailleurs « avaient tous tendance à s'imposer en revendiquant le droit au travail ». Il ne semble pas regretter cette époque qui est présentée comme révolue quoique datant de quelques mois seulement. Est-ce à dire que ces travailleurs tentent désormais de s'imposer lors de ces élections ? À St-Martin-de-Londres[51], en août, des désordres ont lieu également lors d'élections (lesquelles ?). L'autorité de la gendarmerie « méconnue », autrement dit le rapport de forces était en sa défaveur. Tellement qu'un gendarme a été « terrassé ». En octobre à St-Guilhem[52], des troubles de peu de gravité à l'occasion de l'élection sans doute du président de la République dont la campagne bat déjà son plein ; mais la gendarmerie était occupée ailleurs et n'a pu prêter son concours. C'est la même chose à Pignan[53] et à Ganges[54] où des désordres eurent lieu en octobre et on sait que c'est à propos de l'élection du président de la République.

Les clubs et sociétés secrètes

31. En 1848, on connait peu d'incidents avec des clubs ou sociétés, ce qui semble difficilement possible[55] même si la législation est alors moins stricte. En mai 1848, seul le club de Ganges[56], où l'on bat la caisse

pour rassembler les membres, se signale. Un rassemblement de plus de deux cents personnes chantant des chants républicains finit pas se former en réponse aux provocations, disent-ils, de leurs adversaires, mais il reste dans le lieu qui lui est affecté. Un procès-verbal est dressé qui n'émeut pas grand monde. Les commissaires de police s'avèrent souvent être des gens zélés, trop parfois. Ils doivent conforter leur crédibilité auprès de la préfecture. Par la suite, le rôle important de ces sociétés leur vaudra une lourde répression.

Les crimes non politiques

32. Dans cette enquête sur les troubles à l'ordre public, il faudrait ajouter ceux ne pouvant ressortir de l'action politique même si on peut toujours invoquer, au moins pour les vols, la situation sociale. On ne peut clairement énoncer que ces actions relèvent d'une perception ou d'une analyse politique[57]. Ils concernent une arrestation de deux individus après un vol à Vendargues. Et également un assassinat par quatre hommes à Montpellier en avril à la suite d'un vol et une agression. Plusieurs vols à mains armées dont à Romiguières, deux individus armés de couteaux et de bâtons ont agressé un homme pour lui voler sa montre. À Gignac, un individu armé a agressé un véhicule public à trois reprises, pour en dévaliser les voyageurs. À La Taillade près d'Hérépian, un individu armé arrête un routier pour lui voler sa bourse. Sur la route entre Gigean et Cette**,** deux hommes dévalisèrent l'inspecteur du télégraphe et un homme a agressé une femme pour lui voler son argent.

33.

34. Ainsi, en 1848, la population des petites gens travailleurs de la terre et des filatures croit en la victoire, persuadée entrer dans des temps meilleurs. Au point de confondre la réalité et ses revendications. Le préfet peut encore jouer un rôle de conciliateur. Les élections sont une pratique jeune et peu maitrisée et souvent l'occasion de débordements, bagarres ou même agression.

ANNÉE 1849

35. « Le reflux de la république fraternelle »,[58] après les journées de juin, et surtout l'élection de Louis Napoléon à la fonction présidentielle en décembre 1848, va transformer les années qui s'écoulent jusqu'au coup d'État de décembre 1851 en une période de répression et de régression. La république bourgeoise triomphe désormais et durant cette année 1849 marquée par la décision de l'expédition de Rome (avril) contre les républicains romains. Les élections législatives du 13 mai voient la victoire des conservateurs, plus précisément des légitimistes et celle d'un solide courant républicain qui résiste bien. La question romaine va fortement marquer cette année. Fin avril, avec la première attaque contre la Rome républicaine, la ville est prise début juillet. L'intervention du corps expéditionnaire est condamnée par la gauche ; le 13 juin Ledru-Rollin et ses amis tentent sans succès, de soulever le peuple parisien. Des batailles ont lieu à Lyon. La répression sera sévère en particulier contre les députés montagnards. Fin juin, les clubs, vus comme des ferments d'insurrection, sont très contrôlés, souvent fermés. En juillet, la presse est davantage muselée encore.

L'administration est atteinte

36. Fabre, maire de Gignac est destitué de son mandat en février 1849. Son crime ? Refuser de transmettre l'état des contribuables gignacois retardataires ou récalcitrants. Il refuse que la troupe soit logée chez les contribuables au motif que ce sont souvent de petites gens qui n'ont pu vendre leur récolte et auxquels un délai supplémentaire est nécessaire. Fabre est suspendu de ses fonctions par arrêté du préfet en date du 28 janvier 1849. La foule de ses soutiens n'apprécie pas cette destitution et ne veut pas obéir à la décision préfectorale[59] nous dit le rédacteur de la liste. Deux cents personnes sont venues en soutien au maire et se sont regroupées devant chez lui selon le journal *l'Intransigeant* [60] qui soutient ce maire républicain.

37. Plus grave est l'assassinat, le 19 mai, du substitut du procureur de la république de Lodève[61]. Nous sommes quelques jours après les élections législatives du 13 mai dont le résultat a provoqué des

mécontentements. *L'Écho du Midi*[62] raconte qu'un rassemblement troublait la tranquillité de la ville de Lodève le samedi 19 mai en particulier sous les fenêtres de la victime. M. Adam, substitut réussit à calmer les perturbateurs. Puis il parcourt la ville redevenue calme à la tête d'une patrouille et se décide à rentrer chez lui. Il est alors atteint de deux coups de feu et meurt trois heures plus tard. Le procureur de la République, le procureur général et trois cents hommes du génie se rendent à Lodève. Des arrestations ont lieu mais les coupables ne sont pas identifiés. Ce meurtre « que divers renseignements nous présentent comme une vengeance particulière, est déjà exploité par les ennemis de la démocratie, et l'on veut à tout prix en faire un assassinat politique » commente le journal républicain L'Indépendant[63].

38. Le 13 juin à Paris, a eu lieu une tentative d'insurrection sous l'égide de Ledru-Rollin. Les 14 et 15 juin, les députés montagnards sont mis en accusation. L'état de siège menace. Le général de division commandant de la 8ème division, s'adresse aux officiers le 14 juin 1849 et transmet les instructions du ministère : « en raison de l'État de siège qui pourrait être déclaré dans un département de votre division » tous les pouvoirs pourraient être attribués aux autorités militaires [64]. L'état de siège ne sera pas mis en œuvre dans l'Hérault. On s'inquiète également du désordre éventuel dans l'armée et le ministre rappelle que leur devoir électoral effectué, les militaires doivent obéissance. Attention aux idées socialistes diffusées dans les cafés et les gîtes d'étape, lieu où se retrouvent les militaires. Certains doivent leur être interdits. Une liste de quelques cafés ou gîtes est dressée pour St-Pons, St-Chinian, etc., l'arrondissement de Lodève et d'autres communes[65].

Dans les campagnes

39. Le mécontentement des campagnes et en particulier des paysans les plus pauvres ne connait pas de répit. À Marsillargues (janvier et février), Montferrier (juillet), St-Just (septembre) et Cette (décembre)[66] ce sont cinq incendies de bois, mais peut-être de maisons ou de cultures on ne le sait pas, qui ont lieu et sont « attribués à la malveillance ». Les auteurs n'ont probablement jamais été retrouvés. Il s'agit peut-être de vengeances, mais faut-il leur dénier un lien avec l'action politique ? Vouloir sanctionner un « gros » qui stocke et « fait » les prix ou bien qui refuse tout accommodement est une action politique non institutionnelle. La contre-productivité éventuelle de telles actions n'en modifie pas le sens. C'est la même chose concernant le phénomène de dévastations de propriétés.

40. En février, à La Salvetat[67], trois individus démolissent la maison d'un propriétaire sous ses yeux alors que celui-ci est garroté ; aucune agression n'est commise à l'encontre des autres occupants. L'acte est volontaire, ne semble pas apporter de profit (pas de mention de vol), mais il s'agit d'un affrontement de classe ou d'une vengeance ce qui est à peu près identique. Ils « démolirent » la maison ; on ne sait pas exactement ce que cela signifie, mais c'est probablement le mobilier de la maison. Cournonterral[68] en février, voit une propriété dévastée et sept oliviers « âgés de 20 ans » sont mutilés. À Gigean[69], destructions au mois de mai, de seize oliviers, trois fruitiers et d'un autre arbre indéterminé. « C'est le troisième crime de ce genre […] dans le même terrain » ; l'acharnement sur ce propriétaire ne peut être sans raison. Toujours en mai, à Villeneuvette[70], des « malfaiteurs » voulaient couper des arbres, en particulier des fruitiers et des jeunes pousses, mais ils sont surpris par le garde et l'un des agresseurs le blesse aux jambes d'un coup de fusil.

41. Marsillargues sera au centre de troubles en novembre 1849, qui pour n'être pas signalés par le rédacteur de l'inventaire n'en furent pas moins réels. Le procureur, que cite A. Soboul relève la présence dans cette ville d'une société de bienfaisance qui porte à l'entrée de son local : « La véritable propriété est celle qui est le fruit du travail »[71] ; tout un programme. Une dévastation de propriété est citée à Mireval[72] en décembre**,** mais la légende explicative parle d'un vol à main armée ; il s'agit d'une erreur du scribe. À Vic (Vic-la-Gardiole), A. Soboul mentionne le rapport du procureur général de Montpellier en mars 1849 : « […] une commission déléguée par les ouvriers était chargée d'intervenir dans les baux passés entre les propriétaires et les fermiers, afin de surveiller et de règlementer toutes les stipulations relatives aux travaux agricoles, à leur durée, à leur salaire »[73]. Ils ne veulent pas des ouvriers extérieurs à la commune. Les petits paysans travailleurs de la terre ne taisent pas leur révolte. Il est classique d'estimer que l'impôt des 45 centimes – que ne pouvaient payer de nombreux paysans pauvres – a soldé l'histoire

d'amour entre le monde rural et la République. Napoléon habilement, apparaitra comme le héros de la lutte contre les injustices[74].

42. À Ceilhes non loin de Lodève, selon A. Soboul, « les paysans obligent les acquéreurs de terrains communaux vendus en 1816, à les restituer pour qu'ils fassent l'objet d'une répartition en faveur des indigents (mai 1849) »[75].

43. Le journal *L'Indépendant* du 25 mai 1849 publie un article sur les conditions de travail des ouvriers tonneliers de Pézenas qui sont dans une situation difficile. En effet, les négociants imposent leurs produits et leurs conditions de fabrication de tonneaux moins chers en bois blanc. Des tonneliers se trouvent sans travail.

L'expression du mécontentement

44. À partir de mars 1849, cris et emblèmes séditieux, tout ce qui rappelle la République démocratique et sociale de la révolution de 1848 est interdit. Les préfets y veillent.

Le bonnet phrygien

45. Le bonnet phrygien est porteur de sens pour les populations ; il est le symbole de la liberté, de la république et de la grande Révolution. Il agit comme un repoussoir après juin 48 pour les nouveaux maîtres de cette république devenue conservatrice et sera l'étendard des « vrais » républicains démocrates alors dans l'opposition au régime. L'offensive contre ce symbole est continue mais se heurte à des résistances actives et passives[76].

46. Dès janvier, neuf communes de l'arrondissement de Lodève[77] sont concernées par les interdictions de bonnets phrygiens. C'est la même chose dans les communes de Florensac et de St-Thibéry[78]. Toujours en janvier à Pézenas[79], des désordres se produisent alors que l'on veut empêcher le port du bonnet phrygien. La fermeté a évité les incidents graves note le rédacteur. C'est ainsi que le 7 janvier 1849, le préfet écrit au maire de Pézenas pour lui demande de faire enlever immédiatement les bonnets rouges qui surmontent les arbres de la liberté[80]. Mais le maire hésite, tergiverse et le sous-préfet décide que ce sera effectif à l'arrivée du nouveau commissaire de police. En attendant, on mettra deux drapeaux en fer blanc au sommet des arbres. Le maire de Pézenas croit nécessaire de se justifier auprès du préfet : on préfère attendre l'arrivée du commissaire car il pourrait y avoir des réactions dans la population. N'excluons pas la recherche d'un prétexte par un maire peu motivé du fait de la crainte de ses administrés ou de ses opinions.

47. Le 19 janvier 1849, le sous-préfet de Béziers est informé de la présence de bonnets rouges sur les arbres de communes et demande aux maires de les faire décrocher pour les « remplacer par le drapeau national »[81]. À Gigean[82], le maire, dans un courrier du 30 janvier 1849 explique que la commune est divisée en deux partis et qu'enlever les bonnets rouges va raviver des tensions : « Personne ici n'a fait attention aux souvenirs que l'on dit que le bonnet phrygien représente. Personne ici ne le regarde comme signe des mauvais jours de la première Révolution ». Il se dit alité, mais dès qu'il ira mieux, il exécutera les ordres préfectoraux alors même qu'il n'est pas convaincu.

48. Le maire de Pignan[83] raconte que, dans sa commune, les légitimistes et les Montagnards se supportent calmement et qu'il craint qu'un retrait des bonnets ne ravive des tensions. Il s'exécute cependant. Le lendemain, il découvre un gourdin accroché, signe du châtiment qui l'attend pour son action. Le conseiller municipal de St-Pargoire qui remplace le maire, promet de s'exécuter tout en remarquant qu'il n'a encore reçu aucune directive. C'est un geste de résistance passive qui contraint le préfet de le rappeler à ses devoirs. Le sous-préfet de Lodève informe que les bonnets qui existaient dans les communes de Lodève, Gignac, Soubès, Avène, Truscas et St-Etienne-de-Gourgas ont été enlevés[84]. De la même façon, en janvier 49, dans un grand nombre de communes de l'arrondissement de Montpellier[85], décrocher les bonnets phrygiens des arbres de la liberté provoquent des incidents. Ils demeurent sans gravité grâce à l'intervention des gendarmes qui en « imposèrent tellement aux perturbateurs » nous dit le

rédacteur. La résistance que l'on perçoit à Pignan ou St-Pargoire se rencontre également à Balaruc où le maire s'exécute. S'il a tardé c'est à cause d'une douleur aux reins (?), mais cela s'est fait assez tranquillement ; seuls deux frères en sont venus aux mains[86]. On note avec intérêt qu'à Poussan, non seulement le bonnet phrygien est enlevé de l'arbre de la liberté, mais également qu'un poignard est remplacé par une balance[87].



Fig. 2 : Image générée par IA. Est-elle représentative d'un insurgé de juin 1848 ? Elle illustre le symbole du bonnet phrygien.

Les cris séditieux et le « désordre »

49. Le 21 janvier à Pézenas[88]: « Des cris provocateurs accueillent le retour du délégué des gardes nationaux chargé de rapporter le drapeau délivré par le sous-préfet ». Le calme de la Garde nationale a permis d'éviter des conséquences graves selon l'auteur. Le même jour, à Montpellier[89], un affrontement violent avec la gendarmerie a lieu sur la place de la comédie à « l'occasion de l'empressement apporté à l'exécution d'un concert ». On n'en sait pas plus. Le commissaire a été blessé et un capitaine de gendarmerie a eu ses aiguillettes[90] arrachées ; un autre gendarme a reçu des pierres, etc. Dix-neuf arrestations ont été comptabilisées. Le rédacteur rédige tardivement car il indique que le jury a décidé d'acquitter les protagonistes de cet affrontement. S'il connait déjà la décision de justice[91] c'est qu'il écrit donc *a minima* quelques jours ou semaines après l'épisode concerné. Cette rédaction décalée peut expliquer certains oublis et erreurs.

50. À Cette,[92] les troubles peuvent paraitre bien légers, mais des manifestants se réclament de la république sociale. Le 6 et dans la soirée du 7 février, vingt-deux individus ont été arrêtés. Quand les

prisonniers arrivent par le train à Montpellier un individu sur le quai, crie « Vive la République ». Le cri a été repris par les inculpés et d'autres ont fusé des gens qui accompagnaient le cortège jusqu'à la maison d'arrêt : « Vive Barbès », « Vive Raspail ». Les jurés de la Cour d'assise de l'Hérault semblent remplis de compréhension si ce n'est de mansuétude comme ce fut le cas à Cette, alors que des désordres graves se sont produits, des maisons particulières ayant été envahies, du mobilier détruit, durant toute une nuit. « Le jury acquitta ». Gageons que le tribunal manquait de preuves. Plus tard[93], cinquante portraits « des hommes les plus dangereux pour l'ordre » furent saisis dans cette même ville acquise à ce qui est désormais clairement appelée la gauche.

51. À Béziers en février, on commémore l'anniversaire du 24 février 1848. Une cérémonie et un *Te Deum* ont lieu à la cathédrale ou trois cents hommes de la Garde nationale sont présents. Mais, pendant la messe, fusent des cris en provenance de ces hommes : « Vive la République »[94]. Cela afflige le colonel qui reçoit le réconfort du sous-préfet décidé à minorer l'incident. À Clermont-L'Hérault[95], le 5 février, le drapeau de la Garde nationale a été accueilli aux cris de « Vive Barbès ». De la même façon, le lendemain, eurent lieu des heurts à St-Pons,[96] toujours à l'occasion de la « délivrance du drapeau ». Un placard apposé sur la porte de la mairie à la gloire de Robespierre et de Barbès se termine par ces mots : « Vive le sang ». Ces désordres se poursuivent le 7 février. On arrête un « perturbateur », mais la foule se jette sur les agents de police et le délivre. Cette fois il y eut cinq condamnations en correctionnelle. Méfions-nous. Le « Vive le sang » permet très vite de classer les partisans de la république sociale comme de vils sanguinaires assoiffés. Constamment, le parti bourgeois cherche à ramener tout à la terreur, la guillotine et le goût du sang et à diaboliser ses adversaires, ce qui évite de réfléchir au fond des revendications et fonctionne comme un épouvantail, du moins l'espère-t-il.

52. Dès début mai[97], un propriétaire se plaint de neuf ouvriers terrassiers qui s'obstinent à vouloir travailler dans sa propriété malgré son refus. La gendarmerie s'y rend et informe de la plainte. Ces hommes se retirent sans plus de troubles. Le 13 mai marque une victoire des monarchistes aux élections législatives. Dans l'Hérault, c'est un recul des modérés. Les légitimistes ont quatre élus des huit représentants. Les autres sortants sont battus sauf un : Ledru Rollin ; mais il laisse son siège vacant et une élection partielle conduira au succès d'un conservateur[98]. À Montpellier,[99] le 14 mai, ont lieu des rassemblements avec des cris séditieux, des bagarres et un homme est blessé. La police disperse le rassemblement. Un rapport de gendarmerie précise que le 13, au café Pierre, près de la préfecture, des jeunes gens crient « À bas l'urne », d'autres « À bas la Montagne ». D'où une rixe entre les deux partis légitimistes et républicains. C'est alors qu'un homme est blessé d'un coup de poinçon. Un rassemblement assez considérable sera dispersé par la police. C'est une sévère agitation qui ébranle Montpellier entre le 16 mai et le 19 mai 1849.

53. Le 16 mai,[100] d'autres chants séditieux sont accompagnés de tapage : « Vive Ledru-Rollin », « Vive la Montagne » une foule nombreuse parcourt la ville dans « des dispositions qui faisaient pressentir les évènements des jours suivants ». En effet, le 18 mai[101], l'agitation se poursuit et des cris offensants sont prononcés contre le général de la place. Selon le journal légitimiste *L'Echo du Midi* (18 mai 1849), le maire de Montpellier a demandé à ses administrés[102] de s'abstenir des divagations et des attroupements. Il interdit les chants dans les rues après dix heures du soir et que l'on stationne ou parcourt la voie publique. Les « Promenades nocturnes » des Montagnards s'effectuent dit le journal, en général en silence mais devant la préfecture on pousse des cris : « Vive Barbès » et « Vive la Montagne ». *Le Messager du Midi* signale (18 mai) l'attroupement de la veille au soir alors que cinq à six cents personnes ont parcouru la ville comme lors des soirées précédentes. Est-il vrai qu'une compagnie de gardes nationaux « sous les armes » a crié « Vive Barbès, Robespierre, la Montagne » ». Le *Messager* du18 mai en doute. *L'Echo du Midi* (19 mai), croit connaitre le secret des longues marches nocturnes précédées de flambeaux qui sillonnent la ville depuis quelques jours. L'agitation vient du retard dans le dépouillement des votes pour les représentants à l'assemblée législative. Vers 16 h (18 mai), les Montagnards se sont présentés à la préfecture et demandé qu'on leur fasse lecture d'une dépêche dont ils sont persuadés qu'elle est arrivée dans la journée. Le préfet étant absent, ils décident de revenir. Les rumeurs veulent que cette dépêche annonce l'arrestation de Changarnier[103], des ministres et du président de la République. À neuf heures du soir, toutes enseignes déployées, la marche habituelle reprend en au chant de la Marseillaise. Le préfet Balland[104] finit par paraître au balcon de la préfecture et assure n'avoir reçu aucune dépêche parisienne.

S'en suivent des propos et cris ainsi que des discours pour inciter le peuple à prendre le pouvoir affirmant que le président Bonaparte est arrêté. Les émeutiers prétendent même qu'un gouvernement provisoire est nommé. C'est là que certains veulent s'emparer de la préfecture en forçant la porte.

54. Le préfet fait battre le rappel de la garde nationale et appelle un détachement d'un régiment du génie. Des gardes nationaux marchent alors vers la préfecture, mais les insurgés capitulent très vite et se dispersent avant même un affrontement. Ce 19 mai, on arrête dix meneurs dont Numa Peyre[105] « qui s'était nommé préfet » et Jean-Baptiste Rougée[106]. Selon le journal légitimiste *L'Echo du Midi*, « il est évident qu'un complot était préparé, à Paris, pour le 18 » mais c'est ce même journal, peu suspect de sympathies pour les émeutiers, qui explique que tout s'est arrangé sans véritables heurts. Le 21 mai à la une, il souligne que l'administration a été ferme en arrêtant les meneurs et il s'en réjouit : « Une tentative d'insurrection peut-être plus ridicule qu'odieuse mais à coup sûr criminelle ». À la police de livrer et d'arrêter les meneurs. Ce journal est persuadé que l'immense majorité de la population veut l'ordre. L'énergie de la réaction ne peut que le satisfaire. Le 19 mai, le maire de Montpellier déclare que « quelques agitateurs spéculant sur de fausses nouvelles, ont tenté de s'emparer de la préfecture, dans le fol espoir de s'imposer ensuite à la ville et au département ». Le communiqué minimise les manifestations qu'il attribue à la curiosité : éloignez-vous, la République n'est pas en danger. *L'Echo du Midi,* signale que *L'Indépendant,* blâme les autorités de la mansuétude dont elles ont fait preuve dans leur répression de la pseudo émeute. Les amis de *L'Indépendant* voient une provocation dans la prise ratée de la préfecture. Le local des Montagnards a été fermé par l'autorité ce samedi 19 mai, nous informe *L'Écho*, sans doute par mesure de représailles. *L'Indépendant*, journal de l'opposition républicaine libérale, considère que des agents provocateurs, des moyens financiers, des rumeurs sans fondement ont créé cette tentative d'attaque de la préfecture. Cependant, « quelques-uns de nos amis ont prononcé vendredi soir, des paroles plus qu'imprudentes ». Le journal reste sur sa position et parle de provocation, mais peut-il faire autrement ? « La mise en scène a été superbement orchestrée », « toute la garnison couvrait nos places ». On a recherché un combat entre les démocrates et l'armée. Et de façon un peu étonnante, le journal républicain remercie l'armée pour son calme et sa modération. « Pour nous, en notre âme et conscience, les partis hostiles à la République ont seuls poussé au désordre ». Mais, poursuit-il, le renvoi au lendemain du dépouillement final des élections a été une faute. Le journal rappelle que, sur la demande de manifestants, le préfet Balland a affirmé ne pas avoir reçu de dépêches parisiennes, mais les rumeurs vont bon train. Le soir, celui-ci confirme à nouveau qu'il n'a pas reçu de dépêche depuis Paris. Tout aurait dû en rester là mais l'excitation et aussi des « causes étrangères », « des actes inconsidérés ont été commis ». Le journal ne soutient pas mais excuse ses partisans qui ont succombé aux provocations. En fait, ce n'était qu'une agitation, à minuit tout était calme. Grâce au bon comportement de l'armée, l'émeute annoncée s'est réduite à peu : « Quelques arrestations ont été effectuées ». Tout indique cependant le caractère un peu ridicule d'une tentative de prise de pouvoir non préparée et sans véritable soutien de la population. Le 23 mai, *L'Indépendant* publie la liste des gens arrêtés, persuadé que rien de consistant ne pouvant leur être imputés, ils seraient rapidement relâchés. C'est intéressant de voir la disparité des situations de ces manifestants. Ainsi, Mougier est cafetier, Clergeau est commis-banquier, Pierre Brives est entrepreneur, Lafoux mécanicien, Tournier fils et Numa Peyre sont hommes de lettres, Barilleau étudiant, Sicard est boucher, Rougée est ex-propriétaire, Prosper Mori propriétaire. Étaient-ils présents, ont-ils tenté d'entrer dans la préfecture, rien n'est moins sûr ?

55. *Le Montagnard,* journal de la gauche républicaine, ne tient évidemment pas exactement le même discours. Refusant de condamner, il n'approuve pas pour autant. Le 26 mai, affichant sa confiance, il pense lui aussi, que l'on ne peut guère reprocher quoique ce soit aux gens arrêtés. Il ne s'étend pas outre mesure sur l'incident dans ses diverses éditions. *Le Messager du Midi,* proche des milieux catholiques, se félicite le 20 mai, de voir le calme revenu grâce à « la sagesse, à l'énergie et à l'habileté de nos autorités [...] la population était unanime à désapprouver la ridicule manifestation de la place de la Préfecture ». Pas si unanime que cela semble-t-il, mais certainement majoritaire y compris probablement chez les démocrates avancés. Une descente de police a fait fermer le club des Montagnards. Et le 21 mai, l'éditorial brocarde gentiment « Est-ce que tout le monde ne désire pas être préfet ? ». Est-ce que cela justifie cette « attaque » ?

56. Une cascade d'arrestations a lieu en particulier au sein du club des casernes. Le 23 octobre 1849[107], les accusés sont conduits à Aix ou leur affaire a été déportée. L'un d'entre eux a crié, lors de son extraction

« Vive la République démocratique et sociale ». Ce qui lui a valu un procès-verbal de la part du commissaire de police. En traversant Tarascon, les accusés ont agité un drapeau tricolore et crié à tue-tête « Vive la République », mais sans réaction de la population toujours selon le commissaire de police. N. Peyre sera condamné à trois années d'emprisonnement. Comme en réponse à cette action, le 29 mai, des ouvriers de l'entreprise de M. Zoe-Granier se sont arrêtés place de la Comédie à Montpellier et ont hurlé : « À bas la République » « Vive Henri V ». Selon *Le Montagnard,* pareille provocation a indigné les passants, mais la police n'a pas réagi.

57. Un rassemblement séditieux a lieu à Cette en mai 1849[108]. Selon le rédacteur de l'inventaire, la police est intervenue à la suite de chants, ce qui a provoqué un rassemblement et des injures ; il a fallu des sommations pour disperser les manifestants. *L'Indépendant* du 20 mai 49 relate sa vision des choses. Ce sont d'abord des jeunes gens réunis autour de l'arbre de la liberté et qui chantent en particulier Le chant du départ. Le commissaire de police tente de s'y opposer puis, sur l'incitation d'un des meneurs démocrates Martial Peyret, ancien adjoint destitué, il décide de laisser faire. Mais le lendemain, à la suite de la publication de restrictions imposées aux attroupements, un nouveau rassemblement a lieu place de la mairie avec des chants. Peyret déclare vouloir calmer la foule, mais il est arrêté. Le soir des manifestations se poursuivent, le commissaire semble agir avec brutalité ce qui provoque des échanges de coups et des arrestations. Tous seront relâchés excepté Peyret et un homme qui eut l'impudence d'envoyer un coup au commissaire. *L'Écho du Midi* du 18 mai, retrace les évènements de façon assez semblable y ajoutant des injures au maire. Il a fallu une compagnie de soldats, puis la garnison pour calmer les « agitateurs ». Et de féliciter M. Doumet, maire de la ville, pour sa ferme énergie. *Le Messager du midi* décrit des « troubles graves » (17 mai 1849) et ne s'étend pas sur le déroulé des faits excepté pour signaler que Martial Peyret a été arrêté. Des actions assez semblables se sont reproduites en juillet[109], avec des cris et chants. Les groupes ont résisté s'en prenant à la police en criant « À bas la gendarmerie » ce qui conduisit à des arrestations. La période est sensible d'autant que les urnes valident une majorité « d'ordre » conservatrice, mais également une solide minorité en faveur de la démocratie sociale.

58. Olonzac[110] en mai est également l'objet de « cris séditieux « ainsi que de chants « Vive la République démocratique et sociale » poussés par des jeunes gens originaires du village et d'autres qui lui sont étrangers. La gendarmerie a mis fin au problème. Lunel est une ville ou « les oppositions sont très partagées marginalement très ardentes ». Le 30 mai 1849, deux cents personnes se sont rassemblées devant un café ou se trouvaient des sous-officiers du 35e de ligne et qui chantaient des chansons patriotiques[111]. Un de ces sous-officiers a crié « Vive la République démocratique et sociale », « A bas », « A bas » ont crié des gens dans le café « nous ne voulons pas de république démocratique ». Le commandant se rend sur place et fait taire les militaires.

59. Juin est marqué par des désordres graves à St-Gervais à l'occasion de la fête patronale avec défilé du drapeau rouge[112] dans le village et rixe au couteau qui produisit plusieurs blessés. Il est intéressant de constater à quel point les fêtes votives, patronales ou autres sont l'occasion – si ce n'est le prétexte – de manifestations. C'est un moment de rassemblement qui favorise des mouvements de foule. En août, le maire de Gignac[113] souhaite rétablir l'autorisation de farandoles qui étaient interdites depuis un arrêté du préfet du 9 mars « afin d'empêcher des collisions qui alors semblaient être imminentes ». Aujourd'hui, le calme est rétabli dit le maire, alors reprenons nos farandoles. Le préfet refuse car la mesure est générale et vient du ministre de l'Intérieur. La limite entre farandole et manifestation peut être ténue. En janvier 1850, la demande est à nouveau formulée par le maire : « dans ma commune, il n'y aurait pas le moindre inconvénient pour l'ordre » ce qui n'est pas le cas partout. Nouveau refus pour les mêmes motifs le 10 janvier 1850.

60. À Mèze, à la même période**,** des jeunes gens parcourent la ville en chantant Le chant du départ. Ils se dispersent à la vue de la gendarmerie. Dans la même ville, plus tard en septembre[114], les gendarmes appelés pour la protection de lieux publics sont accueillis avec des jets de pierres et il y a une forte bagarre où les forces de l'ordre sont agressés. Un homme fait prisonnier est libéré par la foule. Qu'en a t-il été exactement ? S'il y a protection d'édifices publics, c'est qu'ils étaient sous le coup de menaces, la gendarmerie a donc été appelée en renfort mais on ignore les raisons d'origine. À Marsillargues[115], après un arrêté du maire interdisant les chants séditieux, ceux-ci sont cependant entendus et plus intensément

encore, avec des désordres qui durent sans que l'on puisse les arrêter. « Force resta au désordre » dit le rédacteur.

61. Montpellier n'est pas à l'abri de troubles. Le 20 juillet[116], un « rassemblement fort nombreux », d'où jaillissent des cris « Vive Ledru-Rollin », « Vive Barbès » nécessite une intervention de la police. En août, les problèmes subsistent[117] et sont du même type que précédemment avec les mêmes cris qui provoquent des arrestations et fait des blessés dont un agent de police. Le même mois, un soldat[118]en congé, auteur de tapage nocturne, est arrêté mais une foule nombreuse parvient à le délivrer. Il s'agit de tapage, rien n'indique que le militaire ait prononcé une parole politique. Le même phénomène se reproduit plus tard (novembre)[119] quand une foule nombreuse se rue pour délivrer avec succès, un manifestant arrêté par la police. C'est là une pratique qui devient courante que de faire libérer les suspects arrêtés. Toujours à Montpellier,[120] en décembre**,** les troubles sont persistants comme des attroupements tumultueux et la tentative de meurtre d'un sergent de ville.

62. À Affanies[121], en octobre, des menaces et injures sont adressées à des gendarmes « la justice est passée » nous dit le rédacteur. Mais nous n'en savons pas plus. La fin d'année voit des cafetiers de St-Gervais[122] verbalisés pour des chants séditieux régulièrement chantés dans leurs établissements. En décembre 1849, Marsillargues[123] est le théâtre d'une véritable émeute, un « perturbateur » a été arrêté ce qui a déclenché cette colère. Un gendarme est blessé, le brigadier est bousculé. Le maire intervient, mais ne peut faire mettre à bas les armes et est frappé à coup de poings. Les gendarmes ont dû « rendre » le prisonnier. La préfecture parle de la « brutalité sauvage »[124] des gens de Marsillargues contre les forces de police. Une dépêche du ministère de l'Intérieur appelle à une répression ferme car les forces de l'ordre sont mises en échec. Albert Soboul, en s'appuyant sur le rapport du procureur général de Montpellier, évoque des troubles agraires à partir de novembre 1849. Il rappelle qu'une société de bienfaisance existait dans ce village dont le local s'ornait de cette inscription : « La véritable propriété est celle qui est le fruit du travail »[125].

Les réunions socialistes

63. La réunion de socialistes est considérée comme un trouble. L'une d'elles se tient en mars à Pézenas[126]. « Cette réunion avait pour but de s'entendre sur les mesures à prendre pour le triomphe de leur cause ». Un mouchard y était probablement présent car comment à défaut, en connaitre le contenu ? Notre rédacteur signale cette réunion mais pas à proprement parler de trouble à l'ordre public. Autre réunion à Vic[127], ou un banquet s'est tenu, cette fois sur la place publique sous l'arbre de la liberté. « Les discours les plus incendiaires furent prononcés » et aussi les cris de « Vive Robespierre », « Vive Barbès ». « Cette réunion était fourni de tout ce que le pays [compte] de plus mauvais », écrit le rédacteur incapable de dissimuler son point de vue.

Chasse et braconnage

64. La chasse et son corolaire le braconnage, participent de la vie quotidienne des habitants des campagnes. Les incidents sont fréquents où des braconniers mettent en joue des gendarmes ou font feu. Parfois les conséquences sont graves. Le plus souvent les affaires se terminent par des menaces. En août, dans les environs de Lodève[128], l'un d'entre eux est surpris par deux gendarmes. Il les met en joue, les injurie puis s'enfuit. C'est un peu la même chose à Murviel[129] à la même époque, mais cette fois les deux hommes surpris tirent et un gendarme est blessé au visage au point d'en perdre la vue. Ils font feu également au Caylar[130] les individus surpris par la gendarmerie et qui sont arrêtés. En septembre, à Lunel[131], ce chasseur clandestin voulut faire usage de son arme mais la gendarmerie l'étourdit. Clermont-l'Hérault[132] voit trois chasseurs clandestins cernés qui menacent de faire feu mais finalement l'un se rend. L'affaire fut classée dit le rédacteur. A Lavérune[133] en décembre, deux braconniers menacent de tirer, mais les gendarmes qui les ont identifiés se retirent. En décembre à Sérignan[134], c'est une véritable rébellion qui suivit l'arrestation d'un homme pris en flagrant délit. Une foule nombreuse s'opposa aux gendarmes qui durent relâcher le prisonnier et partir. Un véritable rapport de forces s'établit alors que, le

plus souvent, le duo de gendarmes ne peut espérer un quelconque secours, surtout pas de la population qui banalise le braconnage. Même chose en décembre à St-Jean-de-Vedas où les gendarmes découvrent une bande de dix chasseurs sans permis qui menacent de tirer. Cette fois, il n'y aura pas d'impunité totale car les gendarmes ont pu s'approcher d'assez près des délinquants pour en identifier certains.

Clubs et sociétés secrètes

65. L'interdiction des clubs politiques par l'Assemblée en date du 19 juin 1849 a favorisé le développement de sociétés secrètes qui ont été perçues comme un danger pour la république conservatrice. Certaines de ces sociétés affichent des objectifs de solidarité pour cacher des activités politiques. Cet argument a largement été employé par l'administration pour remettre en cause leur existence.Ainsi, la « Société des arts de Béziers » [135] est dissoute le 19 juin car, sous de fausses déclarations, elle cachait une activité politique nous dit-on. La « Société des travailleurs » toujours à Béziers[136], est, également dissoute en décembre, mais ce n'est pas sans difficultés car il faut arrêter le président et deux des membres les plus importants. À Nissan[137] en juillet, une affaire liée à la fabrication de poudre et la constitution de société secrète conduisit à l'arrestation de cinq personnes.

66. D'autres évènements troublent l'ordre public, mais sans finalités politiques – même si la situation générale a pu favoriser telle ou telle action qui sont mentionnés par le rédacteur de cet inventaire. Citons des attaques à mains armées sur les routes et chemins (Balaruc, Mireval, Hérépian, Roqueredonde) dont le motif est le vol. Deux assassinats à Paulhan et Lodève et une tentative à Béziers. Également en cette année 1849 a eu lieu l'attaque d'un poste télégraphique pour voler, et une tentative d'incendie à la prison de Paulhan.

67. L'année 1849 est tumultueuse. Les frustrations résultant d'une orientation résolument conservatrice s'expriment parfois violement. Beaucoup de militants pensent encore les changements possibles. Cette foi dans les institutions n'épargne pas les maires dont on voit de quelle façon, ils résistent aux demandes de l'administration. Le mécontentement des campagnes ne se calme pas et on voit que le braconnage est de fait, considéré comme un droit. Comme nous le savons, les légitimistes disposent de bastions en milieu populaire à Lunel, Montpellier et autres, cet élément fort est à prendre en considération. On peut retenir de cette année 1849, la « ridicule » attaque de la préfecture à Montpellier qui repose sur un malentendu réel ou inventé pour la circonstance. Cet épisode est révélateur du climat de tension ambiant.

ANNÉE 1850

68. L'année 1850, est marquée par la loi Falloux sur la liberté de l'enseignement ou plus exactement la mainmise des catholiques sur l'école « faisant du cléricalisme la pièce maitresse du système conservateur »[138]. Mais les élections partielles – en particulier à Paris – où les « rouges » se maintiennent plutôt bien, trop bien au goût des conservateurs, conduisent à la loi du 31 mai restreignant le suffrage universel[139] et à une plus grande restriction encore de la liberté de la presse (8 juin). Le corps électoral se trouve réduit de trois millions d'électeurs alors qu'il en comptait neuf millions. L'idée de cette réforme, en multipliant les obstacles au droit de vote, est d'empêcher la gauche (« les rouges ») de gagner les élections de 1852. S'opposent alors deux conceptions. Celle des légalistes qui incitent à pétitionner et ceux qui pensent que seul un soulèvement populaire peut sauver le suffrage universel[140]. Cette peur et cet affrontement de classe, ainsi que la restriction des moyens d'expression qui en sont la conséquence, incitent à rechercher de nouveaux modes d'organisation des républicains démocrates. Les sociétés secrètes et leurs rites se sont développés à coup sûr, mais sans avoir l'ampleur et l'importance auxquelles ont voulu croire les conservateurs, incapables qu'ils sont de penser socialement et politiquement « la vile multitude » (Thiers). L'année 1850 s'avère dans l'Hérault plus tumultueuse que les précédentes si on en croit notre rédacteur qui signale des délits jusqu'alors inexistants (détentions d'armes et de poudres, grèves etc.). Cette augmentation de l'agitation est le résultat d'une intensification de la répression, de la peur qui comme de la paranoïa ambiante réelle ou feinte : on imagine un complot permanent et secrètement organisé pour renverser l'ordre établi. Les réunions de socialistes sont en conséquence étroitement surveillées et par nature, comme nous l'avons vu, sont considérées comme des troubles à l'ordre public.

Les réunions de socialistes et autres troubles

69. En janvier, une réunion politique se tient à Paulhan[141]. Elle est présidée par « un fougueux socialiste » qui annonçait, dit le rédacteur, le « retour de la guillotine » pour ceux qui n'auraient pas voté avec les Rouges ». Puis le même mois, autre réunion à Gigean[142] « Les réunions avaient lieu chez un distillateur et étaient composées de chefs de la démagogie ». Un banquet socialiste à Lansargues[143] se tient en février. Il est autorisé par le maire, mais interdit par la préfecture. On y voit cependant quatre cents convives. Lunel[144] en février fête l'anniversaire de la proclamation de la République. Le maire a refusé les autorisations mais on attend un banquet de huit cents à mille personnes. Le préfet sur demande du ministère de l'Intérieur avait interdit en février 1851, tous banquets commémorant la naissance de la République. Un autre banquet est aussi annoncé à Lansargues[145] qui finalement n'a pas lieu, mais les trois sociétés existantes festoient dans leurs cafés respectifs, parfois chantent. Le maire assure que c'est pour la fête du village car ils sont tous républicains, qu'il a autorisé ces repas et que c'est aussi la fête du carnaval. Il garantit qu'il n'y aura aucun trouble et qu'en conséquence la présence de la troupe n'est pas nécessaire, un rappel des gendarmes suffit à arrêter les chants.

70. En mars, à Villeneuve[146] (les-Maguelone ?), un écrit socialiste est saisi. « Une de ces brochures incendiaires que le parti rouge aime à répandre » qui était colportée par une femme. La justice va se charger de la question. Le même mois à Clermont[147], se tiennent des réunions socialistes. Il y est dit que le gouvernement touche à sa fin, que le clergé serait abattu et que viendrait la victoire des socialistes. Nul doute de la présence d'un mouchard de la police, mais les propos sont-ils fidèles ? La réforme électorale en réduisant drastiquement le corps électoral vise à en exclure les « mauvais » votants et en particulier les ouvriers mais aussi tous ces éléments de la « classe laborieuse, classe dangereuse ». Aussi est-ce particulièrement intéressant que pour la première fois selon la gendarmerie, en mai 1850 à Camplong, deux personnes installent une table sur la place du village et font signer une pétition contre cette réforme électorale[148]. Il s'agit d'un médecin Mathieu Layrar et d'Auguste Granier. Ils signent pour les illettrés et font signer les enfants selon les gendarmes qui déclarent que cette manœuvre a été rencontrée ailleurs, à Mèze, Pézenas ou Bédarieux, mais c'est la première fois que cette séance de signatures a lieu sur la place publique[149] au vu et au su de tous. Les autorités en sont stupéfaites semble-t-il mais n'ont rien tenté. Ce fait n'est pas signalé par le rédacteur de la liste. Il montre cependant le recours à la liberté de pétition alors même que cet usage est limité désormais[150].

71. En cette année 1850, les surveillances des réunions des « socialistes » sont nombreuses. À Clermont, en juin, une réunion a pour but de développer la pétition contre la réforme électorale. Le commissaire de police signale également en juillet une autre réunion qui se tient aux bords de l'Hérault[151]. St-Chinian parait abriter un foyer de républicains avancés. En juin, on procède à une saisie « [d'] écrits socialistes », mais également de poudre de fabrication clandestine chez Planes soupçonné de participation au complot de Béziers sur lequel nous reviendrons[152]. En octobre des « démagogues », au nombre de sept ou huit, selon le préfet se sont réunis[153], mais cette réunion n'est pas mentionnée dans la liste préfectorale. À St-Chinian le 1er juillet 1850[154], le commissaire de police déclare que « Les visites faites chez les frères Planes ont fait bon effet », c'est-à-dire que la manifestation de la force de l'État a été bénéfique. « A part les ultra blancs et rouges, personne ne s'occupe de politique ». « Nous avons encore quelques chants mais c'est peu de choses » et c'est le plaisir de chanter ensemble « un simple chanteur ambulant qui passerait avec quelques chansons nouvelles ferait taire tous les chants dits patriotiques ». Ils n'ont lieu que le samedi soir, veille du jour de repos des ouvriers. Le commissaire est-il dans le vrai en minimisant leur rôle, n'y voyant que commodité et plaisir d'être ensemble ? Les choses seraient si simples qu'un chant pourrait en remplacer un autre ? Il est difficile de le croire que ces textes appartiennent au patrimoine lié aux mouvements révolutionnaires. Les réunions de socialistes se multiplient.

72. À Aspiran[155] en juillet, se tient une réunion, mais ce sont les gens de Gignac qui se retrouvent aux bords de l'Hérault. « La surveillance fut à peu près nulle ». Vingt-cinq individus environ constituait ce groupe qui entonna des chants patriotiques. En juillet à Lunel[156], autre réunion mais ce « n'était qu'un banquet », ce qui parait moins gênant au rédacteur. Cent cinquante socialistes de l'Hérault et du Gard se sont rassemblés. Certes, on chanta, mais « l'ordre ne fut point troublé ». La notion de désordre est

variable. Signalons qu'à Pouzolles, en août 1850, on découvre une « lettre d'apparence démagogique »[157] non datée ni signée qui affirme que les socialistes préparent une révolution pour le 29 novembre mais la ficelle est un peu trop grosse et ce courrier n'effraie guère le sous-préfet qui n'y voit que le moyen d'épouvanter les possédants du village. En novembre[158] s'y tient une réunion clandestine, le soir derrière le cimetière, et qui fait entendre des cris et chants « socialistes ». Ce sont des socialistes de Pouzolles, Servian et Pézenas qui se sont réunis mais la commune elle-même est tranquille. À Nébian en octobre autre réunion de douze socialistes[159]. La chose est relativement banale ; elle l'est moins lorsque les troubles concernent un lieu connu pour sa virulence.

73. Ainsi, en décembre 1850, douze hommes coiffés de bonnets rouges parcourent la ville de Villeneuve-lès-Maguelone[160] en chantant des refrains « à Robespierre, à la Montagne ». Ils se font ouvrir un café, se font servir, poursuivent par des cris séditieux et une farandole autour de l'arbre de la liberté. Cette fois, le rédacteur parle de « désordres graves ». Plus originale est la manifestation de décembre à Ganges[161] ou « quatre-vingts démocrates » se portent au-devant d'un détachement du 16e régiment léger qu'ils reçoivent avec des chansons « anarchiques ». Le chef du détachement restant ferme et le peloton croisant la baïonnette, les manifestants se dispersent aux cris de « Vive la Montagne ». En septembre 1850, un banquet à Cambous, commune de St-André-de-Sangonis,[162] regroupe des responsables démocrates. Il n'est pas signalé sur cette liste. Et pourtant la présence de responsables comme Atger, Auriol, Courtois, César Azemar. Ronzier-Jolly, etc., les chefs du parti socialiste de Montpellier et de l'arrondissement aurait dû alerter. Selon le sous-préfet de Lodève, une vingtaine de personnes (en fait finalement trente-six) a assisté à ce banquet où aurait été présent Boyé maire-adjoint de St-André. Outre les discours, on y a bu à la santé de Ledru-Rollin. La fête patronale du hameau a permis de tenir cette réunion discrètement. Le sous-préfet pense qu'il faut continuer à surveiller l'adjoint au maire de St-André qui reste suspect de complaisance. Toutes ces réunions sont connues certainement par des mouchards mais également par la surveillance quasi permanente des responsables démocrates dont le pouvoir en place craint le pire aux motifs qu'ils entraineraient les électeurs incrédules par leurs vastes promesses.

La dévastation de propriétés

74. Le phénomène redouble d'intensité et, dans la grande majorité des cas, l'action nocturne empêche de reconnaitre les coupables selon la mention redondante du rédacteur de la liste : « auteurs inconnus ». Le plus souvent on coupe des arbres fruitiers, ou bien on arrache des pieds de vignes, parfois on incendie. Moins souvent, la destruction est accompagnée de vols. L'autorité y voit de la simple délinquance, mais on ne peut manquer de s'interroger sur les motivations : pourquoi couper, donc détruire, des arbres fruitiers si ce n'est pour atteindre le propriétaire parfois gros exploitant. Répétons qu'il ne faut pas sous-estimer les actes délictueux et les règlements de compte individuels masqués sous l'apparence d'actions collectives à caractère politique.

75. Des dégradations ont lieu près de Lunel (janvier probablement)[163], à La Boissière[164] en février, avec la coupe de onze pieds de mûriers, près de St-Pons[165] en février également avec un vol, sans que l'on en connaisse les auteurs. En janvier 1850, le commandement de la gendarmerie déclare que pour aider les gardes forestiers de la forêt de Sérignan[166], il serait bon d'aligner des hommes de troupe, la gendarmerie ne pouvant faire face aux divers délits de vol de bois. Le sous-préfet y est favorable et voit là une délinquance ordinaire dans une période où il y a du travail. Ils « n'emploient le produit de leurs vols qu'à satisfaire leur goût de dérèglement et de débauche ». On trouve là un thème habituel du conservatisme : il suffit de vouloir travailler. En mars, à Montpellier[167], après une introduction nocturne dans une magnanerie, les délinquants ont mis le feu. Et la liste se poursuit. En avril, à St-Chinian[168], dévastation d'une propriété avec mutilation de vingt-quatre mûriers ; près de Béziers[169] une « assez grande quantité de peupliers » est coupée dans une propriété particulière. Également à Montpellier,[170] mais cette fois avec vol d'objets mobiliers.

76. En mai, près de Cette[171], dix-neuf arbres fruitiers et une grande quantité de souches de vignes sont coupés durant la nuit. Autre dévastation près de Cournonterral[172] ou cinq cent quinze pieds de vignes ont été détruits dans la propriété d'un propriétaire habitant dans la commune. En juin, grande dévastation de

propriété près de Montpellier[173] ou mille huit cents pieds de vignes sont coupés ce qui suppose l'intervention en une nuit d'un groupe d'hommes organisés. Le même mois à Lavérune[174], un incendie est « attribué à la malveillance ». Puis un incendie à Pézenas[175] et cette fois un auteur est arrêté mais on ne sait rien de ses motivations. Quinze ruches sont détruites à Montferrier[176] et à Agel dans le canton de St-Pons[177] un incendie se déclare, attribué cette fois à deux ennemis de la victime. Peut-être s'agit-il d'une affaire strictement privée ?

77. Le rédacteur ne signale pas l'agression subie à Baillargues[178] ou quinze ruches sont renversées. En juillet à Sérignan[179], un incendie ravage une propriété et plusieurs autres tentatives ont été faites dans les jours précédents dans des propriétés aux environs comme si un commando agissait localement la nuit. Le sous-préfet signale un acte d'incendie à Boujan[180], attribué à un mauvais geste, un acte d'imprudence d'un enfant, mais quelques jours après le garde-champêtre de Servian voit un individu mettre le feu à un champ de blé, sans que l'on puisse l'arrêter. À Béziers le 3 juillet, un nouvel incendie quartier St Aphrodisie « six à sept gerbiers ont été brûlés ». Les secours rapides ont permis d'éviter la perte de la récolte environnante, mais il y a trois mille francs de perte quand même. Au même moment, un autre incendie est déclaré à Sérignan pour une perte estimée entre sept à huit mille francs. Ces feux sont encore attribués à la malveillance, mais pourquoi brûler des propriétés ainsi, juste par « malveillance » ? Ils déclenchent une peur chez les paysans aussi le sous-préfet décide de reprendre le principe de patrouilles de cavalerie pour rassurer.

78. Près de Béziers [181]en juillet, quarante-neuf pieds d'arbres fruitiers ont été coupés et un grand nombre de plants de fleurs. Sur le territoire de Gigean[182] en août, dix-huit vignes, deux figuiers, quatre cerisiers sont dévastés la nuit. Les soupçons[183] se portent sur la femme d'un résident du lieu. La série se poursuit en ce mois d'été ou un incendie est déclaré à Boisseron[184]. On a arrêté quelqu'un mais ce qui n'empêche pas l'habituelle attribution à la malveillance. C'est dans une forêt appartenant à un riche propriétaire qu'en deux points un feu se déclare à St-Clément[185]. La présence de deux points de départ montre bien qu'il ne s'agit pas d'un accident. L'automne voit également son lot de foyers à Lunel[186], à Béziers[187] ou dans la nuit du 13 au 14 novembre dans la propriété de M. Cassagne « des malveillants ont incendié une meule de quarante mille sarments » et selon le rapport de la gendarmerie et la perte est estimée à huit mille huit cent quatre-vingts francs. Cessenon[188] connait également la même mésaventure sans que l'on sache ce qui a brûlé ; de vagues soupçons provoque une arrestation. L'auteur du document parle d'un incendie à St-Vincent[189] mais de quoi ? On soupçonne une affaire personnelle, non politique, la haine d'un cousin.

79. Mireval[190] en décembre connait, en plein jour, ce qui reste exceptionnel, les dévastations dans une vigne où « un nombre considérable de souches furent mutilées ». Les gendarmes signalent au préfet que c'est dans la propriété de Achille Durand, banquier à Montpellier. Il y eut au total arrachage de quarante-six souches de vignes âgées de quarante ans. Impossible de ne pas voir là une action contre le banquier propriétaire non exploitant. Ces actes montrent que la situation dans le monde rural reste entachée de lourdes difficultés. Certains relèvent de la vengeance personnelle, d'autres d'escroquerie à l'assurance, beaucoup s'attaquent aux « gros » et sont à lire comme des actions à caractère politique. On tentera d'attribuer aux « rouges » des actes dont ils ne sont pas responsables afin de les discréditer.[191]

Cris séditieux, scènes tumultueuses, désordres

80. Les évènements locaux se poursuivent et se multiplient en cette année 1850 à l'image de l'année précédente. Au théâtre de Montpellier[192] en janvier, des cris séditieux et des scènes tumultueuses perturbent une représentation. Le tribunal de police condamnera cinquante-cinq personnes ce qui est assez impressionnant. À Villeneuve-lès-Béziers[193] le 13 janvier 1850, le commissaire de police signale que des démocrates ont parcouru des rues et places en chantant des chansons républicaines et en poussant des cris « Vive les rouges, A bas les blancs, Merde pour les blancs, Vive Ledru-Rollin, Raspail », etc., Un démocrate porte un bonnet rouge en signe de provocation. Le commissaire ne peut que dresser un procès-verbal. Un placard séditieux a été affiché à la porte du café Tougard à Bédarieux. Il s'agit d'une provocation car ce

café est le lieu de rencontre des hommes modérés « amis de l'ordre à Bédarieux »[194]. Les autorités s'accordent pour penser que le calme règne dans cette ville[195].

81. Le sous-préfet et le parquet de la Cour d'appel de Montpellier alertent sur le comportement du maire de Montblanc[196]. Celui-ci « tolèrerait et protègerait le port de certains emblèmes séditieux ». Mais on ne signale aucun trouble ce qui explique que l'auteur de l'inventaire n'y fait pas allusion. Plus intéressant, car on retrouve le prétexte du carnaval lorsqu'en février à Marseillan[197], « une mascarade ignoble » dit le rédacteur parcourut la ville « simulant les jugements et les exécutions de la première montagne », c'est-à-dire de la Grande Révolution. Les manifestations populaires font l'objet de détournements[198] ; on sait que deux groupes masqués probablement, ont parcouru les rues de la ville mais on ignore les réactions des habitants. Le premier groupe seulement composé de deux individus dont l'un porte « d'une main une grande rouelle et de l'autre un bâton surmonté d'une petite hache carré avec la mention : « Vive les rouges, Mort aux blancs ». L'autre, de trois individus coiffés de bonnets rouges qui marchent dans la rue ; l'un porte une balance, un autre un niveau et le troisième au milieu, une hache. Chacun affiche sur sa poitrine un écriteau sur lequel on lit « Liberté, égalité, fraternité ». Et sur celui qui porte la hache, on trouve la mention « Le signal sera bientôt donné ». Arrivés devant l'arbre de la liberté, les individus s'agenouillent et le porteur de hache fait semblant de l'aiguiser contre l'arbre puis tout le monde disparait. Le 19 février, le sous-préfet se rend avec le procureur de la République et le lieutenant de gendarmerie à Marseillan. Une lettre anonyme a dénoncé cinq individus qui avouent et font preuve d'un vif repentir, ce qui fait que l'on n'arrête personne sur la promesse de répondre aux convocations. Ces gens reconnaissent leur participation mais nient toute implication politique et toute incitation.

82. Les perquisitions permettent de découvrir balance, équerre, etc. utilisés lors de cette mascarade. « Vers le soir, à l'heure où les cultivateurs reviennent des champs », un assez grand nombre d'ouvriers se sont rassemblés sur la place de la halle et dans la rue de l'Hôtel de ville. Ils attendent de savoir ce qu'il en est du sort des auteurs de la mascarade. L'un tente de chanter « la Marseillaise » mais s'arrête quand il prend conscience que cela risque d'aggraver la situation des coupables. Puis tous se dispersent sans difficultés d'autant qu'il n'est procédé à aucune arrestations. Un peu plus tard en mars 1850, le commissaire de police d'Agde[199], dont la circonscription compte Marseillan, note : « Les saturnales qui y ont récemment eu lieu » et qui font l'objet de poursuites mettent en lumière « la mesure de l'esprit anarchique qui domine et agite cette malheureuse population ». Le 5 juin 1850, [200] le sous-préfet de Béziers annonce au préfet que l'affaire des jeunes gens de la parade du 12 février s'est terminée par un non-lieu, mais les inculpés ont subi une détention préventive assez longue. Il voudrait bien obtenir du Conseil d'État la révocation du maire qui n'a pas établi le procès-verbal à fournir au jury. On reste sceptique devant la défense des mis en cause qui nient l'enjeu politique alors que le cérémonial, les instruments en leur possession comme les paroles prononcées permettent de douter. Le rédacteur ignore les arguments qui ont conduit au non-lieu ; sans doute les preuves de la culpabilité de ces individus précisément ont-elles manqué ?

83. À Marsillargues,[201] selon le rapport du commissaire du 11 février 1850, il s'est produit un attroupement en grand nombre sur la place de la Mairie. Des socialistes venus de Lunel et d'ailleurs ont crié en l'honneur de Ledru-Rollin. Des drapeaux ont été brandi en tête puis la dispersion eut lieu sur instigation de la gendarmerie et du commissaire. Certains des participants venaient de St-Laurent-d'Aigouze. L'un des drapeaux[202] portait l'inscription : « République française. Société de la Montagne », un autre également et aussi « Société de la Montagne de tous les Montagnards ». Selon la rumeur, les gens de St-Laurent-d'Aigouze et ceux du Cailar devaient se réunir à Marsillargues, le dimanche suivant, pour une manifestation ou un banquet mais ils en ont été dissuadés. Depuis le 14 décembre 1849, un poste provisoire de gendarmerie est installé à Marsillargues. Du fait de gens arrêtés on a craint des remous mais ils n'ont pas lieu. En février 1850, la présence des gendarmes ne semble plus se justifier

84. En février, des cris séditieux ont été entendus à St-Thibéry[203]. Le maire qui veut les faire cesser est repoussé et « maltraité ». Il veut restituer les faits et déclare qu'il y a d'abord eu des jeunes gens qui chantaient la Marseillaise dans un café, ne sachant pas que cette chanson était interdite, mais sur injonction de l'adjoint au maire, ils ont cessé. Ce même adjoint se promenant dans les rues, rencontre des jeunes qui se battent et il les sépare. L'un d'eux, dans la confusion, croit que c'est l'adjoint qui l'a frappé et

l'agresse en retour le faisant tomber au sol. Colère de l'adjoint qui veut dresser procès-verbal. Mais finalement le lendemain, dans un souci de conciliation, il y renonce après les excuses des protagonistes qui étaient épris de boisson. Pour le sous-préfet, ce n'est pas la peine d'insister davantage sur cette affaire.

85. Le 16 février, d'autres cris séditieux sont entendus à Pézenas[204]. Dans cette ville, les socialistes paraissent bien implantés et il y eut de grands désordres « Le général commandant supérieur jugea nécessaire l'envoi d'une garnison ». Apparemment les agents de police n'ont pas donné entière satisfaction dans leur comportement. Ils ont agi « avec quelque mollesse ». En mars, des jeunes gens (sept ou huit) venus de Marseillan ont traversé Florensac[205] avec un drapeau rouge et en criant « A bas les blancs », « Vive les rouges » et le drapeau rouge a flotté lors de ce déplacement. À l'arrivée du commissaire ces jeunes gens sont repartis. Et en fait, il ne s'est rien passé de bien important mais cela a justifié un procès-verbal du commissaire pour trois d'entre eux qui ont été identifiés. Marseillan parait être un point chaud des républicains radicaux. Ce sont des électeurs de cette même bourgade qui le 10 mars sont allés à Agde pour élire les membres du tribunal de commerce et ont crié « Vive la République démocratique et sociale », « Vive Barbès » tout en quittant la ville en chantant des chansons patriotiques[206]. À Cette[207] en mars, on a assisté à une manifestation en apparence pour saluer le départ du 56e régiment et son remplacement par le 25e de ligne, mais en fait « c'était dans l'espoir de faire naitre des troubles et des désordres » diront les autorités.

86. À St-Pons[208], les autorités restent prudentes et ne veulent pas trop attacher d'importance aux cris : « Vive Ledru-Rollin », « À bas les blancs ! », « Vive les rouges ! », poussés par des jeunes gens parcourant la ville. Le commissaire[209] les invite à cesser car ils perturbent la tranquillité publique. Ils semblent d'abord avoir compris, s'éloignent mais recommencent un peu plus loin ce qui fait que le commissaire arrête trois individus tout en s'interrogeant sur la nécessité de sanctionner. Le procureur décidera une présentation simplement devant le tribunal de police « où ils seront condamnés à quatre ou cinq jours de prison » ; « nous avons été d'ailleurs d'avis que, jusqu'à ce moment, les esprits étant aussi calmes qu'on puisse le désirer à St-Pons, il y aurait imprudence à donner une plus grande importance à cette manifestation qui est sans aucun écho dans la population »[210]. Le 29 mars a lieu une bagarre mais cette fois dans l'église de St-Pons. Elle sera sans suite mais à cette occasion le sous-préfet regrette l'absence d'une police municipale[211]. Cette[212] en mars, est encore sujet à des cris séditieux et des jeunes gens sont arrêtés par la gendarmerie, mais une foule se constitue et vient les arracher violement des mains des gendarmes. Pour se dégager, ceux-ci mettent « le sabre à la main ». Les mêmes manifestations se produiront en septembre de la même année, avec des « chants démagogiques » ce qui vaudra cinq jours de prison à leurs auteurs[213] .Le refrain d'une des chansons disait que sous cette république, il n'y a que des mouchards.

87. C'est la même chose à Lodève[214] fin mars : à l'occasion d'une représentation de saltimbanques acrobates des « chants frénétiques » ont été poussés comme le chant de la Marseillaise, le Chant du Départ, et aussi « Vive Ledru-Rollin ». Le commissaire de police est intervenu, et le calme est revenu, en apparence, car le cri « Vive la République démocratique et sociale » jaillit après une demi-heure de spectacle. On mobilise alors le 35e de ligne, mais les soldats sont injuriés et un individu arrêté. On fait alors entrer cent soldats qui évacuent la salle car le commissaire de police ne parvient à rien. Quatre ou cinq individus résistants sont arrêtés, les autres se dispersent. Quelques-uns en criant « Aux armes ». À onze heures du soir, la ville est redevenue calme. Le lendemain quatre autres perturbateurs sont arrêtés. Les condamnations – insuffisantes du 31 mars – selon le rédacteur, font que les perturbateurs sont devenus plus audacieux. Le 14 avril[215], deux cents individus se ruent sur six (ou cinq ?) soldats du 35e route de Bédarieux dans une auberge et les maltraitent. L'un d'entre eux reçoit des coups de pierre et tout cela aux cris de « Vive Ledru-Rollin », « Vive la sociale », « Vive la guillotine » et « Nous les aurons avec le poignard » ce qui laisse peu de doutes sur les intentions vigoureuses des émeutiers.

88. La tranquillité de la ville n'a pas été perturbée. À la suite de cette manifestation dix individus sont arrêtés et écopent entre huit jours et un mois de prison pour outrage à magistrat et rébellion. Des soldats du 35e parcourent les ateliers pour tenter de désigner qui a pris part aux troubles du 14 avril ce qui provoque insultes et actes de violence et de nombreuses arrestations. Le jugement des hommes responsables des exactions conduit à six condamnations de deux à cinq mois de prison et deux acquittements. Mais c'est à la suite de cette deuxième manifestation, considérant le jugement précédent

trop clément, que le procureur de Lodève décide d'interjeter appel : « le meilleur moyen de faire voir à la population que l'autorité n'est pas disposée à faiblir ». En avril à Montpellier[216], une statue du comte de Chambord représentant des légitimistes, est exposée à la vente ; elle provoque un attroupement et du tapage nocturne que le 35e de ligne disperse promptement. Dans la même ville[217], en mai 1850, quatre statues de plâtre coiffées du bonnet rouge et représentant Barbaroux, Marat, la Liberté et Saint-Just sont saisies dans un café ou elles étaient exposées depuis plusieurs jours. Toujours à Montpellier (juin), des cris sont entendus : « Vive Barbès », « Vive Ledru-Rollin », lancés par un groupe dans lequel se trouvait un soldat du 8e de ligne « en subsistance à Montpellier ». La présence d'un soldat est aggravante puisque censée servir l'ordre. Le cas se reproduit en août, « Vive la guillotine » s'est fait entendre, proféré par des individus qui sont arrêtés, mais « assistés du maire et de la police », ils sont libérés malgré les actes de rébellion et de violence.

89. St-Martin - d'Orb[218] connait également désordres et cris car en avril 1850, des trublions parcourent le village en battant le tambour pour alerter la population, en criant « Vive la République démocratique et sociale », « Vive la guillotine », « Vive la Montagne », « A bas les blancs », « A bas les riches ». Le programme est clairement fixé. Selon le sous-préfet ce ne fut pas aussi grave que le disait la rumeur publique, mais il convoque le maire dont il se plaint depuis longtemps et qui, selon lui, a des opinions politiques « détestables » et crée du désordre dans son village. Le procureur va enquêter. En mai, des agitateurs se font entendre à Clermont-l'Hérault.[219] Il y avait là, dit le rédacteur, une trentaine de socialistes à la tête desquels et trouvait le chef du parti de la région. « Après avoir dansé autour de l'arbre de la Liberté en proférant des cris anarchistes » ils se retirèrent devant la gendarmerie. « C'est là le portrait de gens sauvages qui dansent et crient. Ce sont des anarchistes, des socialistes… », se manifeste l'horreur (et la peur ?) du rédacteur pour les idées radicales. Qui est le chef du parti de la région à la tête de cette manifestation dont on ne nous dit rien quant aux causes ?

90. Cette façon, finalement courante, de manifester consiste pour un groupe restreint d'hommes souvent jeunes, à parcourir la ville ou le village en multipliant les slogans, rappelle pour beaucoup la Révolution de 1789. Encore n'avons-nous ici que ceux poursuivis ou arrêtés. Certainement beaucoup échappent à notre connaissance. Parfois il y a saisie de matériel comme à Mèze[220] en juin, où des drapeaux rouges sont découverts dans un local où se réunissent les membres d'une société non autorisée (laquelle ?). À Castries[221], l'arbre de la liberté a été scié durant la nuit ce qui est condamnable selon le rédacteur et d'autant qu'il risque d'entrainer des conséquences dans cette commune aux opinions patriotes bien affirmées. Le 11 juillet à Lodève[222] est le jour où le commissaire de police est pris à parti alors qu'il réprime un délit de tapage nocturne et de chants factieux. Une pierre le blesse au pied. « L'arrivée de la force mit fin à cette scène de rébellion ». Le matin a eu lieu l'enterrement de Castel propriétaire du café Franqui lieu de rassemblement des démocrates socialistes venus en grand nombre à ses obsèques. Le sous-préfet rapproche les deux faits. Les patrouilles ne trouvent pas les responsables. Le commissaire a vu un rassemblement d'environ cinq cents personnes ! Chiffre sans doute exagéré. Quatre hommes interpelés nieront tout.

91. Au mois d'août, de nombreuses manifestations ont lieu. Il en est ainsi à Frontignan[223] où les cris (Vive Robespierre, etc) qui sont poussés devant la porte d'un cercle du parti de l'ordre sont une provocation qui se répète fréquemment. Mais aussi Loupian[224], Fabrègues[225] ou dix-neuf arrestations ont eu lieu. Puisserguier[226] également voit se développer le même phénomène. À Puéchabon[227], les cris séditieux, alternent avec les chants. Le 4 septembre 1850, un rapport de gendarmerie apprend que depuis février 1848, les chants n'ont jamais vraiment cessé. Cela se produit deux à trois fois par semaine : « A bas les carlistes, vive Ledru-Rollin, à bas les philippistes, vive Barbès, vive la guillotine ». Des gens auditionnés par la gendarmerie dénoncent des habitants. Parmi les dénonciateurs se trouvent un ancien maire et le maire en exercice. En septembre[228], les chants reprennent et il faut « des mesures de surveillance et de répression » pour les faire cesser mais ceux-ci n'auront pas le résultat escompté. En décembre[229] les gendarmes sont appelés pour réprimer d'autres manifestations semblables mais les choses se passent mal et alors qu'ils partaient, à peu de distance de la commune, ils essuient deux coups de feu et sont blessés ; il est impossible de trouver le responsable[230].

92. Le 28 août 1850 à St-Chinian[231], cent cinquante démocrates sur deux rangs se regroupent derrière le cercueil lors de l'inhumation de l'enfant d'un démocrate. C'est une démonstration pacifique, certains portant des ceintures et des cravates rouges. Les enterrements sont fréquemment l'occasion de manifestations démocrates. À Béziers[232] en septembre 1850, on entend des chants « républicains séditieux » (« Ah quel plaisir de voir tomber des têtes, voilà pourquoi je suis républicain »), poussés par vingt-cinq personnes dans le café Palot puis ce sont des injures et menaces adressées au commissaire de police. Un ouvrier coutelier de seize ans est arrêté car chanteur. Les autres réclament sa libération. On en vient aux mains, le commissaire est pris au collet. Il reçoit l'appui du juge de paix chez lequel il frappe. Sur la place de l'Hôtel de ville, il voit le maire accompagné de plusieurs membres du conseil municipal et ce dernier appelle les renforts militaires, mais la petite foule s'est dispersée avant l'arrivée des rmilitaires. Des désordres avec des mots d'ordre équivalents, auront lieu également à St Pargoire ou à Gignac[233] en septembre.

93. C'est plus complexe à Olonzac[234] ou l'on ne peut découvrir qui en sont les auteurs des cris en l'absence de toute force de l'ordre. On apprend que les difficultés se sont faites jour lors d'un bal avec des musiciens[235] pour la foire du village. Le sous-préfet a alors incité le maire à prendre un arrêté contre les troubles à l'ordre public, à dresser procès-verbal contre les musiciens et contre le propriétaire du local. Le sous-préfet tance le maire qui n'a pas eu l'énergie suffisante car il s'est organisé une virée nocturne avec tambours et torches. Il est question des cris « Vive Barbès », et « A bas les aristocrates ». Le sous-préfet semble pencher vers un tassement d'une affaire qui n'a pas tant d'ampleur que cela mais le préfet reste très ferme. Le maire rappelle que « la foire du 14 septembre a toujours été un divertissement pour les jeunes ». Chaque parti a son bal et on fait en sorte qu'ils ne se rencontrent pas. La fanfare a parcouru deux fois les rues de la ville, certes elle a joué la Marseillaise, mais tout allait encore sans trop de problèmes. Le lendemain en soirée, des clameurs emplissent le ciel d'Olonzac sur l'air de « Vive Barbès » et « Ça ira les aristocrates à la lanterne, les aristocrates on les pendra ». Le commissaire de police qui ne voit qu'une population indignée de ces troubles et ne veut pas qu'elle soit victime d'une poignée d'agitateurs. Béziers[236] en septembre, est le théâtre d'affrontements à la suite de deux arrestations. Une foule nombreuse se forme et sans la détermination du commissaire, les prisonniers se seraient échappés. Les deux prévenus seront condamnés à quatre mois de prison sans doute parce qu'au-delà des cris, ils ont résisté.

94. Le sous-préfet écrit le 5 novembre 1850, à propos d'évènements à St-Pons[237] que quatre jeunes gens ont été arrêtés pour tapage nocturne. Ces jeunes chantaient le chant des girondins « et autres chants de ce genre ». Et en particulier devant la caserne de gendarmerie pour narguer les gendarmes. « La population reste complètement indifférente ». Les gendarmes font des rondes pour empêcher ces tapages nocturnes dont « on se plaignait [...] il ne faut y voir autre chose qu'un acte d'insubordination de la part de quelques adolescents et nullement une démonstration dont on pourrait interférer que l'autorité morale de la gendarmerie se trouve compromise ». Les jeunes gens ont passé une nuit en prison puis ont été relaxés. Dans les communes de Servian et Fabrègues[238] en novembre, le message du président de la République[239] a été lacéré. Ces communes ne ratent pas une occasion, dit en substance le rédacteur, pour montrer leurs mauvaises dispositions. Pourtant en janvier de la même année 1850, le commissaire de police de Servian déclare que tout est calme, que la classe des gros propriétaires est légitimiste, qu'une partie de la classe moyenne se rallierait volontiers à la république modérée, et qu'il n'y a pas de démocrates chez les gens d'influence et qu'ils sont très peu nombreux. Tout semble changer en mai car il court le bruit qu'en cas de tentative de coup de force des socialistes, il y aurait cent cinquante personnes sur Servian pour les rejoindre. Le commissaire de police lui, insiste sur le calme de la commune où il y a des réunions légitimistes en particulier chez le notaire du village, mais pas de troubles à l'ordre public. St-Drézery[240] n'est pas épargné car un rapport de gendarmerie signale qu'un placard séditieux a été apposé : « affiche démagogique ». Enfin l'année se finit à Villeneuve-lès-Maguelone[241] par un rapport de gendarmerie car douze démocrates se sont invités dans le café Brel le 25 décembre. Ils ont réclamé d'être servis en proférant des menaces puis en chantant sur la place et en conduisant une farandole autour de l'arbre de la liberté. Le maire a dressé procès-verbal mais que pouvait-il faire de plus ?

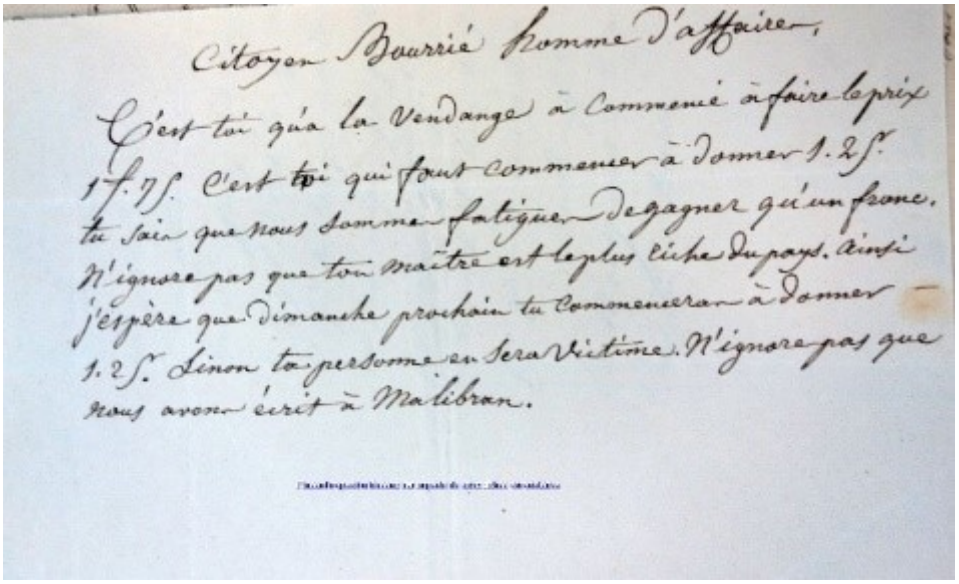

Citoyen Bourrié homme d'affaire,
C'est toi qui a commencé à faire le prix
17.7f. C'est toi qui fait commencer à donner 1.2f.
tu sais que nous sommes fatigué de gagner qu'un franc.
N'ignore pas que ton maître est le plus riche du pays. Ainsi
j'espère que dimanche prochain tu commenceras à donner
1.2f. Sinon ta personne en sera victime. N'ignore pas que
nous avons écrit à Malibran.

Fig. 3 : Bessan : placard apposé sur la porte de riches propriétaires et réclamant de meilleurs salaires.AD34-1M931.

95. Comment les interpréter, mais comment s'en étonner ? Les révolutions sont toujours celles de la faim et de l'injustice. Cette conscience des travailleurs, en usine ou de la terre, que quelque chose est possible s'ils font nombre, est certainement un point remarquable. Mais nous sommes face également à des réactions individuelles, maladroites, imprécises et souvent voués à l'échec face à un patronat arrogant, certain de son bon droit et de ses prérogatives. Ainsi, des placards, affiches apposées dans la nuit du 16 au 17, puis dans celle du 20 au 21 mars 1850, sur les portes de deux riches propriétaires de Bessan,[242] mais adressés à leur homme de confiance, demandent une augmentation des salaires sous menace de mort. La démarche, assez naïve et brutale, peut étonner. La médiocrité et la mévente de la dernière récolte entrainent un état de pénurie pour beaucoup. L'ouvrier rencontre des difficultés pour assurer ses besoins dit le sous-préfet dans un rapprochement implicite entre la pauvreté ambiante et les placards.

96. On assiste également à la revendication du droit au travail ; droit dans lequel les ateliers nationaux ont trouvé leur justification. Ainsi en avril à Montpellier[243] s'établit un rapport de force entre un propriétaire et des ouvriers « partisans du droit au travail » qui nécessita l'intervention de la gendarmerie. C'est sensiblement la même situation à Caux[244] en mai : « Des ouvriers partisans du droit au travail » se sont présentés et ont menacé un « riche propriétaire » s'ils n'ont pas de travail. La gendarmerie doit intervenir pour mettre fin aux menaces. À Lodève[245] en décembre, un ouvrier seul et armé de deux pistolets menace un fabricant et déclare que faute de travail, il agira.

97. Plus classiques à nos yeux, mais beaucoup moins en juin 1850, fut à Lodève[246] la grève des ouvriers tisserands. « Cinquante ouvriers avaient quitté les ateliers devant un refus d'augmentation de salaires et sur les conseils de quelques agitateurs bien connus. Les malheureux égarés ne tardèrent pas à comprendre les conseils de la raison et reprirent leurs travaux sans bruit et sans récrimination ». Des « malheureux égarés » selon le rédacteur, des gens sans raison ! À Clermont[247], la filature Ruges et Crémieux frères connait également un épisode de grève en juin, explique le sous-préfet de Lodève convaincu que la présence locale de leaders socialistes n'est pas indifférente à ce mouvement. Mais il ne s'agit que de quatre ouvriers tisserands qui ont cessé de travailler et réclament une augmentation. Malgré les tentatives de médiation, on ne parvient pas à leur faire reprendre le travail sans cette augmentation. Finalement à l'issue de trois jours, tout est rentré dans l'ordre selon les autorités sans que l'on sache si le patron a cédé aux

demandes ?

98. Cette[248] en mars 1850, est confronté à une grève des tonneliers : « Cette grève avait pris un caractère de persistance et d'hostilité très inquiétant. La réorganisation des sociétés sous le patronage du maire et sous condition de reprise des travaux met fin à cette grève ». À Caux,[249] en mai 1850, une douzaine de travailleurs de la terre se présentent chez un propriétaire et lui intiment de leur donner du travail. Celui refuse. Pourtant, le lendemain quatre se présentent pour travailler malgré tout. Nouveau refus du propriétaire. Les quatre hommes se retirent, on connait leurs noms mais ils courent toujours. Des actions individuelles d'ouvriers mécontents de leur sort ne conduisent qu'à peu de résultat. Ainsi en mai à St-Pons[250], un ouvrier menuisier « soldat du droit au travail », ironise le rédacteur, n'a pas obtenu l'emploi qu'il voulait, il rencontre le sous-préfet et profère des menaces qui lui valent une condamnation.

Des actes de rébellion divers

99. Conservons à l'esprit la fonction de défouloir du carnaval, cette fête du printemps naissant ou tout – ou presque – est permis. C'est ainsi qu'à Paulhan[251], le 3 février 1850 dans l'après-midi, des troubles ont été suivis d'un arrêté du maire pour interdire toute manifestation de nature à perturber la tranquillité publique. Toutefois, le maire craint des manifestations pour les derniers jours du carnaval et demande un détachement de quarante hommes et deux gendarmes de la brigade de Clermont. Le sous-préfet s'y oppose au motif que cela va donner l'impression d'une insurrection et donnera trop d'importance à une situation classique en cette période. Il accorde dix gendarmes que l'on prendra dans les brigades environnantes pour ne pas démunir Clermont et Gignac.

100. Rappelons qu'un arrêté du préfet du 18 mars 1849 interdisait tout tapage nocturne, chant, cris, farandoles, réunions sur la voie publique. Mais qu'il existe une certaine tolérance lors du carnaval. Ici à Paulhan, cette tolérance n'a pas été respectée par les deux sociétés qui se sont affrontées. Un rassemblement de deux cents personnes se constitue face à la mairie. Des individus crient. L'un arrive devant le maire et le provoque « faisons tous la farandole, il faut que tout saute » et le maire comprend « explose ». Soixante personnes font la farandole suivie par cent cinquante autres personnes avec à la tête, selon le maire, des gens peu recommandables, beaucoup ayant été condamnés. Le maire s'affole et rédige un arrêté interdisant caisse, hautbois, farandole sur la voie publique. Selon le rapport de gendarmerie du 9 février, il y a une société des amis de l'ordre et une société dite des rouges qui se sont opposées, l'une et l'autre voulant danser sur la même place alors qu'elles devaient se tenir à distance. L'adjoint et le maire ont été menacés mais il n'y a pas plus de trouble à l'ordre public. Dans l'ensemble cela ne parait pas bien grave et le sous-préfet garde une attitude raisonnable : c'est le carnaval !

101. Trois jeunes arbres plantés durant la nuit, autour de l'arbre de la liberté en mars, à Montpellier[252], sont enlevés par la force publique provoquant des cris des opposants « À bas la police » et « À bas le 35e de ligne ». À Cette[253] également, en mars 1850, par suite de l'arrestation « d'un socialiste dangereux » qui avait insulté la police, une foule menaçante contraint la troupe à croiser la baïonnette. Une agression parait avoir été évitée en mai à Béziers[254] où un individu était « en sentinelle » depuis plusieurs jours, près de la sous-préfecture avec un poignard. Il est arrêté mais il en résulte une bagarre ou le « commissaire de police est violement maltraité ».

102. Sous-officiers et parfois officiers ne sont pas indifférents aux sirènes démocrates. Ainsi à Ganges, en juin 1850, un lieutenant manifeste publiquement ses opinions socialistes. Selon le rapport de gendarmerie, on l'aurait fait taire et il n'y a pas eu plus de désordre[255]. Mais parfois, c'est un mouvement d'humeur contre la troupe auquel on assiste comme à Cette [256](juillet 1850) ou un officier est agressé et insulté. Des cris sont poussés : « A bas le 25e ». Il faut l'intervention de la troupe pour ramener le calme. En juillet 1850 à Montpellier, une altercation a lieu entre un officier du 35e de ligne et un individu provocateur car le 35e intervient souvent en supplétif de la gendarmerie. Des cris « A bas le 35e de ligne, ils font les gendarmes » ont fusé du petit regroupement qui s'est formé dans un café.

103. À Castries[257] dans le nuit du 17 au 18 juin 1850, l'arbre de la liberté a été scié. Rouges et Blancs s'accusent mutuellement mais cela ne cause pas plus de troubles. Maraussan[258] en juin, voit le maire

outragé : « ce délit fut convenablement puni par le tribunal de police correctionnel de Béziers » selon le rédacteur. Des désordres sont liés à la farandole de Clermont[259]. Le préfet prend acte de la démission du maire Planque à la suite d'évènements où se trouvaient des porteurs d'écharpes rouges. Le sous-préfet avait demandé une interdiction, et le maire affirme qu'il va s'exécuter tout en défendant le principe des farandoles. Le sous-préfet demande également le vote du budget, mais Planque cédant aux pressions de meneurs au sein du conseil municipal a finalement a refusé. Le sous-préfet nomme une administration provisoire de la ville. Toute cette question est inconnue du rédacteur, ce qui ne surprend pas vraiment car les troubles ne sont pas des « désordres » mais des troubles administratifs. L'enjeu pour le sous-préfet est de ne pas faire entrer au conseil « des éléments hostiles ». Ce dont il semble désespérer. Le conseil sera dissous par le président de la République le 20 septembre 1850.

104. À Montpellier[260] le même mois, trois arrestations ont lieu à la suite d'agressions contre deux commissaires. À Campagnan[261], un percepteur est agressé ce qui justifie l'intervention de la gendarmerie. Deux démocrates sont enterrés à Villeneuve-lès-Béziers[262] en octobre et à cette occasion. Lors des deux enterrements, les amis des morts ont voulu montrer leur soutien. Contre l'avis de la famille, ils se montrent avec quatre porteurs de ceintures et bonnets rouges affichant un mépris pour la cérémonie religieuse. Le discours prononcé au cimetière défini le défunt « soldat comme nous de la liberté ». Le lendemain, lors de l'autre enterrement, le père du défunt peu favorable aux démocrates, arrache le bonnet rouge d'un porteur. Des menaces et manifestations de la foule fusent. Le conflit est assez profond car au cimetière, le père refuse de prononcer le discours attendu et cela se poursuit jusqu'à des disputes sur la place de chacun devant la fosse. « Les démonstrations les plus scandaleuses furent faites par les rouges de la commune ». Il en est résulté quatre condamnés à un mois de prison C'est dire l'ampleur des divergences et la violence des oppositions.

105. À Lodève,[263] en octobre, la rébellion a été excitée par l'adjoint au maire qui donna tort aux employés de la régie, l'arrivée de la gendarmerie y mit fin. À St-André[264] en décembre, une confusion liée à l'arrestation de chasseurs provoque un attroupement, des insultes et une bousculade dont sont victimes deux gendarmes qui traversent la ville. À Pézenas[265] en décembre 1850 un individu, qui « appartient au parti du désordre » connu pour ses opinions socialistes, s'en est pris à un musicien du 51e de ligne « lors du passage d'un bataillon ». Du fait de ses relations avec la plupart « des chefs de la démagogie » ont aurait pu craindre que son arrestation et son transfert donnent lieu à des mouvements, ce ne fut pas le cas.

Armes, productions de poudre

106. Les armes, surtout accompagnées de poudre ou de matériel pour en fabriquer, attestent l'existence de chasseurs braconniers ou plus encore la volonté de préparer cette insurrection que tous les esprits des partisans de l'ordre craignent, attendent ou affectent de croire en l'imminence. La répression est d'autant plus sévère. Ainsi en cette année 1850, on saisit à Montpellier[266] en avril, des pistolets chargés, une trentaine de balles, des instruments pour fabriquer poudre et cartouches. L'individu chez lequel ces éléments ont été saisis avait été blessé quelques jours auparavant par une explosion peut-être en manipulant de la poudre. Même chose à Castelnau[267] ou vingt kilos de poudre sont saisis, puis quinze à Montpellier[268] en mai, toujours avec le matériel nécessaire à la fabrication. Cinq cents grammes à Fabrègues[269], trois kg à Béziers[270] en mai avec des armes et des munitions où une autre saisie est faite le même mois. À cette occasion, un individu blessé par une explosion a été arrêté[271]. Le sous-préfet note que cette arrestation n'a donné lieu à aucune manifestation alors même que le prisonnier encadré de gendarmes a traversé une foule d'ouvriers. Ces trois dernières saisies ont amené l'arrestation de cinq personnes pour fabrication de poudre et détention d'armes de guerre. Le sous-préfet signale[272] que depuis deux ou trois mois, chez les droguistes et les pharmaciens, on constate un débit important de salpêtre au point qu'on n'en trouve plus. Mais, dit toujours le même homme, tout est calme.

107. D'autres saisies de poudre, armes et balles sont effectuées entre août et la fin de l'année, à Montpellier, Montferrier, St-André-de-Sangonis, Palavas, Pézenas, Vendres[273]. A Montferrier en juin, on saisit six kg de poudre, six fusils, trois pistolets et trois épées, « deux bonnets rouges saisis en même temps caractérisent la saisie » nous dit le rédacteur. À Palavas ce sont quatorze fusils cachés sous de la paille qui

sont retrouvés, un véritable petit arsenal.

Chasse

108. Ces questions du permis de chasse, de son coût et consécutivement du braconnage, sont au cœur des campagnes dans l'Hérault comme dans la plupart des régions françaises. C'est ainsi que l'on peut constater quelques « arrangements ». À Antignac[274], on soupçonne un accord tacite au moins, entre le maire et le garde-champêtre, pour tolérer le braconnage, comme cela se fait « dans la plupart des communes rurales de l'arrondissement ». Le maire, quoique légitimiste, a donc été suspendu mais le sous-préfet le soutient admettant qu'il n'a fait que demander au garde de ne pas faire de zèle pendant la fête votive. Le garde a montré toute la contrition nécessaire et a récemment verbalisé des braconniers. Le sous-préfet est donc partisan de réintégrer le maire. Est-ce parce qu'il s'agit d'un maire du « parti de l'ordre » qu'il bénéficie de toute la compréhension de la préfecture. Et la vision que nous donne le sous-préfet sur la tolérance du braconnage n'est pas sans intérêt. Un individu qui s'était signalé, lors de l'arrestation d'un braconnier, par des injures et même des voies de fait sur un gendarme, vient de se rendre. Le rédacteur ne dit rien de cette affaire qui se déroule à Sérignan[275]. D'ailleurs de nombreux cas de braconnage ont lieu durant cette période[276], mais tous ne sont pas répertoriées. Les affrontements entre gendarmes et braconniers sont souvent violents.

109. Voyons ce que nous en connaissons :

110. - Marsillargues[277] en août. Rébellion contre des gardes-chasse suite à un flagrant délit de braconnage où les braconniers s'enfuient. Les gardes les suivent mais on leur tire dessus sans les atteindre. La zone est giboyeuse et la commune est victime de braconniers venant de l'Hérault ou du Gard.- A La Salvetat[278] en janvier, un braconnier est arrêté. Il tire à bout portant sur un des deux gendarmes qui a été blessé sérieusement, mais le braconnier n'a pas été retrouvé.- Parlatges[279] en février. Un braconnier surpris en flagrant délit met en joue les gendarmes, mais ceux-ci le connaissent et se contente de dresser un procès-verbal en se retirant.- Le 21 août, la brigade de Ceilhes[280] surprend un braconnier à Roqueredonde. Après une poursuite, le chasseur met en joue le gendarme. Il en résulte une bagarre et les gendarmes arrêtent le braconnier.- À Servian[281] en août, des gendarmes surprennent trois braconniers. L'un voulut faire feu, encouragé par les deux autres mais les gendarmes les désarment et les font prisonniers.- La Vacquerie[282] en octobre. « Une quarantaine de chasseurs » surpris menacent de faire feu. Les gendarmes abandonnent le terrain devant le nombre et se contentent de dresser procès-verbal. - St-Martin d'Orb[283] en novembre 1850, un braconnier est poursuivi par les gendarmes qui ne peuvent l'arrêter le reconnaissent et dressent un procès-verbal. Mais l'histoire est plus complexe et atteste du mouvement de solidarité. En effet, les gendarmes sont à St-Martin-d'Orb pour assurer la sécurité de la fête patronale. Arrivés au Bousquet-d'Orb ils voient un chasseur qui tire sur du gibier. À leur vue, l'individu fuit et se réfugie dans un atelier. Les ouvriers ferment alors les portes et menacent les gendarmes et les incitent à passer leur chemin en les injuriant. Les gendarmes partent puis reviennent avec l'adjoint au maire sans plus de succès. Ils finissent par pénétrer par une porte de derrière et obtiennent les noms de six ouvriers impliqués dans les injures et le désordre.

111. - Montagnac[284] le 10 novembre selon le rapport du commandant de la gendarmerie de l'Hérault au préfet, deux gendarmes ont voulu inspecter la conformité de chasseurs avec les règles légales. Ces derniers décident de fuir en abandonnant leurs armes. Un est rattrapé, mais refuse de donner son identité. Sous les injures, les gendarmes décident de rencontrer le maire. En arrivant à Montagnac, ils sont entourés d'une foule nombreuse et menaçante et le lieutenant de la brigade de Pézenas parle d'une foule agressive de deux mille personnes : « il faut les tuer, il faut la guillotine pour ces gendarmes », etc. L'un est assailli de pierres et le prisonnier est libéré. L'arrivée du maire et du commissaire de police permet d'éviter pire. Le sous-préfet voit dans ses rebellions de mauvais signes, pense que tout est prétexte au désordre ; il est partisan d'être ferme avec les fauteurs de troubles. Selon la gendarmerie, la coopération du maire et du commissaire de police n'a pas été exemplaire, refusant de donner les noms demandés. Le procureur de la République, revenant de Montagnac le 16 novembre, où il y a eu des exactions mais sans échanges de coups, annonce que c'est l'intervention du maire et du commissaire de police qui a permis aux gendarmes

de se retirer sans heurts supplémentaires. Il ne pense pas que leur conduite soit soumise à réprobation. La précipitation des gendarmes n'est peut-être pas étrangère aux désordres qui ont eu lieu pense le sous-préfet qui ne voit rien de politique dans l'affaire. La résistance vient de la fermeté exercée contre un enfant de seize ans qui criait. Les commissaires de police et maire ont fait leur devoir et l'affaire n'aura « pas d'autres retentissements politiques ».

112. Le 16 novembre, quand le procureur de Béziers accompagné d'un juge d'instruction se rend à Montagnac, il mobilise en passant à Pézenas cinquante hommes du régiment mais les cantonne à un kilomètre du village pour éviter la provocation. Il entre à Montagnac avec seulement deux brigades de gendarmerie. Sur les dix personnes concernées par l'enquête, trois sont alors absents. Les suspects « arrêtés ont traversé le village enchaînés entre les chevaux des gendarmes pour marquer les esprits » provoquant selon le procureur une vive émotion dans la population mais sans menaces ni signes de révolte. Le maire a été accusé d'avoir laissé proféré des chants et cris séditieux et reconnait qu'il avait demandé, à une seule reprise, de ne pas verbaliser des jeunes gens chanteurs ; qu'il laissait sévir pour les délits un peu importants, mais demandait de ne rien faire lors de problèmes de voirie urbaine. Le sous-préfet demande au commissaire s'il a eu vent de l'information selon laquelle six braconniers en flagrant délit pris par le garde champêtre avaient été invités par le maire à donner cinq francs chacun, moitié pour le garde et moitié pour la commune. Le commissaire en a entendu parlé mais ne croit pas à un tel arrangement. Ce même commissaire sera sanctionné par une mutation. Le maire remarque que son intervention conciliatrice a permis d'éviter le pire face aux gendarmes. Appuyé par le sous-préfet, il demande d'ailleurs la révocation de deux des gardes-champêtres trop complaisants avec les braconniers très nombreux : de l'ordre de deux ou trois cents ! Il offre sa démission qui finalement sera refusée. Les prévenus seront condamnés de 8 jours à un mois de prison.

113. St-Maurice[285] en novembre. Cinq braconniers surpris mettent en joue les gendarmes et réussissent à s'échapper après avoir blessé légèrement l'un d'entre eux. Au Caylar[286] en novembre, c'est sensiblement la même situation. L'évènement signalé à St-André-de-Sangonis a été étudié[287], une population nombreuse a accueilli des gendarmes qui venaient en mairie s'enquérir de l'identité d'un braconnier. À la suite des cris, injures et pressions, ils se retirent sans obtenir les renseignements. C'est la solidarité des braconniers-chasseurs qui a fonctionné. À Cessenon[288], le 3 décembre, c'est une autre affaire de chasse et un transport de prisonnier qui se passe mal. Un groupe empêche la justice d'effectuer son travail et la gendarmerie n'est pas écoutée. Un individu est maitrisé et arrêté. Lors du transfert du prisonnier, une foule nombreuse se constitue qui jette des pierres et n'est pas avare d'injures, un gendarme est blessé. Mais le prisonnier est bien transféré à St-Chinian. Un rapport du sous-préfet au préfet en date du 24 janvier 1851 complète notre information sur les évènements de décembre 1850. Le tribunal correctionnel de St-Pons a jugé deux prévenus dans cette affaire. L'un est condamné à deux mois de prison. Un second prévenu a tenu des propos très agressifs vis-à-vis de la gendarmerie, mais l'instruction a buté sur le silence des habitants et il a été impossible de déterminer qui a tenté d'arracher le prisonnier des mains de la gendarmerie et de renverser la voiture du procureur et du juge d'instruction.

114. Lorsque les gendarmes se rendent à Cessenon pour « y poursuivre des chasseurs », leur présence est signalée « par des cris « A loup, à loup » ou par le son d'une « trompe marine ». Quatre procès-verbaux ont été dressés mais le tribunal n'a pas retenu l'injure. Le sous-préfet regrette les faibles condamnations de ces délinquants qui seront de nouveau jugés en appel. Il propose au maire un arrêté interdisant trompes et cris. Les faits paraissent suffisamment graves pour que le ministre de l'Intérieur soit informé. Frontignan[289] pour un délit de pêche voit le même mécanisme à l'œuvre, c'est-à-dire la pression d'un regroupement nombreux – lorsque le délinquant est ramené à Sète – pour tenter de le faire évader, mais sans succès.

Interdiction de clubs, sociétés politiques et sociétés secrètes

115. Si la République proclame le 19 avril 1848 que « les clubs sont pour la République un besoin, pour les citoyens un droit », les décrets du 28 juillet 1848 reconnaissent les clubs mais en limitent la liberté car la publicité des débats est obligatoire, la surveillance des réunions effective. Cependant, une simple déclaration en préfecture ou en mairie suffit pour donner une existence aux clubs. Les sociétés secrètes

sont interdites car il s'agit « une forme d'organisation qui soumet ses membres à une affiliation opérée clandestinement »[290] et qui dispose d'une organisation cloisonnée où mots de passe et signe de reconnaissance sont en usage. À ce stade, la distinction entre réunion et association est inexistante, mais cela ne va pas durer et le « mélange » va se faire dans les faits. La constitution de 1848 proclame que « les citoyens ont le droit de s'associer paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par voie de presse ou autrement »[291]. Après la journée du 13 juin 1849 on décide de fermer les clubs[292]. La Loi du 19 juin 1849 sur les clubs (et les réunions)[293] indique : *Art. 1er. Le gouvernement est autorisé, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi, à interdire les clubs et autres réunions publiques qui seraient de nature à compromettre la sécurité publique. Art. 2. Avant l'expiration de ce délai, il sera présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi qui, en interdisant les clubs, règlera l'exercice du droit de réunion. Art 3. Il sera rendu compte à l'Assemblée nationale, à l'expiration de ce délai, de l'exécution qu'aura reçue la présente loi.* Les dissolutions et arrestations, vont donc se succéder. Le pouvoir cherche à démanteler toute opposition des démocrates, c'est la « compression » antirépublicaine[294] qui vise à restreindre toutes les possibilités d'action.

116. Le 9 janvier 1850 à Béziers[295], est prononcée la dissolution de la « Société des travailleurs unis » et l'arrestation des membres qui assistaient à un banquet le 25 décembre 1849. En janvier, c'est au tour de la « Société agricole de Bessan »[296]. Mais en avril 1850, le sous-préfet affirme que les réunions de la Société philanthropique continuent de se tenir malgré la dissolution. Il ne pense pas qu'il s'agisse de réunions politiques et précise que la société est composée de deux cents membres et qu'elle s'assemble chez l'un ou chez l'autre. Dans son intime conviction, le sous-préfet est convaincu que les organisateurs préparent les élections municipales. En janvier toujours, la « Société des artistes de Mèze »[297] a été dissoute. C'était selon la préfecture, une société socialiste. Le 14 le préfet a informé le ministère de l'Intérieur de la dissolution de la société de St-Paul à Bédarieux[298] « Cette société formée clandestinement, n'était en réalité sous le voile de la bienfaisance, qu'une réunion politique qui constituait l'ancien club de Bédarieux ». Bédarieux connait cinq sociétés en janvier 1850[299] et curieusement, aucune ne porte le nom de St-Paul. Il en existe une à Florensac. Y-a-t-il confusion ? En février, la « Société de bienfaisance de Marseillan »[300] est dans le viseur du sous-préfet de Béziers qui s'occupe de recueillir les données nécessaires à sa dissolution.

117. Suivent la « Société de Fabrègues »[301], la « Société des vrais amis à Montpellier »[302], celle du « Clos de masque »[303], du « Jeu de paume » également à Montpellier[304]. Toutes ces sociétés cachaient sous une fausse identité un but politique, dit le rédacteur. Le raisonnement est toujours le même, il est parfois fondé. En juillet, c'est au tour de la « Société de l'union à Montpellier »[305]. Cette société qui n'était pas autorisée se réunissait clandestinement ; des cris séditieux la firent découvrir le 19 juillet et elle fut dissoute par arrêté préfectoral. Même comportement pour la « Société de l'étoile »[306]. La « Société patriotique de Ganges »[307] est dissoute en septembre 1850 car elle cachait également un but politique sous une fausse déclaration. Ce sont les mêmes motifs invoqués pour les Sociétés des travailleurs et du droit national à Ganges[308]. Quelques troubles ont lieu à Félines[309] liés à la dissolution d'une confrérie sans doute religieuse. À cette occasion, des rassemblements « et un charivari avait été donné au desservant ». La dimension politique n'est pas affirmée et il n'y a pas de plaintes déposées.

118. En juin, dans le cadre de l'affaire dite du « complot de Béziers »[310], un grand nombre d'arrestations ont lieu. L'affaire en correctionnelle aboutit à des condamnations. Dans une lettre du 21 mai 1850, le sous-préfet écrit que selon les bruits et informations qui lui parviennent du côté des démocrates de l'arrondissement et « je pourrais presque dire dans tout le Midi de la France » et aussi de la découverte qui vient d'être faite « chez des individus qui fabriquaient de la poudre. Nous avons échappé à la réalisation d'un vaste complot qui embrassait tout ce pays ». Il pense que des ramifications pouvaient s'étendre dans les départements voisins. Il y avait des affidés dans toutes les communes petites ou grandes et allumer de grands feux dans les campagnes était un signal. Pour se défaire des autorités civiles et militaires « puis mettre la ville au pillage », il ne leur manquait qu'une occasion favorable dit le sous-préfet. Il y avait des réunions en rase campagne, mais pas seulement pour organiser, mais aussi pour « convertir » en faisant jurer, sur deux poignards en croix, le secret de la société « et « l'obéissance aveugle aux ordres des chefs ». Il reconnait qu'obtenir des témoignages de présence ne sera pas facile. Quatre hommes reconnus comme

chefs doivent être arrêtes et leur domicile visité. Si aucune charge ne peut être retenue contre eux comme c'est probable selon le sous-préfet (?), les faire condamner ne serait pas assez exemplaire !!, il faut frapper avec vigueur. Il demande donc au procureur et au juge d'instruction de prendre les mesures pour qu'un arrêt spécifique permette de faire traiter l'affaire par la Cour d'appel de Montpellier.

119. C'est ce que rapporte *L'Echo du Midi* du 1er juillet 1850, qui explique que selon *L'indicateur de l'Hérault*, une dépêche provenant du commandement militaire de Lyon a signalé que Béziers était le foyer d'une insurrection avec des ramifications dans tout le Midi. Le journal décrit que ces insurgés probables sont organisés autour de cinq chefs organisés en cohortes divisées en décuries qui comprennent à leur tête un centurion. Chaque décurie fabrique de la poudre. Il y aurait eu près de mille huit cents hommes susceptibles d'être rassemblés à Béziers, certains provenant des villages environnants. Tout ce monde doit attaquer la ville de Béziers. A Roujan une descente de police a cerné le village à la suite d'une réunion de démocrates et organisé des visites domiciliaires mais sans grand résultat. C'est le 26 mai qu'un mandat d'amener contre les cinq chefs régionaux supposés dont Relin[311] permet les arrestations.

120. Le commissaire de police de Béziers déclare pourtant que la ville est tranquille malgré un peu d'agitation des démocrates provoquée par le départ de condamnés dont Relin et Buares, Chalon, Vié et Planes. Quelques cris de « Vive la République » sont « proférés par des manœuvres et des femmes de bas-étage » quand les condamnés sont sortis de la prison pour rejoindre le bateau sur le canal. Le 2 juin le même sous-préfet signale que les mis en cause de la Société des Montagnards de Béziers nient tout, mais que le juge d'instruction a des preuves (lesquelles ?) qui « seraient même d'une authenticité irréfutable » ajoutant que depuis les « évènements du mois de mai dernier » tout est calme dans l'arrondissement.

121. Le 12 août 1850[312], le procureur général de la cour d'appel informe le préfet de la condamnation de treize individus accusés de fabrication de poudre et détention d'armes de guerre. Six ont été condamnés à de la prison et des amendes. Durant le procès, une foule de près de trois mille personnes, toujours selon le procureur, stationnait dans la cour et autour du palais de justice. Quand les condamnés sont sortis, quelques cris ont été poussés « Vive la République démocratique et sociale ». La gendarmerie a été chargée d'évacuer la foule qui a protesté ce qui a contraint la troupe à croiser la baïonnette. L'arrestation, d'un individu a eu lieu : il avait crié « À bas la police, à bas la canaille, à bas les brigands ». En octobre, le sous-préfet de Béziers, explique que la Société secrète des Montagnards démasquée en mai dernier et l'arrestation de ses principaux membres a eu pour effet d'avoir « singulièrement refroidi l'ardeur de nos démocrates ». Depuis lors malgré la surveillance, impossible de retrouver leur trace, plus de réunions en plein champs, plus d'exhibitions de cravates ou ceintures rouges, plus de déplacements la nuit. Le commissaire de police de Lodève cité comme témoin dans une affaire devant la Cour d'assise de Mende (Lozère), signale une lettre mentionnée à ce procès qui indique, selon les insurgés, « l'Hérault est à nous ». Ces lettres ont été saisies au domicile d'un représentant venant de Lyon. Ce qui laisse à penser que des liens sont possibles dans le cadre d'un vaste complot, mais évidemment il n'y a pas de preuve.

122. Le « complot de Béziers » a toutes les apparences d'un montage afin de faire condamner les démocrates de la région biterroise. Certains accusés disposaient de poudre, d'armes et de balles, mais rien n'indique un projet concerté pour s'emparer des institutions biterroises et a fortiori régionales. Faut-il croire en la sincérité de certains protagonistes parmi les représentants de l'autorité ou devons-nous lire entre les lignes ? Le complot était-il réel ? Si aucune preuve ne vient conforter cette hypothèse, les autorités ont-elles construit de toutes pièces ce « complot » pour éliminer les chefs démocrates ? Ou bien emportés par leur peur absolue des « rouges », ont-elles cru en leur mensonge. On relèvera que les condamnations ont été assez faibles (absence de preuves), certains accusés n'ont même pas été condamnés.

123. La phobie des complots se retrouve en novembre 1850[313]. Le sous-préfet de St-Pons, pense que des « projets insurrectionnels » peuvent être menés dans le Midi et l'est de la France. Il « fait sentir » l'atmosphère par les deux commissaires de sa circonscription mais ceux-ci ne voient pas d'agitation chez les « démagogues » et pas non plus la population prête à suivre des projets d'insurrection. Selon le commissaire de police, depuis septembre, la situation s'est améliorée « le peuple parait être détaché des menées des agitateurs ». De la même façon, en février 1850, le sous-préfet de Lodève[314] note que les nouvelles de Paris n'ont eu aucun effet et que la ville jouit de la plus grande tranquillité. Faut-il se fier à

des rapports ponctuels ? Les projets insurrectionnels ne sont pas à l'ordre du jour et ce sont des élections que les démocrates attendent les résultats. Cependant, la pression sur les républicains de la première heure est très forte en 1849 et 1850.

124. D'autres troubles à l'ordre public, d'origine individuelle ou l'on ne saurait voir une finalité politique, existent en cette année 1850 : - Attaque à main armée à Ceyras[315] le 11 décembre 1850. - À Hérépian[316] en décembre 1850. Attaque d'un homme en charrette ; il est mis en joue par deux hommes armés d'un fusil. - En mars à Pézenas[317], un individu attaque un voyageur pour lui dérober son argent. Celui-ci peut ensuite continuer sa route. - En avril à Capestang[318], trois individus attaquent un médecin. Ce dernier muni d'un fusil les met en déroute. - En août à Montpellier[319], trois personnes attaquent un riche propriétaire et le dévalisent en prenant également la montre de sa domestique. - En août encore à St Gervais[320], le courrier de St-Gervais à Bédarieux est attaqué par deux individus qui le dévalisent. - À Mireval[321] en août, trois voleurs ont attaqué un voyageur. « Les soupçons se portent sur trois espagnols » nous dit le rédacteur.

125.

126. Cette année 1850 est une année de grande activité démocrate donc de grande répression. Elle est dominée par la réforme de la loi sur le suffrage universel qui, réduisant le corps électoral, ne peut que heurter les républicains sincères. Le contexte général de tension est alimenté par les nombreuses découvertes d'armes et de poudre, parfois sous forme d'un véritable petit arsenal. Ces découvertes sont exploitées par les conservateurs qui y voient le ferment de complots. Comment faire autrement que de s'opposer, même si la répression s'intensifie et que l'on a des convictions socialistes ? L'année est celle des complots des démocrates disent les partisans de l'ordre. L'exemple de Béziers est probant où beaucoup d'énergie est dépensée pour prouver un vaste complot bien que les preuves soient inexistantes. La peur favorise le complotisme pour justifier la répression.

ANNÉE 1851

127. L'année 1851 est celle des tensions entre Louis-Napoléon Bonaparte et l'Assemblée pour des sujets nombreux dont les crédits accordés à la présidence, etc. La demande de Louis-Napoléon Bonaparte de supprimer la loi électorale du 31 mai 1850 (octobre-novembre) qui a restreint le corps électoral en imposant en particulier des conditions de résidence, est rejetée par l'Assemblée. L'échec (en juillet) du projet de réforme constitutionnelle pour réviser la constitution afin de prolonger le mandat de Louis-Napoléon Bonaparte sera déterminant pour la suite des évènements. Enfin, le coup d'État du 2 décembre 1851 marque durablement une république qui survivra formellement jusqu'au 2 décembre 1852, mais disparait dans les faits jusqu'en 1870. Les tensions populaires se renforcent dans la perspective des élections pour la présidence de la République, initialement prévues en 1852. Les dévastations de propriétés suivies ou non d'incendies, ne ralentissent pas et restent un des moyens employés par la population rurale pour crier sa colère.

Dévastation et incendies

Des dévastations

128. En janvier, dévastation de propriété à La Salvetat[322] accompagné de vol de bois. Le vol est-il d'opportunité ou bien un des objectifs de cette expédition ? A la même époque, à Marsillargues[323], ce sont mille pieds de vigne qui ont été coupés. Le rédacteur remarque que ce ne peut être le fait d'un seul individu, c'est une action en bande organisée. Le commissaire de police nous apprend que la propriété Gachon, pharmacien à Marsillargues, a été visée dans une terre nouvellement plantée où l'on a arraché six cent deux pieds de vignes en les coupant en deux afin d'être certain qu'on ne puisse les replanter. Sont également détruits deux mille plants environ qui devaient être utilisés au renouvèlement. Ce n'est pas possible qu'un seul individu ait agi seul. Comme toujours, dit ce commissaire, il s'agit d'une vengeance « contre la classe dirigeante ». Ces pillards ont également effacé toute trace de leurs sabots et souliers et

le policier en conclu qu'ils n'en sont pas à leur coup d'essai.

129. En avril, à St-Pons, puis à Magalas, des dégradations ont lieu. À St-Pons[324], les malfaiteurs ont détruit du mobilier, volé deux cents francs et ouvert des tonneaux de vin pour en répandre le breuvage. À Magalas[325], des vignes sont altérées, d'autres, une centaine, sont attaquées mais en détruisant les bourgeons ce qui interdit d'espérer toute récolte. À Pézenas[326], au mois de juin « dix souches de vignes coupées, pommes de terre arrachées, arbres fruitiers mutilés ». Claret[327] en juillet, voit des mûriers appartenant au garde-champêtre abimés. Il s'agit de représailles, non pas ici « contre la classe dominante », mais contre celui qui veille aux respects des règles dans le village. Boussagues[328] en août, est le site d'un pillage avec destruction de mûriers. A Camplong[329], à la même période, ont lieu des dégradations de propriétés et de mûriers.

130. À Montagnac[330], en août, trois bois sont victimes de dévastation et sept arbres plantés le long de la départementale n° 6 entre St-Martin et Montagnac sont abimés. Quatre mûriers sont mutilés à La Vacquière[331] en août et à Montpeyroux[332] où de nombreux mûriers et autres sont dégradés avec pour conséquence une perte importante chiffrée à plus de deux mille francs. Cette propriété appartient au maire de la commune

Des incendies

131. En janvier 1851 a lieu un incendie malveillant à Nizas[333] mais on ignore ce qui a brûlé. Même chose à Bédarieux[334] et à Camplong[335] en février. À Avesnes[336] en avril, c'est l'incendie d'une forêt puis d'une seconde en moins de dix jours dont on ne retrouve pas les responsables. En mai près de Lunel[337] un incendie se déclare, le rédacteur ne dit pas de quoi mais on a trouvé du souffre et du phosphore nécessaires à l'allumage. Roujan[338] et Servian[339] en juin, Béziers[340], Sérignan[341], Florensac[342] en juillet, à trois reprises pour cette dernière commune « des paquets d'allumettes chimiques ayant été trouvés dans les lieux ou les feux s'étaient déclarés », la volonté de nuire est certaine. Le journal « Le Suffrage universel »[343] rapporte l'existence d'un immense incendie qui a duré toute la nuit « véritable nuit d'angoisses et de désolation » et a brûlé une grande quantité de meules de blé appartenant à de petits propriétaires.

132. Notre inventaire, dans une note[344], précise que les auteurs de presque tous les actes de brigandage sont restés inconnus, soit parce que les victimes n'ont rien dit, soit parce les conditions ne permettaient pas que les auteurs soient identifiés. Ils ont donc ont été « attribués à la malveillance » et le rédacteur ne s'interroge guère sur les motivations de leurs auteurs, n'y voyant qu'actes de vandalisme.

Réunions de socialistes

133. Le rédacteur croit nécessaire, alors même que le trouble à l'ordre public n'a pas lieu réellement, d'inventorier les réunions socialistes ; les socialistes sont des dangers. Ainsi à Cette[345] en avril 1851, trente et un individus « connus pour leurs opinions avancées » se sont réunis chez un restaurateur. Le but « apparent » de cette réunion était de payer leur abonnement au journal « Le Suffrage universel » qui est le journal local des plus radicaux[346]. À Claret[347] en septembre, un banquet non autorisé se tient à l'occasion de la fête patronale. Un discours n'a pu être prononcé car la présence d'un gendarme a perturbé le déroulement. Une réunion de chefs de parti à Ganges[348] n'a pas troublé la tranquillité. On en ignore le but, dit le rédacteur qui croit nécessaire cependant de la mentionner.

Cris, emblèmes séditieux et désordres

134. Ces cris et emblèmes sont toujours les plus nombreux sans doute parce qu'ils sont également les plus faciles à exprimer, soit dans le cadre de protestations spontanées, soit encore organisés lors de diverses manifestations publiques et éventuellement populaires comme un carnaval, les farandoles, etc.À Ganges[349] en janvier 1851, quelques individus vite dispersés, crient « Vive la Montagne » à la sortie de la

ville et derrière la troupe de soldats qui retourne à St-Hippolyte. De l'aveu du commandant, rien de bien extraordinaire. Le même mois à Montpellier[350], un enterrement d'une socialiste attire une foule de quatre cents personnes. À l'exception de quelques cravates rouges, il n'y a pas de troubles. En janvier 1851, des scènes de désordre ont lieu dans l'église de La Madeleine à Béziers à l'occasion de l'enterrement d'un « rouge »[351]. La Salvetat[352] est le siège de violences graves en février 1851. Le document n'est pas totalement lisible et on sait seulement que les auteurs ont été arrêtés. Mais dans une lettre du sous-préfet de St-Pons (octobre 1851), on apprend que lors de ces troubles, quelques membres de la garde nationale, sous la direction du maire et du juge de paix, sont venus utilement en aide au brigadier de gendarmerie. Lequel, l'épée à la main, entouré du garde forestier, du maire de Fraisse faisait face à six cents personnes armées de bâtons qui voulaient libérer un prisonnier arrêté lors de la foire.

135. À Cette[353] en février, ce sont des chants nocturnes qui provoquent l'intervention du maire et de ses soutiens, mais le groupe est reçu à coups de pierre et les chanteurs ne reconnaissent pas son autorité. Fin février 1851 à Lunel, on entend des chants séditieux dont ne connait pas les responsables ; un homme est faussement accusé, l'armée est envoyée pour enlever les arbres de la liberté. À Pézenas[354] en février 1851, des cris séditieux et chants provoquent l'intervention de la gendarmerie. Les protestataires cèdent, se calment, puis reviennent ailleurs. Finalement ils se dispersent, mais un gendarme a été frappé « traitreusement par derrière » ce qui a provoqué une blessure sérieuse. À Cette[355] (février 1851) lors d'une réunion de socialistes (une trentaine) à quatre kilomètres de la ville, des cris séditieux sont entendus et des toasts sont portés : « Buvons aux barricades », « A la machine infernale », « A Freschi »[356] , « A la République démocrate et sociale ». À Bessan[357] en février, à l'occasion de l'ouverture d'un café, on chante et le commissaire de police demande de fermer l'estaminet. Alors qu'il se retourne, il reçoit une pluie de coups, mais armé d'un poignard, il se dégage. Un garde qui l'accompagne est blessé. Il attribue le tout aux « socialistes » qui lui en veulent. Le commissaire énonce ses soupçons sur un responsable, dresse procès-verbal et arrête une personne. Marsillargues[358] en février 1851, à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du 24 février 1848, voit un regroupement après la messe, de trois à quatre cents personnes sur la place publique. Ces gens chantent la Marseillaise et le Chant du départ. Le commissaire de police intervient, mais il n'est pas écouté et bousculé. On envoie cinquante fantassins et autant de chasseurs à cheval, mais à leur arrivée, le calme est revenu. Les perquisitions sont conduites chez les supposés meneurs. Le ministère de l'Intérieur prend acte, approuve le préfet en particulier dans son initiative de faire disparaitre l'arbre de la liberté « au pied duquel ont eu lieu les désordres [...] ». En mars dans la même commune[359], l'autorité d'un commissaire de police est contestée et il est maltraité. Gignac[360] connait un rassemblement devant le presbytère. Une querelle avec les ecclésiastiques en est la cause, dit le rédacteur. Un individu est arrêté puis relâché. Impossible de savoir de quoi il retourne : conflit personnel ou action collective ? Mèze[361] le 4 mars est le lieu de désordres graves. Des gendarmes seront plus ou moins gravement blessés ce qui conduira à quatre condamnations en correctionnelle[362]. On peut restituer schématiquement le déroulé. Dans la soirée du 4 mars, des gendarmes et le commissaire de police ont fermé un café et une réunion dansante dans lesquels des chants séditieux avaient été entendus. Marchant vers un groupe qui proférait des cris « Vive la République rouge ! », ils ont été assaillis de pierres. Un gendarme résiste et est grièvement blessé. Il est alors question de révoquer le maire qui aurait autorisé des bals alors que le préfet les avait interdits, mais l'interprétation de la circulaire préfectorale prête à discussion. Le maire est finalement suspendu et les auteurs des troubles sont en fuite.

136. Le ministre écrit au préfet le 15 mars 1851 et souligne : « la situation de votre département est pour ainsi dire exceptionnelle tant les obstacles que vous offrent les passions politiques sont nombreux, persévérants et longs à surmonter ». Toujours à Mèze, la « Société des bons enfants » (qui est celle des jeunes Montagnards) parait être à l'origine des troubles de mars. Elle a été autorisée le 21 novembre 1850, mais, à la suite d'incidents le maire a interdit les bals. Fin avril, il demande au préfet la possibilité dès les réouvrir. Sept individus arrêtés par suite des troubles de mars ont été remis en liberté le 12 avril. On sait que début avril il y a encore des gendarmes en permanence à Mèze pour assurer la tranquillité publique plus de quinze jours après le plus fort des troubles. Le gendarme qui a résisté et a été sérieusement blessé, est couvert d'éloges pour sa conduite le 4 mars au point d'obtenir la légion d'honneur. Cependant, un de ses collègues se serait mal comporté. Il s'agit du brigadier, resté trop faible dans sa réponse et ses initiatives selon la préfecture.

137. Bédarieux[363] en mars, résonne d'autres cris séditieux. « Vive la Révolution démocratique et sociale », « A bas les aristos » disent des jeunes après avoir chanté des chansons patriotiques. Le commissaire de police rapporte que, dans la soirée du 4 mars, une centaine de personnes, a parcouru les divers bals tenus par les jeunes gens de la ville en chantant la Marseillaise. Mais il n'y voit que la répétition annuelle du dernier jour du carnaval. Un groupe dans la grande rue a chanté le Chant du départ et la Marseillaise et crié « Vive la République démocratique, « A bas les aristocrates ». Le commissaire aidé de la gendarmerie fait cesser le tumulte. De nombreuses autres manifestations, dont il est difficile de mesurer à la fois l'ampleur et la résonance, se produisent. D'abord en mars à Capestang[364] : rassemblement séditieux, cris, menaces de morts, intimidation de femmes (?) par des coups de pistolets pour les effrayer. À Nissan[365], au passage du 20e de ligne des individus masqués et grimés insultent les soldats et crient « Vive la République démocratique et sociale », « Vive les rouges ». C'est à Lunel[366] que des jeunes gens foulent aux pieds le drapeau tricolore. L'arrivée du brigadier de gendarmerie met fin au désordre.

138. Cris séditieux et chant de la Marseillaise à Montpellier [367] ont conduit à l'arrestation d'un homme, mais sur le chemin de la prison, des groupes tentent de le délivrer. L'arrivée des gendarmes pour prêter main-forte calme le mouvement. À Montpellier[368] encore, à l'occasion d'une querelle entre soldats du génie et du 35e « les socialistes profitèrent de l'occasion pour faire entendre leurs cris de désordre » et perturber la rencontre entre les soldats, selon la préfecture. Il s'agit en réalité de rivalité entre deux régiments : le génie et le 35e. Des gens du Génie ont parcouru la ville en criant « A bas le 35e ». Les officiers parviennent à calmer la dispute cependant, les militaires auraient crié « Vive la République démocratique et sociale », « A bas Rostolan »[369] et « Vive Ledru-Rollin ». Une enquête est donc ouverte. Le 21 mars se déroule un défilé dans les rues des militaires du génie qui lancent les mêmes cris contre le général, pour la république sociale, etc. Ce qui a apeuré la population, et fait fermer les magasins, selon le commissaire de police qui veut que les militaires aient été entrainés par des bourgeois. À Mudaison[370], alors que le maire avait prêté le tambour à une farandole, celle-ci parcourt la ville aux cris de « Vive Barbès », « Vive Robespierre ». Pignan[371] en mars, est l'objet de rassemblements séditieux avec des cris et chants outrageants pour la religion et les mœurs. Le procureur général fait un point sur les troubles : il s'agit de chants interdits, mais également de parcours dans la ville avec exactions, dit-il. Des chants et « vociférations » contre le gouvernement dus aux « rouges ».

139. À St-Chinian[372] en mars, l'arrestation d'un individu provoque une révolte, les gendarmes sont molestés et injuriés. Le sous-préfet de Béziers raconte : « Jeudi soir, jour de tirage, vers onze heure et quart, et après mon départ de St-Chinian, une scène de désordre a éclaté dans cette localité ». Mais c'est sans rapport avec le tirage au sort pour le service militaire. En fait, à onze heures du soir, un brigadier de gendarmerie passe devant un café, il entend chanter et veut faire cesser le désordre mais trente ou quarante jeunes gens l'accueillent aux cris « A bas le mouchard » et « Lorsque le rouge viendra nous te ferons couper le cou ». Le brigadier s'empare de celui qui vient de le menacer mais alors « les quinquets du café et toutes les lumières qui s'y trouvaient furent éteintes », l'individu s'échappe et le brigadier trouve prudent de se retirer. Le tirage au sort pour le service militaire est suspecté être pourvoyeur de désordres car les concernés sont souvent mécontents du résultat. Ainsi, le 24 mars 1851[373], le sous-préfet de St-Pons parlant de la journée de tirage au sort, raconte : « aucun chant anarchique ne s'est fait entendre et nulle part je n'ai observé ces exhibitions de cravates et de ceintures rouges que j'avais eu l'année dernière à signaler sur plusieurs points ».

140. En avril 1851, à Lunel[374], a lieu une rébellion contre la gendarmerie par les consommateurs du café Planchon ce qui provoque des arrestations et la fermeture du café. Les Montagnards sont accusés d'en être responsables. Puis en avril, lors d'un banquet à Sussargues[375], on porte des toasts et lance des cris révolutionnaires. Après le dîner les convives parcourent la ville en criant « Bénissons à jamais Robespierre et ses bienfaits ». Cette[376] n'est pas en reste ce même mois où l'on saisit des cocardes et des drapeaux dans un lieu ou neuf individus chantaient des chansons séditieuses. Dans la nuit du 22 au 23 avril, un placard de menaces a été apposé sur la porte du beau-père du juge de paix de Castries. Le sous-préfet a reçu en avril, l'ancien maire de Villespassans[377] car quatre jeunes gens de sa commune se sont promenés depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à la nuit en exhibant « sur leurs casquettes ou leurs chapeaux des cocardes rouges et des lambeaux d'étoffe de la même couleur ». De plus ils chantaient et criaient « Vive les

rouges, à bas les blancs » au vu et au su du maire et de son adjoint qui n'ont rien fait. Visiblement, il y a une rivalité entre l'ancien et le nouveau maire dont les rouges sont l'instrument. C'est aussi le maire qui est visé.

141. À Montpellier[378] en avril, lors d'un convoi funèbre par suite de la mort d'un responsable socialiste, il y a cinq arrestations pour port de cravates ou foulards rouges. Cette manifestation a entrainé un gros déploiement de forces militaires et de police. On y a interdit les discours et le cortège est coupé en plusieurs morceaux jugés moins dangereux, par les forces de l'ordre alors qu'il comprend au départ un millier de personnes et selon le rapport de gendarmerie, seulement quatre à cinq cents démocrates. Il n'y a pas eu de trouble manifeste, seulement un jeu de cache-cache entre forces de répression et manifestants qui cherchent à rester derrière le cortège funèbre. Villeneuve-lès-Béziers[379], en avril, est l'objet d'un rassemblement avec port d'emblèmes séditieux. Il y a, nous dit le rédacteur, treize condamnations en correctionnelle ou à des amendes. Bessan[380] en avril est également le lieu de cris et rébellion face à la police. Le commissaire injurié et maltraité se réfugie en mairie. « Les perturbateurs se retirèrent heureusement avec le jour ».

142. À Castries[381] en avril : des cris fusent : « Vive Ledru-Rollin, Barbes, Robespierre, la République rouge » proférés par une trentaine de personnes dans un café. Le même mois, ont lieu des saisies à Cette[382] indices d'une activité de démocrates avec des registres, des poinçons, une brochure intitulée « Histoire des Montagnards », etc. À Montpellier[383], cinq individus suivant l'enterrement d'un démocrate portent des ceintures et des cravates rouges. Ils sont arrêtés. Cette[384] en avril, où neuf individus réunis dans un banquet chantent « Bénissons à jamais Robespierre et ses bienfaits », la police saisit des cocardes et drapeaux rouges. St-Thibéry[385] au mois de mai, voit des placards apposés, « expression de haine » selon le rédacteur, avec mention « Mort aux aristocrates », « Mort aux riches », « Braves républicains, préparez vos poignards ». Ces placards ont été accrochés à l'arbre de la liberté et sur d'autres endroits. Ils sont différends, mais semblables sur le fond et signés d'un sans-culotte. Ils s'en prennent aux quatre ou cinq mêmes personnes dont on verra la tête rouler disent-ils. La référence à la Révolution de 1789 est explicite. À St-Pons[386] en mai, des chants séditieux se sont fait entendre à l'occasion d'un « Te Deum », mais sans trouble de l'ordre public.

143. Il y a saisi de placards incendiaires à Claret[387], dont le rédacteur indique qu'ils étaient « menaçants pour la vie de certains individus et leurs propriétés ». C'est intéressant car il y a là un lien entre les propriétaires et les destructions de propriété. À Montpellier[388], Maurice Boyer, ancien rédacteur principal de *L'Hérault socialiste*, est arrêté le 5 mai 1851, et poursuivi pour attaque à la morale, contre la propriété etc. Il a développé des discours dans divers lieux du côté de Roujan-Béziers. La déclaration que l'on a trouvée chez lui reprend les fondamentaux des socialistes. Mais il n'y a pas de trace de trouble à l'ordre public, il s'agit plutôt d'anticiper en liaison avec ses activités de journaliste ; c'est une atteinte directe à la liberté d'opinion. Ce cas ne reflète pas suffisamment les nombreux exemples d'opposition à la liberté de la presse. Le même mois dans la même ville, a lieu un rassemblement devant le café du commerce, place de la Comédie, à la suite d'une arrestation pour outrage à un capitaine du 35e de ligne. Le commissaire parle de socialistes mécontents de la situation. Plus tard, trois individus auraient ensuite agressé un autre militaire et « ces trois individus sont des socialistes dangereux ». La puissance publique considère ou affecte de croire les socialistes dangereux ce qu'ils sont, en ce sens qu'ils veulent remettre en cause l'ordre établi. Le 8 mai à Montpellier, Louis Auriol[389] est arrêté dans un café, « un des chefs du parti révolutionnaire qui se trouve impliqué dans le complot de Lyon ». Pendant le trajet vers la prison, une foule d'une centaine de personnes suit sans trouble manifeste.

144. Il est frappant de constater que le commissaire central attend que les socialistes se soulèvent : ils sont calmes mais ça va venir, dit-il en termes crus. Ce n'est qu'apparence. « Ils attendent pour cela la violation de la Constitution »[390] dit-il de façon prémonitoire. De parti-pris, il est plus discret avec les légitimistes. On est en ce mois de mai au cœur de la bataille que mène le prince-président contre l'Assemblée afin d'être réélu malgré la disposition constitutionnelle qui le lui interdit. Les rumeurs de coup d'État sont dans l'air. Villeveyrac[391] en mai 1851, voit cent vingt-cinq « rouges » environ réunis dans un café qui entonnent des chants séditieux. « Certains très exaltés » selon le commissaire de police, mais

attention, si cela se renouvèle, dit l'autorité au maire, on demandera la gendarmerie.

145. Bédarieux[392]en juin : trois domestiques qui gardent une propriété sont agressés par une douzaine de « démagogues » avinés, dit le procureur. Il s'en suit une bagarre durant laquelle un homme est victime d'un traumatisme crânien. La justice est saisie. Cet homme est veillé chaque soir par deux « démagogues ». S'il meurt le procureur craint l'embrasement. Au Caylar[393] en juin à l'occasion de désordres, des gendarmes sont frappés l'un a un doigt brisé, l'autre des habits lacérés, mais on ne sait rien des causes. À Claret, en juillet, lors d'une réunion de socialistes qui avait pour but de recueillir de l'argent pour un monument en l'honneur de Aristide Ollivier[394], des cris sont relevés dont « quand je serai maire, je ferai couper la tête à tous les royalistes », rapporte le rédacteur. En juillet[395], il y a saisie de statuettes peintes en rouge à l'effigie de Ledru-Rollin « et autres Montagnards ». Le rédacteur n'est pas plus bavard. Une troupe de jeunes gens parcourt la ville de Ganges[396] en juillet en criant « Vive Barbès », « Vive Ledru-Rollin », « Le rouge viendra » ; l'arrivée de la police mit fin à cette déambulation. Le commissaire de police attrape un de ces jeunes gens qui décline alors l'identité de quatre autres.

146. À Montpellier[397] à la même époque, on saisit des statuettes représentant Ledru-Rollin et d'autres socialistes et aussi un bonnet phrygien. Comme à Cette[398] où sont saisis des drapeaux rouges et blancs « emblèmes séditieux » provenant de démocrates et également de légitimistes. Lodève[399], en juillet, voit des placards reproduisant le discours du président de la République à Poitiers[400], souillés dans la nuit. Pourtant selon le sous-préfet, ce discours « a fait ici excellent effet ! ». C'est dans la même ville que des légitimistes fêtent la Saint-Henri en lançant des fusées. Sur intervention de la gendarmerie et du commissaire de police, ces derniers finissent par s'excuser.

147. Au hameau des Nières près de St-Gervais[401]**,** durant le mois d'août, ont lieu des désordres « fort graves » qui ont provoqué des arrestations nombreuses et la gendarmerie doit faire usage de ses armes. À Montpellier[402] toujours en août, par suite d'une arrestation dont on ignore le motif, des attroupements se sont formés avec des bagarres pour chercher à libérer un prisonnier. Encore à Lodève[403], en octobre 1851, un marchand de confection, qui est un des chefs du parti démagogique selon la préfecture, a étalé devant son magasin des produits dont des foulards à l'effigie de Ledru-Rollin, Barbès, et autres. Les objets sont saisis et une visite domiciliaire est effectuée. À Mèze[404], des cris sont entendus : « Vive les rouges », « Vive la sociale », « À bas les royalistes ». Alexis Collon, scieur de long, est arrêté le 27 juillet pour rébellion contre la gendarmerie. Il appartient au « parti anarchiste ». Que s'est-il passé ? Trois gendarmes en patrouille entendent cris et chansons. Le sieur Collon saute à la gorge de l'un d'eux qui lui assène des coups de crosse et finit par l'arrêter. Sur ces désordres à Mèze, lors de l'audience du 10 juin devant le tribunal correctionnel, le sergent de ville est appelé comme témoin, mais il est dénoncé comme faisant partie de la même société : « la Société philanthropique », constituée de dix membres « du parti anarchiste » se plaint le commissaire de police. Finalement, selon la demande des prévenus, le tribunal s'est déclaré incompétent sur la question des cris et des chants ainsi que sur la blessure infligée aux forces de l'ordre. Mais il a reconnu les injures au commissaire : le verdict est de quatre à dix mois de prison pour les protagonistes.

148. Villeneuve-lès-Maguelone[405] est un village où les opinions sont nettement partagées en deux camps, rouge et blanc. Des désordres et/ou l'exposition d'emblèmes séditieux sont un danger aux yeux des tenants du pouvoir en place. Les altercations entre blancs et rouges ne manquent pas dans ce village tout en contraste. Ainsi : - En janvier 1851, une bagarre éclate à propos d'un arbre de la liberté planté sur la voie publique ; elle oppose le maire Jullian et l'ancien maire Vassas. - En mars 1851, le maire se plaint auprès du préfet des exactions des Montagnards qui ont chanté au son du hautbois, la Carmagnole à travers le village. Et il les a fait cesser en les menaçant d'un procès-verbal. Il note que les gens du parti de l'ordre se sont bien comportés.- Les membres légitimistes de la « Société des Quarantes » auraient en ce jour de la Saint-Henri, le 13 juillet, dans la rue devant le siège de leur société, exposé un buste de Henri V entouré de bougies. Puis ils auraient offert du vin blanc à qui aurait accepté de crier « Vive Henri V ! », les membres multipliant chants et cris séditieux en faveur de la restauration de la monarchie. Mais ceux-ci nient soutenant que des enfants ont pu crier mais pas eux. D'autres témoins confirment en particulier, qu'ils donnaient à boire aux enfants en échange du cri « Vive Henri V ». Maire et adjoint étaient occupés ailleurs

disent-ils alors que X. Vassas, l'ancien maire, les accuse d'avoir été en soutien. *Le Suffrage universel* du 22 juillet 1851 signale, sous la signature du même Vassas, ces désordres créés par les blancs. La dissolution de la société légitimiste est prononcée en août 1851.

149. Mais les affaires se poursuivent à Villeneuve-lès-Maguelone avec des altercations avec la gendarmerie [406] (août 1851). Il s'agit de chants séditieux entendus chez le cafetier Vassas ou le maire se rend avec les quatre gendarmes alors présents car c'est la fête du village. Cette affaire vient sans doute en réponse souhaitée par le maire, contre l'ancien édile Vassas qui aurait provoqué des troubles en avril de la même année. Il est noté qu'il y a beaucoup d'étrangers dans le café, sans doute pour mieux dédouaner les habitants du village. Un procès-verbal pour des chants séditieux est dressé, mais une discussion s'engage sur la chanson aux fins de savoir si elle est, ou non, interdite. Puis Vassas, accuse un gendarme d'avoir cassé une vitre, le gendarme nie, il en résulte une altercation où les militaires mettent sabre au clair et procède à des arrestations. Mais « alors cinq cents personnes suivirent tous les gendarmes tentant d'enlever leur prisonnier ». Et c'est le sabre au clair qui calme la foule qui finit par se disperser.

150. Le 12 août, le ministère de l'Intérieur relève qu'il y a eu d'autres scènes de violence lors de la fête patronale. Ainsi, le parti républicain a demandé et obtenu le droit de placer une tente sur la place pour organiser des danses mais au lieu de se conformer aux prescriptions demandées, il les a largement dépassées. S'en suit une altercation. Le Ministère regrette que des dispositions n'aient pas été prises pour éviter les agressions de gendarmes. Il y aura quatre condamnations en correctionnelle de huit jours à vingt jours de prison et cinq acquittements. Les frères Vassas sont parmi les condamnés.

151. À Lunel[407], à la suite d'un rassemblement en août, avec des cris injurieux, la gendarmerie intervient après avoir entendu chanter dans un café après l'heure normale de fermeture, mais elle est accueillie par une grêle de pierres qui occasionne des blessés. Il y a six arrestations mais les prisonniers sont libérés par le rassemblement. Les gendarmes tirent le sabre, un coup de feu éclate. Arrivent des renforts et c'est la bataille. Plus tard, dans un autre café, des chants tout aussi séditieux sont entendus. Les arrêter provoque une nouvelle bagarre et un blessé sérieux. On apprend que le café objet du rassemblement d'une centaine de personnes dont une cinquantaine à l'intérieur, est fréquenté par les Montagnards. Ce café sera à nouveau fermé pour quinze jours.

152. En août, des gens en partie « étrangers à la commune » de Bessan[408], porteurs d'écharpes et de ceintures rouges parcourent le village. Plus rare, dans les communes de Boussargues et de Camplong[409] des croix sont renversées dans la nuit du 3 au 4 août 1851. Dans la nuit du 16 au 17, des inscriptions sont tracées avec du sang sur plusieurs café de St-Gervais : « Vive la République rouge », « Morts aux blancs ». Même chose à Bédarieux[410] où sont signalés port de cravate rouge et ceinture, trois croix sont intentionnellement renversées par des inconnus. Ce sont les premiers (et uniques ?) exemple de destruction de signes chrétiens. À St-Gervais[411] en août**, «** Des jeunes gens de cette commune après avoir proféré les paroles les plus anarchiques poussèrent la démence jusqu'à tracer sur les murs les phrases les plus ignobles ». C'est sans commentaire.

153. Un socialiste de Montpellier[412], en août, ayant rencontré le maire de Cette « dont la conduite ferme et honorable est bien connue » l'insulte « dans les termes les plus grossiers ». Peu après, à la gare, un individu insulte des policiers, une foule se forme, les policiers prennent quelques coups. Le commissaire voit dans le personnage concerné, un socialiste, un peu comme si cela allait de soi. Le mois de septembre a t-il été plus calme ? C'est alors qu'à Mèze[413] , des individus dans un café, ont fait du tapage et ont chanté des chants interdits. L'arrivée de la gendarmerie a mis fin à l'affaire. À Bessan[414] ont lieu des désordres, des chants « anarchiques » chantés par une troupe de jeunes gens ce qui provoque une arrestation mais le commissaire de police rencontre de la résistance et prend un coup de couteau. « Il a dû céder au nombre ». À St-Gervais[415], des désordres assez graves se sont reproduits trois fois. Un brigadier de gendarmerie a été agressé. Le coupable a été arrêté. Toujours en septembre, à Marseillan[416] , un placard a été affiché la nuit du 22 septembre 1851 et déchiré très rapidement « par les bons citoyens ». Il appelait à la révolte disait que le président de la République serait assassiné et que ce serait le signal de l'insurrection etc.

154. À Lodève[417] des cris et chants « démagogiques » dans un café sont le fait d'un groupe de jeunes

gens. La police met fin au désordre. Même chose à Soubès[418] et à Mudaison[419] où les monarchistes se manifestent : « Un petit drapeau blanc avait été arboré au haut d'un arbre. La gendarmerie l'enleva sans difficulté ». St-Jean-de-Fos[420], voit en octobre, des chants séditieux chantés dans un café; ils proviennent de militants socialistes de Montpellier. L'affaire est dissimulée sous l'apparence d'une soirée de romances. Gabian[421] en septembre, voit l'arrestation d'un individu ce qui provoque un rassemblement considérable, qui attaque les gendarmes ; ceux-ci sont frappés « foulés aux pieds », blessés. Il y a dix arrestations. À St-Gervais, sans doute en septembre[422], c'est une affaire de peu de gravité dit le rédacteur : « L'auteur de la rébellion fut arrêté ». Rien de plus n'en est dit.

155. Le 28 octobre 1851, a lieu un rassemblement sur le cours des casernes à Montpellier[423]. Un individu prêche la « république évangélique », ce qui donne lieu à une arrestation. À Cette[424] à la même époque, quai de la Darse, au second étage, dix individus ouvriers d'une fonderie chantent « des chants démagogiques » , ils sont arrêtés. Moise Lyon, marchand d'étoffes à Lodève[425], a étalé en plein jour sur la devanture de son magasin quantité de couleurs représentant une trentaine de meneurs de la Montagne, on y voyait Barbès, Ledru-Rollin, Raspail, etc. Un consommateur, à Béziers[426] en octobre, veut inciter des militaires à chanter des chansons « démagogiques ». Il en résulte des échanges de coups avec la police et des insultes mais l'homme est arrêté. Novembre 1851 à Bédarieux[427] à l'occasion de l'enterrement d'un démocrate, ses amis tentent de se regrouper mais les forces de police les divisent ce qui évite les troubles.

Grèves et menaces ouvrières

156. Béziers[428] en juillet est marqué par une grève des ouvriers tonneliers qui se déroule sans violence. « Cette grève a lieu presque chaque année à l'approche de la récolte » pour faire augmenter le prix de la journée. Il s'agit d'exercer une pression sur les négociants qui cèdent faiblement, mais ne traitent pas le mal, dit le rédacteur. C'est un rituel quand la récolte s'annonce de qualité. Cette fois, les ouvriers veulent passer de 2,75 F la journée à 3 F. Mais cela ne suscite que peu d'émotions dans la ville, dit le sous-préfet, et le taux de 3 F, est adopté par les maitres de chaix, obligés de faire des concessions. L'accord définit que des prix de journée différents pourront être mis en œuvre selon le travail « les ouvriers médiocres ne seront rétribués que selon ce qu'ils produiront ».

157. En juillet, une grève des ouvriers des salins de Bagnas[429] au nombre 60 à 80 ouvriers environ en période ordinaire mais de plusieurs centaines durant la saison de la récolte et qui appartiennent à diverses communes où « l'esprit est mauvais », selon le rédacteur, est déclenchée. L'esprit est si mauvais, poursuit-il, qu'ils ont refusé le travail sans augmentation de salaire. « L'influence de l'autorité et les bons conseils ont ramené ceux qui étaient égarés par de mauvais conseils et les chantiers se sont repeuplés sans que les propriétaires aient été obligé de céder ». Ce seraient les ouvriers de Marseillan (cent cinquante Agathois et cinquante de Marseillan) qui veulent imposer « le monopole de leurs journées de travail ». Comme il est prévu jusqu'à cinq à six cents ouvriers, dit le commissaire d'Agde, il est nécessaire d'écraser dans l'œuf cette protestation. Durant le mois d'août, préfecture et procureur s'affairent pour trouver les meneurs et pensent qu'il n'y aura pas de suite à cette grève. Un autre exemple d'enterrement prétexte à manifestation, est celui d'un démocrate[430] à Bedarieux en juillet 1851 ; des heurts ont donné lieu à manifestation. Mais ce qui est intéressant, c'est que la Société de secours mutuel des ouvriers des filatures est en première ligne. Ce serait un repaire de socialistes, selon le sous-préfet qui a donné l'ordre d'empêcher ce rassemblement et de le disperser faute de quoi, il sera considéré comme acte de rébellion.

158. En novembre 1851 à Montpellier[431], des ouvriers journaliers se rendent à une campagne des environs et réclament de se faire embaucher. Le 9 novembre, une vingtaine de journaliers se présentent et le 10 une soixantaine ; le bayle dit qu'il n'a pas d'ordre pour les embaucher. Tous ont alors décidé de se retirer. Il ne semble pas qu'il y ait eu de incidents particuliers. À Bedarieux[432], le 18 octobre c'est un nouvel enterrement d'un Montagnard qui a donné lieu à un rassemblement de mille cinq cents personnes dont de nombreux ouvriers des filatures, mais sans troubles à l'ordre public. Pas de cris mais un recueillement de tous, pas de cravates ni de ceintures rouges. Le sous-préfet informe que le défunt, selon lui membre d'une société secrète, aurait succombé des suites d'une maladie contractée lors d'un épisode de braconnage et que poursuivi par la gendarmerie, il en connu une grande frayeur. Toujours selon l'avis

du sous-préfet, en s'alliant les chasseurs, les socialistes ont trouvé « un habile moyen de grossir leurs troupes ». Ce lien entre le braconnage, les démocrates et les sociétés secrètes est pour la première fois suspecté. Il y a un réel mécontentement de la population quant aux règles de la chasse. Les démocrates et l'opposition tenteraient de l'utiliser comme une fédération de mécontentements qui basculerait peu à peu le monde rural vers la république démocratique mais avec de fortes disparités régionales[433]. Dans cette manifestation de Bédarieux, le commissaire de police remarque la présence de notables, ainsi qu'une députation de chaque commune du canton. Il ne comprend pas la cause de la mobilisation des ouvriers tisserands et des notables. Le mort était indifférent à la politique selon lui et c'est plutôt un rassemblement anti-gendarmerie (braconnage) plus que socialiste et d'ailleurs rien ne l'indique, ; il n'y a aucune manifestation de rouges. Ce rassemblement est pourtant fort mauvais signe pour le parti de l'ordre en ce qu'il fédère les mécontentements.

159. À Bédarieux[434], la grève s'impose chez des ouvriers tisserands de chez M. Bonpayre qui veulent une augmentation de salaire. Bonpayre refuse tout aux deux délégués, mais il accepte de payer le travail fait (draps sur le métier du fait de la grève) et demande qu'il soit terminé. Les tisserands donnent leur accord sans trouble à l'ordre public. Les ouvriers ont quitté le travail le 28 octobre et ont repris le 5 novembre, ce fut donc assez bref. Il leur avait été accordé 20 F dit le sous-préfet, ce qu'ils avaient d'abord réclamé, puis 21 F « ce pourrait bien être le mot d'ordre de la démagogie » et ils n'ont finalement, rien obtenu.

Armes et poudre

160. Il y a beaucoup moins de saisies en cette année 1851. Comment l'interpréter ? En mars saisie d'armes à Mèze[435] à la suite de troubles récents, puis ce sont huit fusils de munitions, un sabre, des balles confisqués à Mauguio[436]. En avril à Villeneuve-lès-Béziers[437], des armes sont trouvées ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire à la production de poudre. À la suite de cette saisie, le maire est agressé par une personne munie d'un couteau. Cette agression est considérée par le rédacteur comme une tentative d'assassinat. Découverte d'un équipement pour fabriquer de la poudre à Béziers[438] en mai 1851 soit cent cinquante grammes de poudre et des tamis. En juin à Pézenas[439] on saisit un autre matériel pour fabriquer de la poudre et à Nissan [440] de la poudre, des fusils, des balles etc. qui conduisent à neuf arrestations.Tout ceci à l'usage de braconniers certainement mais pourquoi pas à celui des démocrates susceptibles d'organiser un grand soir ?



Fig. 4 : "Surpris en train de braconner", Wilhelm Simmler (1840-1923). Gravure sur bois.

Chasse

161. Il n'y a pas d'indication de lieu sans doute oublié par le rédacteur[441], mais un individu a violemment frappé un garde-chasse qui avait dressé un procès-verbal, le « laissant pour mort ». Un braconnier tire quasi à bout portant sur un gendarme à La Salvetat[442] en janvier pour éviter d'être arrêté et le blesse. Il a pu se sauver. À Béziers[443] à la même époque, des braconniers nombreux résistent aux gendarmes et menacent de faire usage de leurs armes. Les quatre gendarmes, en infériorité numérique, ne peuvent les arrêter. Dix-huit braconniers au total ont été repérés et douze d'entre eux se sont rendus ultérieurement spontanément espérant la mansuétude du tribunal. À la suite de la dénonciation du maire de Nissan, cinq hommes ont été mis en état d'arrestation. Selon le rapport de gendarmerie du 12 janvier 1851, les faits sont un peu différents. Il s'agit de rébellion à mains armées contre quatre gendarmes par vingt-et-un braconniers qui ont menacé les militaires de tirer. Les gendarmes ont sorti les sabres et l'un a pris des coups, mais les braconniers étaient trop nombreux. Cela se passe d'ailleurs à Nissan[444] et non à Béziers. Ces hommes avaient des gibecières et il y avait des chiens, donc peu de doute sur le braconnage d'autant qu'ils ont refusé de présenter leurs permis de chasse. Le lendemain un homme est reconnu à Béziers et arrêté. Le parquet poursuit ses investigations mais le Ministère s'inquiète du zèle de la gendarmerie et des conséquences sur la population.

162. Le préfet explique que quarante-cinq procès-verbaux ont été dressés en novembre 1850 et que cinq cents permis ont été délivré en 1849, mille neuf cents en 1850. Depuis six mois, cinquante gardes-champêtres ont été révoqués pour complaisance et quatre cent soixante procès-verbaux de la gendarmerie pour délits de chasse ont été dressés alors que des milliers d'infraction probablement sont commises. Cette

question du permis de chasse et du braconnage est devenue un réel fléau. Le même préfet[445] se plaint, en mars 1851, de l'acquittement d'un homme qui a tiré sur les gendarmes ; ce à quoi le ministre de l'Intérieur rétorque que cette tendance des jurys de l'Hérault d'acquitter ne doit pas faire baisser la garde. Les jurés auraient-ils peur des représailles ? Dans le cas présent de Nissan, « Ce sont tous de valeureux travailleurs qui ne vont que fort rarement à la chasse » selon le sous-préfet, expliquant que la résistance n'a pas eu l'ampleur que lui attribue la gendarmerie. Visiblement, il minimise, d'autant que les gendarmes n'ont reconnu aucun de ces braconniers. Rien ne rattache en apparence cette affaire directement à la politique et, pourtant, nous savons à quel point cette loi sur la chasse est au cœur de nombreuses frustrations.

163. Les rebellions se poursuivent à St-Maurice[446] en avril où un chasseur a été arrêté, mais il est délivré par une foule et les gendarmes sont violentés. À Agde[447] en avril, des braconniers menacent de faire feu. Un gendarme blesse l'un d'entre eux ; ce dernier est arrêté et condamné à un mois de prison. Le ministère de l'intérieur veut y voir un exemple pour décourager le braconnage. À Agde[448] le même mois, les gendarmes luttent contre cinq braconniers qui les frappent à coup de crosse ; ils doivent abandonner le terrain**.** Trois chasseurs à Jonquières[449] en juillet, menacent de faire feu sur les gendarmes. Un gendarme tire mais les braconniers peuvent s'échapper, ils seront reconnus plus tard. À l'exception de l'un d'entre eux, ils sont arrêtés et condamnés. Lunas[450] en août voit encore une intervention de la gendarmerie contre le braconnage et la pêche mais une foule nombreuse s'est massée. La présence du juge de paix et de gendarmes met fin « à cette démonstration coupable ». D'autres nombreux incidents de chasse liés au braconnage sont reconnus. Ainsi à :
Caussac[451] en septembre, des gendarmes arrêtent un braconnier, mais celui-ci fait feu. Le braconnier parvient à s'échapper.
A Castanet[452] (canton de St Gervais), septembre 1851, des chasseurs ont tiré sur un gendarme.
Autre incident à Gabian (septembre 1851) « par une bande de perturbateurs » qui agressent deux gendarmes.
Il y eut également des altercations ici ou là. Le sous-préfet[453] en octobre 1851, signale que le maire de Félines, comme le maire de Cesseras, ont été admonestés « pour avoir refusé de recevoir l'affirmation de procès-verbaux en matière de chasse ».
Les maires sont un peu pris en étau entre la préfecture, l'application de la loi et les administrés qui pratiquent largement le braconnage. Ainsi, à Fontes[454] (30 octobre 1851) la gendarmerie signale que le maire et l'adjoint menacent le garde-champêtre de le suspendre s'il continue à dresser des procès-verbaux aux braconniers ; depuis juin il en a dressé sept et est, selon la gendarmerie, un bon auxiliaire.

Clubs, cafés et sociétés politiques

164. En cette année 1851, la répression s'abat sur les clubs, cafés, soupçonnés d'être le lieu de rassemblement de socialistes et de sociétés secrètes. Ce ne sont qu'interdictions et fermetures. Il en est ainsi de cafés à Villeneuve-lès-Béziers[455] en avril (Café Souleyrol), en mai à Magalas[456] (Café Durand), Bessan[457] (Café Bousquet), Cette[458] (Café Brau et café Brassas). Un rapport de police du 2 janvier 1851, établit que les socialistes louent de petites salles au-dessus du café Brau de Cette. C'est la « Société des travailleurs » qui s'y réunit. Il note que société porte est un nom qui aurait il y a deux ans, attiré beaucoup de monde, mais n'émeut guère de personnes en 1851, au maximum, une vingtaine. À Nissan[459] en juillet, le Café Senaux, « véritable club déguisé », lieu de réunions politiques est fermé également.

165. Les sociétés le plus souvent publiques et ayant pignon sur rue, n'échappent pas à la vindicte des autorités. Il en est ainsi de la Société de l'Ormeau à Montpellier[460], rue Paulet. Lors de sa fermeture, en avril 1851, on a trouvé des placards et emblèmes séditieux « qui ont été une nouvelle preuve des dispositions politiques des sociétaires déjà bien connus ». En avril 1851, le commissaire de Ganges[461] procède à la fermeture du local de « l'ancienne Société des travailleurs » ce qui a entrainé un rassemblement « assez considérable » devant cette société. Puis la « Société patriotique » est fermée, mais cela n'a pas entrainé de désordres. Vient en juin le tour de la « Société des amis réunis » qui est dissoute sous des prétextes fallacieux. En juillet, ses anciens membres louent un local pour créer un cabaret, mais le commissaire pense que le lieu est « un repaire de socialistes » qui se reconstitue. Apparemment c'est la même chose pour la « Société des travailleurs » qui continue de se réunir; le café est devenu un restaurant

mais n'y viennent que les socialistes. A Bédarieux[462], la « Société St-Etienne » est dissoute, comme à Montpellier en juillet ou quatre clubs de Montagnards sont fermés sans troubles.

166. A Berlou[463], village des hauts cantons, en août, le rédacteur annonce la dissolution d'une société « ayant pour but le triomphe des idées socialistes, cette société était organisée en centuries et décuries. Les membres portaient des armes. La justice informée ». Cette question est abordée dans un rapport du sous-préfet de St-Pons au préfet en date du 22 septembre 1851 dans lequel il raconte qu'en mai 1851 M. Jammer, médecin à Olargues et appartenant au parti légitimiste, ainsi que le desservant de Berlou ont saisi le procureur de l'existence d'une société secrète dans cette commune. En août, ils signalent sept individus de la commune chefs ou membres de cette société. Celle-ci avait pour but, selon le sous-préfet, le renversement de la République et la constitution d'un gouvernement révolutionnaire. Un certain Bousquet est dit décurion. Visites domiciliaires et mandats d'amener n'ont rien donné. Les hommes sont sur leurs gardes et : « vivent dans l'appréhension de la contrainte par corps pour délits forestiers », ils prennent la fuite au moment de l'arrivée des magistrats. Un seul est arrêté, les autres se sont réfugiés dans la montagne. Il y a également un réseau à St-Pons, Riols, etc.

167. Mais le concours des maires n'est pas assuré avec enthousiasme et c'est la raison pour laquelle le sous-préfet souhaite l'extension des pouvoirs du commissaire de police à l'ensemble du canton. Il pense qu'il y a « nécessairement » des complicités à St-Chinian qui est un centre industriel important et ou les ouvriers étrangers sont nombreux mais il ne donne aucune preuve de ses affirmations. Poursuivant son idée, il affirme que ces gens espèrent de l'élection de 1852[464]dont ils pensent obtenir réparation des injustices qu'ils subissent. Mais la population n'est pas terrorisée et personne ne demande des mesures pour garantir « soit la fortune soit la vie des citoyens ». Les insultes ou résistance aux forces de l'ordre n'existent pas, il n'existe rien de ce que souhaitent les sociétés secrètes. Le sous-préfet émet l'idée qu'elles ont surtout pour but d'obtenir une fidélité sans faille au moment des élections. Toujours selon lui, le parti démagogique peut agir par la violence si c'est l'opportunité du moment. Il faudrait, dit-il, un mouvement important à Paris ou à Lyon pour que la violence se déchaine mais pour le moment, il ne la craint pas et les démocrates respecteront la légalité tant qu'ils le pourront. Selon ce représentant du pouvoir, faut prendre garde aux frayeurs exagérées dont la finalité est de paralyser les hommes d'ordre en annulant courage et sang-froid.

168. Cette analyse plus subtile que d'ordinaire, dit quelque chose du délire sécuritaire. Écrivant au préfet à propos du « complot de Berlou » en octobre 1851, le sous-préfet confirme que l'affaire l'occupe beaucoup. Il établit des listes de noms et leurs responsabilités. Le maire de Berlou est suspendu pour trois mois et le ministère de l'Intérieur veut le radier. L'affaire prend une nouvelle tournure du fait de l'arrestation ou de la constitution de prisonniers. Un mouchard signale que les principaux lieux d'agitation sont à Montpellier, Lyon, Nîmes, Béziers, Narbonne et qu'il y existe un réseau insurrectionnel. Un seul individu par société est en relation avec une autre société ce qui complique l'enquête. Les buts de cette organisation seraient doubles : préparer les élections à venir pour les candidatures rouges et préparer le cas où une insurrection armée serait indispensable à un gouvernement révolutionnaire en incitant les classes pauvres à se dresser contre les classes riches « qui n'ont qu'à se promener les bras croisés ». L'administration découvre la formule d'initiation « en vertu des pouvoirs qui me sont concédés par la Montagne, je te fais montagnard ». Selon elle, les thèmes développés ne laissent pas de doute sur le sens de ces sociétés. Le maire de Berlou a été suspendu car il ne veut pas collaborer, mais son influence, dit le sous-préfet, a été décisive pour la reddition des inculpés « il a ainsi en partie réparé la faute grave qu'il avait commise ». Si une société clandestine existe certainement à Berlou, de là à voir des liaisons régionales, les prémisses d'un vaste complot, il y a un pas que les autorités franchissent très vite, animées d'une peur permanente du complot et d'actions souterraines pour abattre le pouvoir. Inventer un complot concourt à justifier les arrestations et autres interdictions. Mais la paranoïa autoritaire, la peur du « rouge » qui s'attaque aux « possédants » aveugle et n'a pour réponse que la répression.

169. Villeneuve-lès-Maguelone[465] voit la dissolution de la « Société des amis réunis » qui « Sous une fausse déclaration, cette société cachait un but politique ». Il s'agit d'une société légitimiste qui a provoqué une manifestation séditieuse et le ministère approuve la dissolution. Il approuve également la suspension du maire et de l'adjoint car leur conduite est douteuse. C'est la seule société légitimiste qui est dissoute. Ce village comme nous l'avons vu, est le théâtre de violents antagonismes entre légitimistes et républicains.

Les sociétés secrètes continuent dans l'ombre, selon le sous-préfet, et il faut surveiller Bessan, Roujan, Marseillan où il y a généralement un peu d'agitation, mais la situation est calme pour le moment. Les informations selon lesquelles tous ceux qui portent habit ou redingote seraient injuriés sont largement exagérées déclare le même homme.

Saisie d'armes

170. Les saisies d'armes sont nombreuses à Mèze[466], Mauguio[467], Villeneuve-lès-Béziers[468], Béziers[469], Pézenas[470], Nissan[471]. On saisit plusieurs fusils, des pistolets, des munitions, du matériel pour fabriquer de la poudre, etc. et souvent, également, des emblèmes républicains.

Duel

171. À Montpellier[472], un duel politique eut lieu en juin 1851. Aristide Ollivier jeune directeur du *Suffrage Universel*, journal démocrate, est tué et M. de Ginestous remplaçant du directeur handicapé du journal légitimiste *L'Echo du Midi* est sérieusement blessé. Le convoi funèbre sous la condition de l'absence de signes ou chants séditieux a été autorisé le 23 juin 1851.

172. Des attaques individuelles ont également lieu mais ne sauraient refléter les enjeux d'une lutte politique.
À Capestang[473], en avril trois individus attaquent un médecin qui riposte avec son fusil et les met en déroute.
Sur la route nationale près de Lodève[474], à trois reprises, un individu armé s'en prend aux voyageurs qu'il dévalise.
Près de Pézenas[475], un voleur met en joue un voyageur pour lui prendre son argent puis le laisse partir.
À Montpellier[476], en août, trois individus attaquent un riche propriétaire qu'ils dévalisent.
À Mireval, [477] trois individus volent un voyageur.
À St-Gervais[478], le courrier de St-Gervais à Bédarieux est attaqué par deux individus qui le dépouillent.

Conclusion

173. En 1848, la population des petites gens travailleurs de la terre ou des filatures croit en la victoire, persuadée d'entrer dans une nouvelle ère de temps meilleurs, au point de confondre la réalité et ses revendications. Elle s'attaque aux représentations du pouvoir (fisc, octroi, etc.), parfois aux maires nommés par la préfecture et s'exprime d'abord par le pillage et la destruction. Une exception à Béziers ou devant la résistance de la population au changement de sous-préfet, le choix est de déplacer la sous-préfecture à Pézenas pour assurer la sécurité de ce représentant du pouvoir. La peur s'est emparée des possédants au point qu'ils anticipent les demandes des ouvriers dans l'espoir d'en calmer les ardeurs. Ils arrivent que des travailleurs imposent leur recrutement car, comme pour la création des ateliers nationaux, le droit au travail, dans les milieux populaires est désormais une revendication. Les destructions de propriétés, comme les incendies, peuvent choquer l'esprit contemporain. On peut également ici ou là, y voir la trace de vengeances personnelles ou d'escroqueries à l'assurance mais le plus souvent, il s'agit d'actes signifiants liés au refus d'embaucher ou à une position dominante que les petites gens ne tolèrent plus. Attribuer ces actions à la « malveillance » n'explique rien, l'administration ne les comprend pas comme la marque d'un mal-être, mais d'un désordre dans la société d'ordre dont elle rêve.

174. En 1848, le préfet peut encore jouer un rôle de conciliateur soulignant que les grands propriétaires ne veulent pas toujours embaucher les travailleurs de la terre et que c'est une cause de désordres, mais les années suivantes, l'état d'esprit de l'administration est bien différent. Les élections sont une pratique jeune et peu maitrisée et sont l'occasion de débordements, bagarres ou même agression comme à St-Pons ou La Salvetat. Les légitimistes ne sont pas en reste, nous savons qu'ils sont bien présents à Lunel, Pignan ou Montpellier et d'autres endroits comme Villeneuve-lès-Maguelone. C'est un légitimisme populaire rassemblant de petites gens[479] et dont les heurts de la rue du Refuge à Montpellier illustrent l'importance. Dans certains villages, il est solidement installé et ne se brisera pas facilement.

175. Les frustrations résultant d'une orientation résolument conservatrice de la République à la suite des élections à la Constituante de 1848 puis aux législatives de 1849 s'expriment et parfois violement. Beaucoup de démocrates pensent encore les changements à portée de mains ; ils s'organisent et développent une presse d'opinion variée et éphémère. Ils seront lourdement frappés par les lois contre les clubs et sociétés et surtout celles limitant la liberté de la presse[480]. L'assassinat d'un magistrat est une chose rare celui du procureur de Lodève apparait comme trop facile, comme si la dimension du risque et du tumulte n'avait pas été prise ; comme si s'attaquer à l'ordre établi apparaissait inconcevable. Les conditions de ce crime probablement prémédité et qui restera impuni, sont simples, et montrent que l'ampleur du mécontentement est perçue comme maitrisable par les voies ordinaires de la répression. Cette foi dans les institutions n'épargne pas les maires chez lesquels se dessinent des réactions de ferme soutien ou au contraire de résistance aux demandes de l'administration. Il en est ainsi à Gignac, Pézenas, Gigean, St-Pargoire ou même Balaruc ou le maire invoque une question de santé pour ne pas donner immédiatement satisfaction à la préfecture qui réclame la suppression des bonnets accrochés aux arbres de la liberté.

176. Dans les communes rurales, on tient au bonnet phrygien, témoin de l'esprit de la grande révolution. Les propos dits séditieux sont généralement répétitifs, ils en appellent à la république sociale et ses partisans. Seule l'expression au bas d'un placard « Vive le sang », étonne. On ne la retrouve nulle part ailleurs au point de douter de sa véracité. Rien ne calme le mécontentement des campagnes : incendies, maisons dévastées, mutilation d'arbres se poursuivent. Parfois et fort timidement, on tente de s'organiser pour adoucir ou contrôler les contraintes pesant sur les travailleurs. À Vic[481], une commission s'institue pour réguler les baux et les salaires ; à Ceilhes au nord du département, une autre se charge de surveiller la restitution au profit des plus indigents, des terrains communaux vendus en 1816 selon elle de façon abusive. Les ouvriers agricoles ont commencer à défricher pour établir des lots à distribuer. Ce sont là des mesures très novatrices pour éviter les abus. On voit également des ouvriers agricoles s'installer sur des terres qui ne leur appartiennent pas pour les exploiter. Ils appliquent ainsi le droit au travail, point fort des revendications des ouvriers mais également des travailleurs de la terre. Les cas de résistance, quand on leur demande de partir, sont très rares un peu comme si avoir essayé suffisait à garantir leur dignité. Ce sont également les campagnes qui sont atteintes par les problèmes liés à la chasse. Le braconnage est généralement considéré comme un droit et la foule s'échine à libérer les « coupables » arrêtés par les gendarmes, les exemples sont très nombreux. Cette question est importante car on a pu voir une rupture de la république avec le monde rural à la suite de l'impôt des quarante-cinq centimes. C'est peut-être dans le soutien à une chasse plus libre, grande tradition nécessaire aux campagnes, que les républicains ont retrouvé un peu de leur aura auprès des paysans.

177. On constate l'irruption d'une « paysannerie rouge » mais la situation est variable selon les régions sans que l'identification avec l'importance des propriétés soit significative. Le paysan proteste contre l'endettement qu'il vit comme une injustice, il revendique des droits d'usage (bois, chasse, etc.) ce qui provoque les troubles forestiers maintes fois attestés – « les metteurs de feu » – et il n'hésite pas à s'attaquer aux mesures fiscales. Cette paysannerie « rouge » sera ultérieurement, le plus souvent, un ferme soutien à Louis-Napoléon dans le coup d'État duquel, Pierre Lévêque verra « une victoire populaire et une défaite de la démocratie »[482].

178. Les autorités surveillent les lieux fréquentés par les militaires. Ils sont susceptibles de contribuer à les inciter au socialisme ou à la république car nombreux sont, surtout chez les sous-officiers, les partisans. Un affrontement entre soldats républicains, et habitants légitimistes de Lunel confirme que ces partisans de la royauté disposent de bastions en milieu populaire. On peut retenir de l'année 1849, la « ridicule » attaque de la préfecture à Montpellier. Elle repose sur un malentendu, une fausse nouvelle : le président de la République et le gouvernement auraient été destitués et le préfet Balland refuserait de l'annoncer. S'en suit un imbroglio et la maladresse préfectorale n'arrange pas les choses. La foule convaincue de son bon droit (ou manipulée ?) tente d'entrer dans la préfecture ; la tentative tourne court avant même un quelconque affrontement. Cet épisode est révélateur du climat de tension ambiant. Les principaux protagonistes seront lourdement condamnés.

179. L'année 1850 est une année de grande activité démocrate donc de grande répression. Elle est dominée par la réforme de la loi sur le suffrage universel qui réduit le corps électoral et ne peut que

heurter les républicains sincères. De très nombreuses réunions de socialistes ont lieu en diverses communes ou les mouchards assurent la remontée des informations. La pétition publique à Camplong marque la volonté des démocrates d'en découdre sur le chapitre des libertés et de ne pas s'en laisser compter. Est-elle si surprenante alors que dans tout le pays se lève un mouvement contre la réforme du suffrage universel et la restriction drastique de son champ d'application. La presse joue un important rôle d'intermédiaire en fournissant des modèles de pétitions[483]. François Jarrige cite Léon Faucher dans un rapport à l'Assemblée : « Dans l'arrondissement de Béziers, des protestations contre le projet ont été colportées de cabaret en cabaret, dans les cafés, sur les places publiques, partout où se réunissent les oisifs et les citoyens tarés »[484]. Ce foisonnement de pétitions devenues un instrument aux mains de l'opposition a pu poser des problèmes de comptage, mais on retient usuellement un chiffre non négligeable autour de 500 000 signatures[485] contre cette réforme.

180. Le vol de bois, qui constitue une ressource utile aux plus pauvres, est imputé à la débauche par le parti de l'ordre. Cette activité redouble et il y a parfois des coupes très importantes comme de pieds de vignes (pour le bois ?) ; elle suppose de véritables escouades organisées. On ne coupe pas aisément mille huit cents pieds de vignes comme ce fut le cas à Montpellier dans une riche propriété. La Préfecture évoque la peur naissante (réelle ou entretenue ?) chez certains paysans et croit nécessaire de rassurer en organisant des patrouilles. Dans l'année, ce sont vingt-huit cas de dégradations de propriétés qui sont recensés dans l'Hérault alors que certainement tous ne sont pas comptabilisés.

181. Les cris séditieux ne se réduisent pas, car ces manifestations sont d'un usage aisé. Ils vantent les qualités de Ledru-Rollin ou Raspail, celles de la république sociale mais rejettent les blancs, les philippistes, les riches, les carlistes ou la police. À Lodève la mention « Nous les aurons avec le poignard » ou ailleurs, celle de « Vive la guillotine » ne sont pas faits pour rassurer les conservateurs. Les prétextes d'une fête patronale, du carnaval, le départ d'un régiment servent à transformer des manifestations générales en expressions politiques. Parfois, comme à Lodève, c'est l'occasion d'un spectacle au théâtre qui est utilisé. Les enterrements de démocrates peuvent faire l'objet de grandes manifestations et de durs affrontements comme à Villeneuve-lès-Béziers ou les désaccords entre les démocrates et la famille du défunt sont patents jusque devant la fosse funéraire. Ce contexte général de tension est alimenté par les nombreuses découvertes d'armes et de poudre, parfois sous forme d'un véritable petit arsenal. Elles sont exploitées par les conservateurs qui y voient la marque de complots. La chasse utilise des armes et celles-ci peuvent se retourner contre les gendarmes qui surveillent et traquent le braconnage que rien ne réduit. À St-Martin - d'Orb, les ouvriers protègent les braconniers pourchassés. À Montagnac, c'est une foule nombreuse qui est solidaire du braconnage alors que le maire est soupçonné d'avoir demandé aux gardes de limiter leurs interventions répressives. La répression contre les clubs et autres sociétés va bon train sous le motif – sans ans doute assez fréquent – que certaines dissimuleraient des activités politiques sous des abords philanthropiques. Comment faire autrement si la répression s'intensifie et que l'on a des convictions démocrates ?

182. L'année 1850 est caractérisée par le complotisme. Les démocrates comploteraient peut-être et les conservateurs les accuseraient de comploter quoiqu'il en soit. L'exemple de Béziers est probant où beaucoup d'énergie est dépensée pour prouver un vaste complot dans le sud-est de la France. Les preuves sont très ténues si ce n'est même inexistantes. La peur du rouge justifie la répression : « L'émotion était grande et l'agitation à son comble. Les cafés des démagogues ne désemplissaient pas. Tous les soirs, des groupes bruyants d'individus armés de bâtons, vêtus pour la plupart de blouses bleues, de cravates, de ceintures rouges, parcouraient les rues en vociférant des chants anarchiques »[486]. Il est vrai qu'après le vote de la loi de restriction du suffrage universel, les parlementaires ont généralement choisi la voie pacifique et le pari du changement lors des élections annoncées en 1852. Mais « la Nouvelle Montagne », souvent soutenue par les responsables exilés, préfèrerait travailler la voie insurrectionnelle. Les sociétés secrètes avec leurs rites initiatiques s'inscrivent dans cette démarche[487].

183. En 1851, il ne manque pas de tensions entre le président de la République et l'Assemblée. Celui-ci veut être renouvelé dans son mandat et en appelle pacifiquement au peuple contre les institutions, en particulier pour rétablir le suffrage universel masculin rabougri par la loi de 1850. Son pacifisme sera de courte durée puisque cette année, sans officiellement marquer la fin de la République, se clôturera le 2 décembre sur un coup d'État fomenté depuis quelques mois. L'opposition démocrate a mis tous ses espoirs

dans l'élection présidentielle de 1852 ; celle-ci n'aura pas lieu. Nous n'abordons pas ici puisque la liste de notre rédacteur prend fin à l'automne 1851, les réactions au coup d'État qui seront vives et violentes dans de nombreuses villes de l'Hérault.

184. Les dévastations en bandes organisées se poursuivent à l'encontre de très nombreuses cultures comme à Marsillargues ou le commissaire parle de « vengeance contre la classe dirigeante ». Ce qui est, en effet, une partie de l'explication, mais que l'on doit compléter avec le désir de récupérer du bois et la protestation d'un groupe social aux abois. Des incendies destructeurs et parfois importants sont volontairement allumés ici ou là en cette année 1851. Comme le plus souvent, même si des soupçons existent parfois, les responsables ne sont quasiment jamais retrouvés. Il est probable qu'ils ne sont jamais très loin, habitants de la commune certainement. Les responsables démocrates, socialistes ou non, se réunissent ponctuellement ; on compte de nombreux groupes selon le procureur[488] ; pas loin d'une vingtaine sont répertoriés par ses services.

185. Les désordres liés à des démonstrations accompagnées de cris restent toujours les plus nombreux. Parfois des violences graves comme à La Salvetat réunissent plusieurs centaines de personnes et la gendarmerie doit employer les moyens les plus fermes pour rétablir l'ordre. Marsillargues est un village où les démocrates sont très actifs et où la commémoration de la République en février 1851 voit la situation rapidement dégénérer. Mèze n'est pas en reste selon le schéma devenu classique de chants ou propos séditieux que la force publique souhaite arrêter, suivis de provocations et de bagarres. Ici, le maire est suspendu faute de fermeté suffisante. Bédarieux, qui deviendra, dans quelques mois, un haut lieu de la résistance au coup d'État, est traversée également par l'influence des démocrates. Parmi les cris relevés, quelques-uns sont plus virulents comme « Buvons aux barricades », « A la machine infernale », « Mort aux riches, aux aristocrates » ou « Braves républicains préparez vos poignards » caractérisent le climat de tension. D'autres sont plus classiques « Vive Barbès », « Vive Ledru-Rollin » par exemple. Méfions-nous car l'autorité a intérêt à présenter les démocrates sous leur plus mauvais jour.

186. On peut multiplier les exemples, nous décomptons soixante-six incidents de ce type en 1851. À Lunel et Villeneuve-lès-Maguelone en particulier, blancs et rouges s'affrontent durement. À Montpellier, les légitimistes mieux implantés, ont moins besoin de se manifester publiquement. Du côté de Camplong et Bédarieux des croix sont abattues, mais ce sont là les seules manifestations ouvertement anti-religieuses rapportées par les archives. Les ouvriers des salins de Bagnas, ou les tonneliers à Béziers et les ouvriers de filature à Bédarieux prennent la mesure de leurs forces et obtiennent quelques modestes améliorations de leur condition. Le climat de tension ne se reflète pas comme l'année précédente dans les saisies de poudre et munitions mais la chasse fait l'objet de la même pression. Les maires se sentent pris en étau entre leur population et la règlementation. La répression continue de frapper les sociétés, secrètes ou non. Le « complot de Berlou », village des hauts cantons de l'Hérault, ressort du lot ; à partir d'une organisation des démocrates, l'autorité préfectorale construit peu à peu un vaste complot régional sans le début d'une preuve. C'est un moyen commode pour attaquer ses ennemis que de leur trouver des intentions contraires à la loi.
En juin 1851, le duel pour une question d'honneur, qui conduisit à la mort le jeune Aristide Ollivier âgé de 23 ans[489], rédacteur en chef du journal démocrate *Le Suffrage universel* frappe durablement les esprits et mobilise les démocrates scandalisés. L'organisation d'une souscription aux fins de lui ériger le tombeau toujours visible au cimetière de Montpellier, témoigne de cette mobilisation.

187. Ce « parcours des exactions », si cette expression peut être employée, peut faire naître l'idée que toutes les lois antérieures n'existent plus et donne à certains un sentiment d'impunité : « Il existe encore quelques populations pour qui le mot liberté n'exprime que l'abolition des lois » et penser « que la glorieuse révolution qui venait de s'accomplir l'autorisait à satisfaire des ressentiments personnels »[490]. La fin rapide de « l'illusion lyrique »[491] a découragé plus d'un démocrate convaincu. Pourtant la lutte se poursuit sous des formes plus discrètes, cachées parfois, et donne du fil à retordre au corps préfectoral.

188. Savoir comment, les évènements, principalement parisiens, mais également lyonnais, ont influencé les villes et campagnes héraultaises ne trouve pas aisément une réponse. Les campagnes sont-elles indifférentes aux politiques institutionnelles ? Le paysan appartient davantage à une condition qu'à une classe sociale homogène et ne peut être pris comme un tout monolithique. Cela explique pour une part les

différences de réaction. Est politique ce qui résulte de l'action ou de la réflexion, ce qui discute d'un état, d'une situation et pas seulement ce qui relève du bulletin de vote ou des institutions. C'est bien cette définition implicite de la politique que reprend le rédacteur du document quand il fustige les réactions populaires. Même si ces réactions, répétons-le, peuvent se croiser avec des actions individuelles de vengeance. La minorité agissante exprime-t-elle la réalité d'une majorité de gens ? Aux dires des conservateurs, elle ne peut que pervertir les braves citoyens. Interrogeons-nous à la fin de cette enquête : ces actions, ces cris séditieux, ces attaques aux biens sont-elles l'expression du plus grand nombre ? Ces troubles, parfois avec atteintes aux personnes et pas toujours compréhensibles dans leurs justifications, ne relèvent pas de la politique institutionnelle, mais expriment un état de manque, d'humiliation, d'insatisfaction restée sans réponse : « La politique, c'est gérer le manque » disait un homme politique contemporain célèbre[492].

189. Ces manifestations ouvrières et paysannes sur le sens desquelles on peut légitimement s'interroger, signent une continuité depuis la révolution de 1830 plutôt qu'une nouvelle étape. Ce qui est nouveau cependant, c'est la traduction administrative du changement opérée avec un régime devenu républicain ; un peu comme la solution qui s'impose quand on a déjà essayé les autres. L'utilisation des repères symboliques de la révolution de 1789, la défense paysanne ou ouvrière du droit au travail et les très rares attaques contre l'Église, associés à la conviction dominante chez les républicains que le meilleur viendra désormais des urnes et du suffrage universel, font de cette IIe République un symbole. Les premiers mois, jusqu'en juin 48, sont ceux d'une espérance réaliste ou apparaissent les contradictions entre le peuple qui souhaite voir ses conditions de vie améliorées et les bourgeois républicains plus affamés de libertés. Les années qui suivent déconsidèrent la République aux yeux de beaucoup. Que dire de cette notion floue du « complot » ? Dès juin 1848, avec la « victoire » des conservateurs et l'écrasement du mouvement populaire, la surveillance de l'administration et des activités des clubs et autres sociétés devient une sorte d'obsession des partisans de l'ordre. La loi du 28 juillet 1848 est la première d'une série pour interdire les clubs [493].

190. Tous les clubs, toutes les sociétés de secours et autres sont visées au point même que l'on va considérer les jurys de cour d'assise trop cléments et chercher à sanctionner les délits par les tribunaux de police correctionnelle plus professionnels. Doit-on imaginer que les démocrates n'ont plus vu leur salut que dans l'organisation de sociétés secrètes parées pour renverser le gouvernement honni ? Des sociétés secrètes ont bel et bien existé avec leur lot de rites d'accueil, mais la peur est savamment entretenue au point que l'administration finit par sombrer dans sa propre paranoïa. Il s'agit de suspicion de complot dans la très grande majorité des cas. On veut stopper ces organisations, non pour ce qu'elles font, mais pour ce qu'elles pourraient faire. Dans les constats, les termes « sembler », « penser », « craindre », « paraitre », « soupçonner »[494] relèvent du possible, mais pas de la réalité. La dangerosité potentielle de ces clubs et sociétés cherche à justifier les interdictions et c'est ce qui se produit très souvent sous les motifs les plus futiles. Les complots ont existé, mais jamais dans l'ampleur que l'administration leur a concédée. Imaginer une organisation nationale c'est également faire fi du malaise social diffus, latent, mais qui s'exprime dans les solidarités villageoises ou de groupes restreints.

191. Ainsi que nous l'avons dit, toutes les recherches montrent l'indifférence relative des campagnes, de beaucoup de villes pour les évènements parisiens. Les révolutions se font à Paris (et aussi dans quelques grandes villes), mais ne sont suivies dans le pays profond que pour les thèmes affectant directement la « province » et le malaise diffus, le sentiment d'abandon[495]. L'existence de mots d'ordre, d'une organisation subversive nationale, ne sont en rien prouvés. C'est le « décalage » dont parle Alain Corbin[496] et qui n'est désormais plus à démontrer.

192. La bonne résistance des républicains aux élections de mai 1849 représente un danger pour les partisans de l'ordre qui constatent que, malgré une répression violente, ces radicaux subsistent. Puis jusqu'en 1851, « le front commun de la propriété »[497] reprend ses droits. Le coup d'État connait de fortes résistances dans le midi et spécifiquement l'Hérault. Ce qui s'explique par les tensions qui sont allées crescendo entre 1848 et 1851, les sociétés secrètes – même si le phénomène a été, à dessein, exagéré – et la constitution de noyaux de résistance autour de l'étang de Thau, Béziers, Lodève et Clermont-l'Hérault, Pézenas ou Montpellier. L'Hérault a résisté car il existait un embryon d'organisation. Cependant, de 1849 à 1851, l'alliance entre les paysans les plus conservateurs et les notables s'est peu à peu reconstituée et le

coup d'État apparait à beaucoup comme la nouvelle solution démocratique. Une exploitation habile des rancœurs, la promesse de rétablir le suffrage universel complet, des conflits avec l'Assemblée habilement utilisés, vont faire de Louis-Napoléon le recours que l'on n'espérait pas et d'une défaite de la démocratie avec le soutien du peuple, la victoire d'une dynastie. Il en est fini pour longtemps de la « république démocratique et sociale » et de la République elle-même.

ANNEXE : « LES CRIS SÉDITIEUX ».

193. La tentative de sérier les cris en liaison avec les évènements importants de cette période ne donne aucun résultat exploitable. L'inventaire par année n'a pas davantage de sens. On distingue les chants des légitimistes (blancs) de ceux des démocrates (rouges). Les chants légitimistes n'existent quasiment pas, en revanche *La Marseillaise*, *Le Chant du Départ*, *Ça ira* sont pratiqués par les démocrates. Mais on ignore s'il en existe d'autres. Les cris et manifestations des légitimistes sont plus rares, on les rencontre surtout à Montpellier, Lunel, Villeneuve-lès-Maguelone, Pignan, etc. Ce sont les cris « A bas la Montagne », « À bas la République », « Vive Henri V », « Nous ne voulons pas de république sociale » qui dominent. Les démocrates disposent d'un répertoire beaucoup plus large avec l'objectif certainement d'un passage à l'acte mais surtout de faire peur.

194. « Vive la République », « Vive Barbès », « Vive Raspail », « Vive la Montagne », « Vive Robespierre », « Bénissons à jamais Robespierre et ses bienfaits », « Vive la République démocratique et sociale », « Vive les rouges », « À Bas les blancs », « Merde pour les blancs », « Liberté, égalité, fraternité », « Vive la sociale », « À bas les riches », « À bas les calotins », « À bas les carlistes », « À bas les philippistes », « À bas les aristocrates », « À bas les royalistes », « À bas la police », « Vive la République rouge », « Mort aux riches », « Morts aux aristocrates », « Mort aux blancs », « Vive la sociale », « À bas Rostolan » , « À bas le 35e », « À bas la gendarmerie », « À bas les mouchards ». Les cris à la gloire des responsables, des chefs démocrates ne surprennent pas. Le rappel de Robespierre et de la Montagne font référence directement à la Révolution de 1789. À bas les blancs, les carlistes etc. ne sont que l'identification des adversaires. Les slogans contre la gendarmerie, Rostolan, les mouchards et le 35e de ligne qui vient souvent en renfort de la gendarmerie font référence aux situations spécifiquement locales.

195. D'autres cris sont plus violents : « Vive le sang » repéré une seule fois, « Le signal sera bientôt donné », en référence à celui de l'insurrection qui ne viendra jamais, Même chose pour le « Aux armes » peu de fois pratiqué ou le « Vive la guillotine » qui dans son absurdité vise à effrayer le bourgeois, « Nous les aurons avec le poignard », « Buvons aux barricades » et « A la machine infernale » , « Lorsque le rouge viendra nous te ferons couper le cou » ou « Quand je serai maire, je ferai couper la tête à tous les royalistes » relèvent de la même problématique impressionnante.

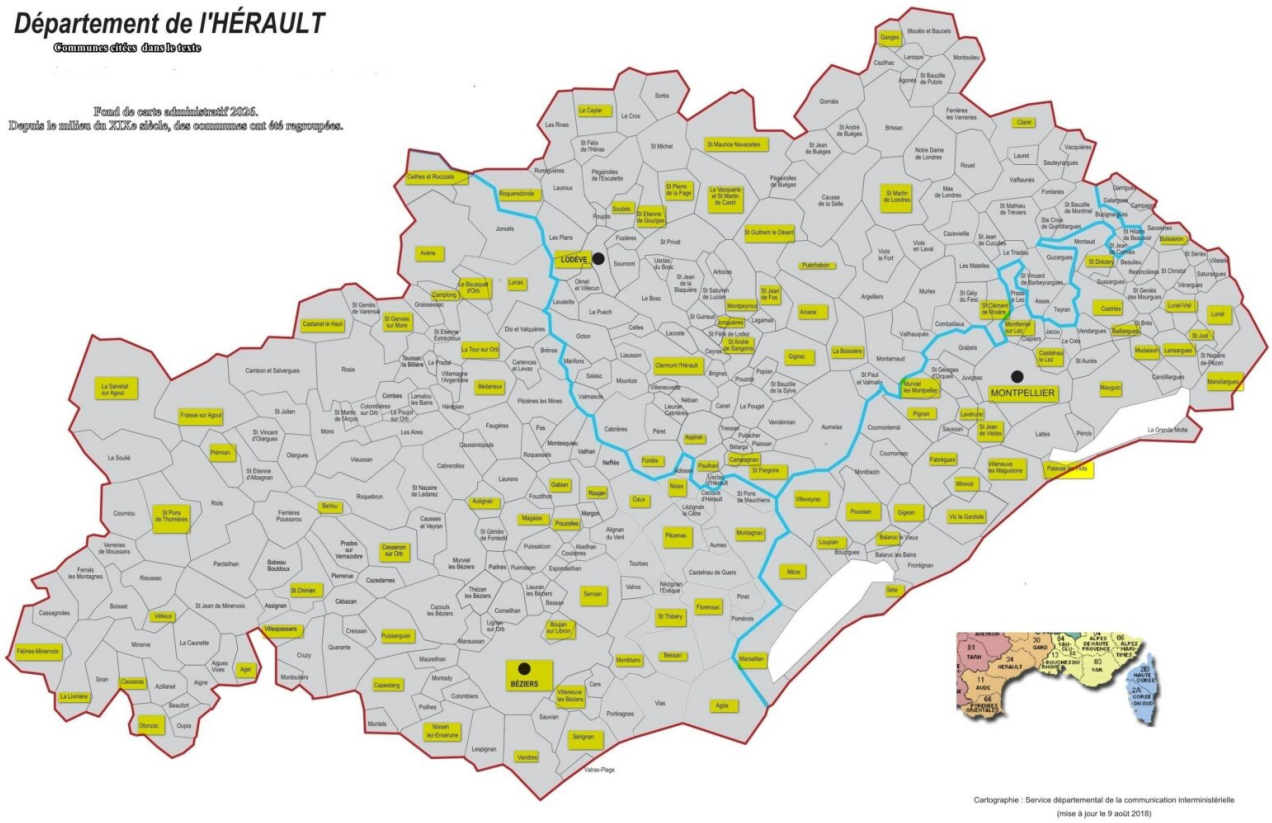


Fig. 5 : Carte du département de l'Hérault.

Notes

1. ↩ . On accepte de définir le peuple au sens de « petit peuple » des villes et des campagnes. Ces gens de modestes conditions, artisans, commerçants, ouvriers, domestiques etc. qui ont vu dans la république naissante, bien des espoirs. Cette définition trop ambigüe qui ne satisfera pas les politologues et autres sociologues, illustre cependant la condition de ceux qui n'ont rien ou très peu par opposition à ceux qui possèdent ou aux élites intellectuelles.

2. ↩ . Nous parlerons au fil des pages de cet article « du/Le Rédacteur », qui est une main inconnue, instrument préfectoral. Les pages sont numérotées par nous de 01 à 26. Mes remerciements chaleureux à S. Lhostis pour sa relecture attentive du manuscrit et à J.-Cl Richard pour la pertinence de ses apports.

3. ↩ . Exemple page 02, n° 17 ou n° 23 : « le jury acquittera » etc.

4. ↩ . Intéressantes remarques dans CHARRAS 1997, voir page 159 en particulier.

5. ↩ . Et également des forces légitimistes mais on verra qu'elle ne s'exprime qu'assez peu (Montpellier, Villeneuve-lès-Maguelone, etc.).

6. ↩ . Ouvrages généraux concernant la IIe République : AGULHON 2002, AGULHON 1979, GIRARD 1968, GRIBAUDI-RIOT-SARCEY 2009, HAYAT 2014, MARX 2013, MURAt 1987, RIOT-SARCEY 2023, Vigier 1998.La IIe République est abordée dans les divers ouvrages généraux concernant le XIXe siècle.

7. ↩ . AGULHON 2002, p. 67.

8. ↩ . APPOLIS 1948 a.

9. ↩ . Page 01, n° 3.

10. ↩ . APPOLIS 1948 a, p. 280.

11. ↩ . APPOLIS, 1948 a, p. 280.

12. ↩ . Page 01, n° 5.

13. ↩ . *L'Indépendant* des 9 mai et 11 mai 1848.

14. ↩ . *L'Écho du Midi* du 12 avril 1848.

15. ↩ . Page 01, n° 1 et *L'Écho du Midi* du 9 avril 1848.

16. ↩ . AD34 - 1 M 817.

17. ↩ . AD34 - 1 M 817.

18. ↩ . AD34 - 1 M 817.

19. ↩ . AD34 -1 M 817.

20. ↩ . APPOLIS. 1948 a, p. 280.

21. ↩ . AD34 - 1 M 817.

22. ↩ . AD34 - 1 M 817.

23. ↩ . AD34 - 1 M 817.

24. ↩ . Page 01, n° 06.

25. ↩ . Page 01, n° 08.

26. ↩ . RULOF 1998. RULOF 2009. RULOF 2013. RULOF 2020.

27. ↩ . SECONDY 2006. On verra également les travaux de Pierre Triomphe en particulier sur les classes populaires et le royalisme.

28. ↩ . SOBOUL 1976. Cet ouvrage reprend des publications plus anciennes. Voir : Les troubles agraires de 1848, pages 293-334, article paru dans *La Pensée,* 1948, n° 18, pp. 55-66.

29. ↩ . SOBOUL 1976 pp. 308, 316.

30. ↩ . Page 12, n° 03.

31. ↩ . SOBOUL 1976, p. 321.

32. ↩ . Page 12, n° 06.

33. ↩ . Page 12, n° 07.

34. ↩ . Page 12, n° 09.

35. ↩ . Page 12, n° 01.

36. ↩ . Une déchirure du manuscrit interdit une lecture complète.

37. ↩ . Sur ces questions voir les travaux de Christian Estève dont Esteve 1999.

38. ↩ . ESTEVE 1997, p. 50.

39. ↩ . ESTEVE 1997, p. 31.

40. ↩ . Limiter la vente à 500 g par mois ; tout achat supérieur à un kilo supposait l'assentiment du maire de la commune qui exerce un rôle de contrôle. Voir l'arrêté du 17 août 1832 qui est alors réactivé.

41. ↩ . ESTEVE 1999, p. 39.

42. ↩ . Page 1, n° 09.

43. ↩ . Voir IHL, 2010, voir page 20, note 1, qui trouve sa source selon l'auteur dans « Lettre du juge d'instruction au Procureur du 3 mai 1848 » réf. BB30.359.

44. ↩ . BELIN-MILLERON 1950 - Hayat 2014. Par exemple page 170.

45. ↩ . Cité par IHL 2010, p. 27. La source est une lettre du sous-préfet de St-Pons au préfet de l'Hérault le 26 septembre 1848.

46. ↩ . *L'Écho du Midi* du 28 avril 1848.

47. ↩ . *L'Écho du Midi* du 30 avril 1848 et *L'Indépendant* des 26 avril et 16 mai 1848.

48. ↩ . *L'Écho du Midi* du 26 avril 1848.

49. ↩ . AD34 - 1 M 282.

50. ↩ . Page 01, n° 05.

51. ↩ . Page 01, n° 07.

52. ↩ . Page 01, n° 10.

53. ↩ . Page 01, n° 11.

54. ↩ . Page 01, n° 12.

55. ↩ . Une enquête complémentaire en particulier en analysant en détail la presse, mettrait certainement en évidence divers troubles fomentés directement par les clubs. Ceux-ci cependant jusqu'en juin peuvent agir au grand jour ; ils sont dans l'esprit de cette première révolution et ont moins d'intérêt à agir clandestinement. En février et juin 48, c'est la révolution des clubs et autres sociétés.

56. ↩ . AD34 - 1 M 282.

57. ↩ . Page 10, n° 11,12,14,17 à 20 et page 11, n° 23.

58. ↩ . APRILE 2022.

59. ↩ . Page 2, n° 20.

60. ↩ . *L'Intransigeant* du 7 février 1849.

61. ↩ . Page 3, n° 33. Richard-Ralite 2022. On peut voir également sur cette affaire *La Presse* du 4 août 1849 et *Le Journal des débats* du 22 mai 1849.

62. ↩ . *L'Écho du midi* du 21 mai 1849.

63. ↩ . *L'Indépendant* du 23 mai 1849.

64. ↩ . AD34 - 1 M 927.

65. ↩ . AD34 - 1 M 927.

66. ↩ . Page 13, n° 17 et n° 20 à Marsillargues ; page 13, n° 27 à Montferrier ; page 14, n° 31 à Cette.

67. ↩ . Page 13, n° 19.

68. ↩ . Page 13, n° 21.

69. ↩ . Page 13, n° 24.

70. ↩ . Page 02, n° 28.

71. ↩ . SOBOUL 1976, page 332.

72. ↩ . Page 14, n° 34.

73. ↩ . Cité par SOBOUL 1976 page 321.

74. ↩ . DALISSON 2004.

75. ↩ . SOBOUL 1976, page 314.

76. ↩ . Sur ces questions voir les travaux de AGULHON 1979, HUARD 1984.

77. ↩ . Page 01, n° 16.

78. ↩ . Page 01, n° 14 et 15.

79. ↩ . Page 01, n° 13.

80. ↩ . AD34 - 1 M 927.

81. ↩ AD34 - 1 M 927.

82. ↩ .AD34 - 1 M 927.

83. ↩ . Lettre du maire au préfet du 1er février 1849. AD34 - 1 M 927.

84. ↩ . Lettre au préfet du 13 février AD34 - 1 M 927.

85. ↩ . Page 02, n° 19.

86. ↩ . AD34 - 1 M 927.

87. ↩ . AD34 - 1 M 927. AGULHON 1997. DALISSON 2004.

88. ↩ . Page 02, n° 18.

89. ↩ . Page 02, n° 17.

90. ↩ . L'aiguillette se porte dans la tenue de cérémonie du gendarme. C'est une cordelette blanche signe distinctif de cette arme.

91. ↩ . Page 02, n° 24 ; ou 02, n° 23 par exemple.

92. ↩ . AD34 - 4 M 314 et page 02, n° 23.

93. ↩ . En mars, page 02, n° 6.

94. ↩ . AD34 -1 M 927.

95. ↩ . Page 02, n° 21.

96. ↩ . Page 02, n° 22.

97. ↩ . AD34 - 4 M 314.

98. ↩ . CHOLVY 2001. Voir pages 302 et suivantes.

99. ↩ . Page 03, n° 27. AD34 - 4 M 314.

100. ↩ . Page 03, n° 29.

101. ↩ . Page 03, n° 31.

102. ↩ . Le 17 mai.

103. ↩ . Changarnier commande la garde nationale de Paris et la zone militaire.

104. ↩ . Après avoir rempli diverses fonctions de sous-préfet puis très brièvement, de préfet des Pyrénées orientales, François, Pierre André Balland (1803-1876) fut préfet de l'Hérault du 10 décembre 1948 au 26 novembre 1851.

105. ↩ . Numa Peyre est dit « homme de lettres ». Il a été rédacteur en chef du journal *La vérité, feuille théâtrale, littéraire et communale* qui a été publié en 1842 et 1845 à Montpellier. Candidat sur la liste ouvrière, aux élections de la constituante en 1848, il est vice-président du club des Montagnards. Il sera condamné le 23 novembre 1849 par la cour d'assises d'Aix-en-Provence pour la tentative d'incursion dans la préfecture à trois ans de prison. (Notice Père Numa, https://maitron.fr/spip.php?article36138 et voir ANDREANI 1969).

106. ↩ . Jean-Baptiste Rougée est professeur de mathématiques au lycée de Montpellier. Pour avoir tenté de s'emparer de la préfecture de l'Hérault, il sera condamné par la cour d'assises d'Aix-en-Provence à deux ans de prison purgés à Belle-Ile-en-Mer ou il fit la connaissance d'Auguste Blanqui. Il meurt en 1857 à Londres après une vie de militant républicain. (https://maitron.fr/rougee-jean-baptiste-ou-rouget/ - Version mise en ligne le 20 février 2009).

107. ↩ . AD34 – 1 M 927.

108. ↩ . Page 02, n° 30.

109. ↩ . Page 03, n° 38.

110. ↩ . Page 03, n° 34.

111. ↩ AD34. 4 M 314 et Page 03, n° 35.

112. ↩ Page 03, n° 36.

113. ↩ AD34 - 1 M 931. VIGIER, 1998 : voir page 277 et le carnaval de Vidauban - AGULHON 1979 : voir page 407 et suivantes.

114. ↩ Page 19, n° 04.

115. ↩ Page 03, n° 37. L'affaire passe aux assises session du 31 janvier 1850. AD34 - 1 M 930.

116. ↩ Page 03, n° 40.

117. ↩ Page 03, n° 41.

118. ↩ Page 19, n° 03.

119. ↩ Page 03, n° 42.

120. ↩ Page 04, n° 45.

121. ↩ Sans doute commune de Magalas. Page 20, n° 07.

122. ↩ Page 04, n° 44.

123. ↩ Page 20, n° 09.

124. ↩ AD34 - 1 M 927.

125. ↩ . SOBOUL 1976. Voir page 331.

126. ↩ . Page 02, n° 25.

127. ↩ . Page 03, n° 43.

128. ↩ . Page 19, n° 01.

129. ↩ . Page 19, n° 02.

130. ↩ . Page 19, n° 05.

131. ↩ . Page 20, n° 06.

132. ↩ . Page 20, n° 08.

133. ↩ . Page 20, n° 10.

134. ↩ . Page 20, n° 11.

135. ↩ . Page 24, n° 24.

136. ↩ . Page 24, n° 25.

137. ↩ . Page 24, n° 23.

138. ↩ . AGULHON 2002.

139. ↩ . RAPHAEL 1909.

140. ↩ . HUARD 1981.

141. ↩ . Page 04, n° 47.

142. ↩ . Page 04, n° 49.

143. ↩ . Page 04, n° 54

144. ↩ . AD34 - 1 M 931.

145. ↩ . AD34 - 1 M 932.

146. ↩ . Page 04, n° 56.

147. ↩ . Page 05, n° 61.

148. ↩ . BELIN-MILLERON 1950. JARRIGE 2004.

149. ↩ . AD34 - 4 M 314. AD34 -1 M 929.

150. ↩ . MORET 2016. JARRIGE 2004.

151. ↩ . AD34 -1 M 931.

152. ↩ . Page 06, n° 85.

153. ↩ . AD34 -1 M 931.

154. ↩ . AD34 -1 M 931.

155. ↩ . Page 07, n° 88.

156. ↩ . Page 07, n° 90.

157. ↩ . AD34 -1 M 931.

158. ↩ . Page 08, n° 108. Et AD34 - 1 M 931.

159. ↩ . N’est pas indiqué par le rédacteur, voir AD34 - 1 M 931.

160. ↩ . Page 08, n° 111.

161. ↩ . Page 08, n° 112 et AD34 -4 M 314.

162. ↩ . BELLET 2025.

163. ↩ . Page 14, n° 38.

164. ↩ . Page 14, n° 39.

165. ↩ . Page 14, n° 41.

166. ↩ . AD34 -1 M 931.

167. ↩ . Page 15, n° 45. Le n° 46 a été barré par le rédacteur. Il indiquait une dévastation de propriété à Montpellier.

168. ↩ . Page 15, n° 47.

169. ↩ . Page 15, n° 48.

170. ↩ . Page 15, n° 49.

171. ↩ . Page 16, n° 50.

172. ↩ . Page 15, n° 51 et AD34 - 4 M 314.

173. ↩ . Page 15, n° 54.

174. ↩ . Page 15, n° 55.

175. ↩ . Page 16, n° 56.

176. ↩ . Page 16, n° 57.

177. ↩ . Page 16., n° 58.

178. ↩ . AD34 - 4 M 314.

179. ↩ . Page 16, n° 59.

180. ↩ . AD34 - 1 M 931.

181. ↩ . Page 16, n° 62.

182. ↩ . Page 16, n° 64.

183. ↩ . AD34 - 4 M 314.

184. ↩ . Page 16, n° 65.

185. ↩ . Page 16, n° 66.

186. ↩ . Page 17, n° 68.

187. ↩ . Page 17, n° 70 et AD34 -1 M 931.

188. ↩ . Page 17, n° 72.

189. ↩ . Page 17, n° 75.

190. ↩ . Page 17, n° 76 et AD34 - 4 M 314.

191. ↩ . CARON 2006, voir page 49 et note 47.

192. ↩ . Page 04, n° 48.

193. ↩ . AD34 - 1 M 931.

194. ↩ . Lettre du sous-préfet de Béziers au préfet le 1 er janvier 1850. AD34 - 1 M 934 et AD34 1 M 931.

195. ↩ . AD34 - 1 M 931.

196. ↩ . AD34 - 1 M 931.

197. ↩ . Page 04, n° 51 et AD34 - 1 M 931.

198. ↩ . VIGIER 1998. AGULHON 1979.

199. ↩ . AD34 - 1 M 931.

200. ↩ . AD34 - 1 M 931.

201. ↩ . AD34 - 1 M 930.

202. ↩ . AD34 - 1 M 930. 18 février 1850, lettre du maire de Marsillargues au préfet.

203. ↩ . Page 04, n° 52 et AD34 - 1 M 931.

204. ↩ . Page 04, n° 53. Et AD34 - 1 M 931.

205. ↩ . A Florensac en mars 1850, AD34 - 1 M 931. Source rapport du commissaire et rapport du sous-préfet au préfet. Voir Page 05, n° 60 pour Marseillan.

206. ↩ . AD34 - 1 M 931. Rapport de gendarmerie et du commissaire de police en date du 14 mars 1850.

207. ↩ . Page 05, n° 59.

208. ↩ . Page 05, n° 62.

209. ↩ . On en sait un peu plus voir AD34 - 1 M 931 : rapport du commissaire de police au sous-préfet le 30 mars 1850.

210. ↩ . 31 mars 1850 du sous-préfet au préfet. AD34 - 1 M 931 et AD34 - 1 M 931 rapport du commissaire de police au sous-préfet.

211. ↩ . AD34 - 1 M 931.

212. ↩ . Page 05, n° 59.

213. ↩ . Page 07, n° 99.

214. ↩ . Page 05, n° 64 et 65, et AD34 - 1 M 931. Le 1er avril lettre du sous-préfet au préfet.

215. ↩ . Page 05, n° 68, 70 et 71. Et rapport du sous-préfet au préfet en date du 15 avril, AD34 - 1 M 931.

216. ↩ . Page 05, n° 67.

217. ↩ . Page 06, n° 77.

218. ↩ . Page 06, n° 72 et AD34 - 1 M 931. Lettre du sous-préfet au préfet.

219. ↩ . Page 06, n° 74. Page 06, n° 79. Page 07, n° 92.

220. ↩ . Page 06, n° 81.

221. ↩ . En juin, page 06, n° 83.

222. ↩ . Page 07, n° 87 et AD 34 - 1 M 931.

223. ↩ . Page 07, n° 91.

224. ↩ . Page 07, n° 93.

225. ↩ . Page 07, n° 94.

226. ↩ . Page 07, n° 97.

227. ↩ . Page 07, n° 95, voir également AD34 - 4 M 314.

228. ↩ . Page 07, n° 98.

229. ↩ . Page 21, n° 26 et page 17, n° 73. Voir également AD34 - 4 M 314.

230. ↩ . Cette manifestation de colère contre la gendarmerie est mentionnée à deux reprises dans la liste de notre rédacteur page 17 et page 21. Est-ce une inattention ou la recherche d'un classement thématique « Meurtres arrestation, incendie, etc. » d'une part et « Rebellions à la gendarmerie » d'autre part ?

231. ↩ . AD34 - 4 M 314. Rapport de gendarmerie.

232. ↩ . AD34 - 1 M 931.

233. ↩ . AD34 - 1 M 931.

234. ↩ . Page 08, n° 101

235. ↩ . Lettre du sous-préfet au préfet du 24 septembre 1850 - AD34 - 1 M 931.

236. ↩ . Page 08, n° 102.

237. ↩ . Page 08, n° 107 et AD34 - 1 M 931.

238. ↩ . Page 08, n° 109 et AD34 - 1 M 931.

239. ↩ . 12 Novembre 1850.

240. ↩ . AD3 4- 4 M 314.

241. ↩ . AD34 - 4 M 314.

242. ↩ . Page 05, n° 63. AD34 - 1 M 931. Texte du placard et lettre du 29 mars 1850 du sous-préfet au préfet.

243. ↩ . Page 05., n° 69.

244. ↩ . Page 06, n° 76.

245. ↩ . Page 08, n° 113.

246. ↩ . Page 06, n° 82.

247. ↩ . AD34 - 1 M 931 et 4 M 314. Rapport de gendarmerie.

248. ↩ . Page 04, n° 5.

249. ↩ . Rapport de gendarmerie, AD34 - 4 M 314.

250. ↩ . Page 06, n° 78.

251. ↩ . AD34 - 1 M 931.

252. ↩ . Page 04, n° 55.

253. ↩ . Page 04, n° 58.

254. ↩ . Page 06, n° 75.

255. ↩ . AD34 - 4 M 314.

256. ↩ . Page 07, n° 86.

257. ↩ . AD34 - 4 M 314.

258. ↩ . Page 06, n° 84.

259. ↩ . Lettre du sous-préfet du 15 août 1850.

260. ↩ . Page 08, n° 100.

261. ↩ . Page 08, n° 104.

262. ↩ . Page 08., n° 105. Préfecture AD34 - 1 M 931. Rapport du commissaire de police en date 19 novembre 1850.

263. ↩ . Page 08, n° 106.

264. ↩ . Page 21, n°. En AD34 - 4 M 314. Lettre du procureur au préfet sur la conspiration du silence à St-André et rapport de gendarmerie au préfet. Voir pour les détails : BELLET 2025.

265. ↩ .AD34 - 1 M 931.

266. ↩ . Page 23, n° 01.

267. ↩ . Page 23, n° 02.

268. ↩ . Page 23, n° 03.

269. ↩ . Page 23, n° 04.

270. ↩ . Page 23, n° 05; n° 06; n° 07.

271. ↩ . AD34 - 1 M 931. 20 mai 1850, du sous-préfet au préfet.

272. ↩ . Communication du sous-préfet au préfet de Béziers le 19 mai 1850. AD34 - 1 M 931.

273. ↩ . Page 23, n° 08 à 011 et 13 à 16. Pour St André, voir BELLET 2025.

274. ↩ . Lettre du sous-préfet au préfet du 24 septembre 1850. AD34 -1 M 931.

275. ↩ . AD34 - 1 M 931. Lettre du sous-préfet au préfet du 1er janvier 1850.

276. ↩ . Année 1849 : la brigade de gendarmerie de l'Hérault a constaté 294 délits de chasse. AD34 - 4 M 314.

277. ↩ . Page 20, n° 9. AD34 - 1 M 930.

278. ↩ . Page 20, n° 12. AD34 - 4 M 314.

279. ↩ . Page 20, n° 3.

280. ↩ . Page 20, n° 15.

281. ↩ . Page 20, n° 16.

282. ↩ . Page 20, n° 17.

283. ↩ . Page 21, n° 19. AD34 -1 M - 931. 11 novembre 1850.et AD34 - 4 M 314.

284. ↩ . Page 21, n° 20. AD34 - 1 M 931.

285. ↩ . Page 21, n° 21. Voir le rapport de gendarmerie AD34 - 4 M 314.

286. ↩ . Page 21, n° 22.

287. ↩ . Page 21, n° 23. BELLET 2025.

288. ↩ . Page 21, n° 24. AD34 - 1 M 931. Lettre du sous-préfet en date du 5 décembre 1850. AD34 - 4 M 314. AD34 - 1 M 933.

289. ↩ . AD34 - 4 M 314.

290. ↩ . HUARD 2008, page 60.

291. ↩ . JAULE 2001.

292. ↩ . Loi du 19 juin 1849 prorogée par loi du 16 juillet 1850 sur la presse. Loi du 21 juin 1851 suivie de lois et réformes comme la loi sur la presse du 27 juillet 1849 et celle du 9 août 1849 sur l'état de siège soit un arsenal de lois contre les libertés. La loi du 21 juin 1851 va dans le même sens.

293. ↩ . [En ligne] Loi du 19 juin 1849 sur les clubs - Association 1851.

294. ↩ . HUARD 2008 page 37..

295. ↩ . AD34 - 1 M 931. HUARD 1981, page 46. La Société des arts est fermée mais vite remplacée par celle des Travailleurs réunis. L'animateur en est l'horloger biterrois Eugène Relin. Puis, prend le relais, la Société des Montagnards ou nouvelle Montagne « qui rayonne dans tout le sud-est au printemps 1850 ».

296. ↩ . Page 24, n° 03. AD34 - 1 M 931.

297. ↩ . AD34 - 1 M 933.

298. ↩ . AD34 - 1 M 931, page 24, n° 04.

299. ↩ . AD34. 1 M 931.

300. ↩ . Page 24, n° 05. AD34 - 1 M 931, 23 Janvier 1850.

301. ↩ . Page 24, n° 06.

302. ↩ . Page 24, n° 07.

303. ↩ . Page 25, n° 08

304. ↩ . Page 25, n° 09.

305. ↩ . Page 25, n° 10.

306. ↩ . Page 25, n° 11.

307. ↩ . Page 25, n° 12.

308. ↩ . Page 25, n° 13 et 14.

309. ↩ . AD34 - 1 M 931.

310. ↩ . Page 26., n° 01. Voir AD34 - 1 M 931. Sur le complot de Béziers, *L'indicateur de l'Hérault* et cité par *L'Écho du Midi* du 1er juillet 1850 n° 130. AD34 - 1 M 929. Les textes (AD34 - 1 M 931) donnent l'état d'esprit du sous-préfet de Béziers en octobre 1850 face à l'idée d'un complot des démocrates ; on peut parler de la paranoïa de l'administration après l'affaire de mai 1850 dite « complot de Béziers ». Ce climat de menaces constantes peut être entretenu pour justifier la répression.

311. ↩ . HUARD 1981.

312. ↩ . Page 23, n° 12.

313. ↩ . AD34 - 1 M 931.

314. ↩ . AD34 - 1 M 931.

315. ↩ . AD34 - 4 M 314.

316. ↩ . Rapport de gendarmerie : AD34 - 4 M 314.

317. ↩ . Page 17, n° 82.

318. ↩ . Page 18, n° 86.

319. ↩ . Page 19, n° 103.

320. ↩ . Page 19, n° 107.

321. ↩ . Page 19, n° 105.

322. ↩ . Page 17, n° 78.

323. ↩ . Page 17, n° 79. AD34 - 1 M 933.

324. ↩ . Page 17, n° 85.

325. ↩ . Page 18, n° 88 et Page 18, n° 89.

326. ↩ . Page 18, n° 92.

327. ↩ . Page 18, n° 99.

328. ↩ . Page 18, n° 100.

329. ↩ . Page 18, n° 101.

330. ↩ . Page 19, n° 102 et AD34 - 1 M 933.

331. ↩ . Page 19, n° 105.

332. ↩ . Page 19, n° 106. Vila 1976.

333. ↩ . Page 17, n° 77.

334. ↩ . Page 17, n° 80.

335. ↩ . Page 17., n° 81.

336. ↩ . Page 17, n° 83.et Page 17, n° 84.

337. ↩ . Page 18, n° 90.

338. ↩ . Page 18, n° 91

339. ↩ . Page 18, n° 93.

340. ↩ . Page 18, n° 94.

341. ↩ . Page 18, n° 95.

342. ↩ . Page 18, n° 96, 97, 98.

343. ↩ . 22 juillet 1851.

344. ↩ . Voir page 18 après n° 20.

345. ↩ . Page 10. , n° 133.

346. ↩ . ROUSSEAU 1980.

347. ↩ . Page 11, n° 158.

348. ↩ . Page 11, n° 161.

349. ↩ . AD34 -1 M 933.

350. ↩ . AD34 - 1 M 933.

351. ↩ . AD34 - 1 M 936.

352. ↩ . Page 09, n° 114. AD34 - 1 M 835.

353. ↩ . Page 09, n° 117 et N° 116.

354. ↩ . Page 21, n° 30.

355. ↩ . Page 9, n° 118. AD34 - 1 M 933.

356. ↩ . Depuis 1849, Gherardo Freschi est en exil en France à la suite de ses activités politiques et à son engagement pour la cause des patriotes italiens.

357. ↩ . AD34 - 1 M 932; AD34 - 1 M 933, page 09, n° 119.

358. ↩ . AD34 - 1 M 933.

359. ↩ . Page 09, n° 121.

360. ↩ . Page 09, n° 127.

361. ↩ . Page 21, n° 31. Et AD34 - 1 M 933. Voir page 24, n° 17 ou le rédacteur de l’inventaire précise que

l’on saisit des armes à Mèze à la suite des troubles du 4 mars.

362. ↩ .Suite illisible car la page du document est déchirée.

363. ↩ . Page 09, n° 120. AD34 - 1 M 934.

364. ↩ . Page 09, n° 122.

365. ↩ . Page 09, n° 123.

366. ↩ . Page 09, n° 124.

367. ↩ . Page 09, n° 25. AD34 - 1 M 933.

368. ↩ . Page 09, n° 128. AD34 - 1 M 933.

369. ↩ . Commandant de la place.

370. ↩ . Page 09, n° 126.

371. ↩ . Page 09, n° 129. AD34 - 1 M 933.

372. ↩ . Page 22, n° 32. AD34 - 1 M 934. Voir CHARRAS 1997, page 165.

373. ↩ . AD34 - 1 M 934**.** Cité par CHARRAS, *op.cit*. page 159.

374. ↩ .AD34 - 1 M 933.

375. ↩ . Page 09, n° 130.

376. ↩ . AD34 - 1 M 933.

377. ↩ . Page 09, n° 131. AD34 - 1 M 934. Le sous-préfet au préfet, lettre du 14 avril 1851.

378. ↩ . AD34 . 1 M 933.

379. ↩ . Page 09, n° 132.

380. ↩ . Page 10, n° 134.

381. ↩ . Page 10, n° 135.

382. ↩ . AD34 - 1 M 933.

383. ↩ . Page 10, n° 137.

384. ↩ .Page 10. N° 138.

385. ↩ . Page 03, n° 39. AD34 - 1 M 934.

386. ↩ . Page 03, n° 40.

387. ↩ . Page 03, n° 41.

388. ↩ . AD34 - 1 M 933. Rapport du commissaire de police de Montpellier.

389. ↩ . https://maitron.fr/auriol-louis/, notice Auriol Louis par, version mise en ligne le 20 février 2009, dernière modification le 20 février 2009. AD34 -1 M 933. Le complot de Lyon, réel ou imaginé par le parti de l’ordre. On peut voir : DESSAL: 1951, 2001.

390. ↩ ..AD34 -1 M 933.

391. ↩ . AD34 - 1 M 933.

392. ↩ . AD34 - 1 M 934. Le procureur général au préfet 10 juillet 1851.

393. ↩ . Page 22, n° 3.6.

394. ↩ . Page 10, n° 143. À propos de l’affaire Aristide Ollivier voir ci-dessous.

395. ↩ . Page 10, n° 147.

396. ↩ . Page 10, n° 148. AD34 - 1 M 933.

397. ↩ . AD34 - 1 M 933.

398. ↩ . Page 10, n° 144.

399. ↩ . AD34 - 1 M 934.

400. ↩ . Discours de Poitiers du 1er juillet 1851 sur la grandeur de la France et un destin gâché par les divisions.

401. ↩ . Page 11, n° 150.

402. ↩ . Page 11, n° 154.

403. ↩ . AD34 - 1 M 934

404. ↩ . Page 21, n° 31. AD34 - 1 M 933. AD34 - 1 M 033. Page 24, n° 17 : des armes seront saisies à la suite des troubles de mars.

405. ↩ . Page 10, n° 145. -rapport du commissaire de police AD34 - 1 M 933 du 23 juillet 1851 suivi du rapport de la gendarmerie.

406. ↩ . Page 22, n° 39. AD34 - 1 M 933. Rapport du maire au préfet AD34 - 1 M 933. Rapport de gendarmerie. AD34 - M 6 933.

407. ↩ . Page 22, n° 40. AD34 -1 M 933.

408. ↩ . Page 11, n° 151.

409. ↩ . AD34 - 1 M 934.

410. ↩ . AD34 - 1 M 933.

411. ↩ . Page 11, n° 153.

412. ↩ . Page 11, n° 155. AD34 - 1 M 933.

413. ↩ . Page 11, n° 163.

414. ↩ . Page 11, n° 156.

415. ↩ . Page 11, n° 157.

416. ↩ . AD34 - 1 M 835 lettre du sous-préfet de Béziers au préfet. AD34 - 1 M 933.

417. ↩ . Page 11, n° 159.

418. ↩ . Page 11, n° 160.

419. ↩ . Page 11, n° 162.

420. ↩ .AD34 - 1 M 933.

421. ↩ . Page 22, n° 42.

422. ↩ . Page 22, n° 44. Le manuscrit comporte une déchirure.

423. ↩ . AD34 -1 M 933.

424. ↩ .AD34 -1 M 933.

425. ↩ . Rapport de gendarmerie AD34 - 1 M 933.

426. ↩ . AD34 - 1 M 936.

427. ↩ . AD34 - 1 M 934.

428. ↩ . Page 10, n° 146. Voir courrier du sous-préfet au préfet en date du 23 juillet 1851. Voir AD34 - 1 M 936.

429. ↩ . Page 09, n° 149. AD34 -1 M 936.

430. ↩ . AD 34 - 1 M 934. Lettre du sous-préfet au préfet.

431. ↩ . AD34 - 1 M 933.

432. ↩ . AD34 - 1 M 934.

433. ↩ . Voir par exemple : CHARLES 1991.

434. ↩ . AD34 - 1 M 934, lettre du sous-préfet au préfet du 6 novembre 1851 et compte rendu du commissaire de police.

435. ↩ . Page 24, n° 17.

436. ↩ . Page 24, n° 8

437. ↩ . Page 24, n° 19 et page 24, n° 21.

438. ↩ . AD34 - 1 M 936. Page 24, n° 20.

439. ↩ . Page 24, n° 22.

440. ↩ . Page 24. , n° 23.

441. ↩ . Page 09, n° 115.

442. ↩ . Page 21, n° 27.

443. ↩ . Page 21, n° 28. AD 34 - 1 M 934. AD34 - 1 M 932

444. ↩ . Page 21, n° 29

445. ↩ . AD34 -1 M 932

446. ↩ . Page 22, n° 33.

447. ↩ . Page 22, n° 34. AD34 -1 M 934.

448. ↩ . Page 22, n° 35.

449. ↩ . Page 22, n° 37.

450. ↩ . Page 11, n° 152.

451. ↩ . Page 22, n° 41.

452. ↩ . AD34 -1 M 934.

453. ↩ . AD34 - 1 M 835.

454. ↩ . AD34 -1 M-934.

455. ↩ . Page 25, n° 15

456. ↩ . Page 25, n° 16**.**

457. ↩ . Page 25, n° 17.

458. ↩ . Page 26, n° 18 et n° 19. AD34 -1 M 933.

459. ↩ . Page 26, n° 23.

460. ↩ . Page 25, n° 20. AD34 -1 M 933.

461. ↩ . AD34. 1 M – 933 et page 25, n° 21.

462. ↩ . Page 26, n° 22. AD34 - 4 M 314.

463. ↩ . Page 26, n° 02. AD34 1 M 934. 1 M - 835. CROS [s.d.]

464. ↩ . Fin du mandat du président de la République.

465. ↩ .Page 26, n° 24. AD34 -1 M 933.

466. ↩ . Page 24, n° 17.

467. ↩ . Page 24, n° 18.

468. ↩ . Page 24, n° 19.

469. ↩ . Page 24, n° 20.

470. ↩ . Page 24, n° 22

471. ↩ . Page 24, n° 23.

472. ↩ . Page 10, n° 42. Cet épisode fera l'objet d'une publication indépendante.

473. ↩ . Page 20, n° 86.

474. ↩ . Page 20, n° 87.

475. ↩ . Page 19, n° 82.

476. ↩ . Page 21, n° 103.

477. ↩ . Page 21, n° 104.

478. ↩ . Page 21, n° 107.

479. ↩ . RULOF 1998.

480. ↩ . ANDREANI 1989.

481. ↩ . Futur Vic-la-Gardiole.

482. ↩ . Cité par MAYAUD 1990. CARON 2006.

483. ↩ . Nous n'avons pas dépouillé la presse de l'Hérault dans ce domaine, pas plus que l'ensemble des pétitions conservées aux Archives nationales, ce n'est pas notre sujet.

484. ↩ . JARRIGE 2004.

485. ↩ . AGULHON 2002.

486. ↩ . HUARD 1981, page 47.

487. ↩ . AGULHON 2002.

488. ↩ . Rapport du procureur général de Montpellier, 10 mars 1851. cité par zevaes 1934, page 91.

489. ↩ . Frère d'Emile futur ministre de Napoléon III. https://maitron.fr/ollivier-aristide/, notice Ollivier Aristide, version mise ne ligne le 20 février 2009. Dernière modification le 20 février 2009.

490. ↩ . Cité par ESTEVE 1999 page 28. propos du procureur général de Grenoble

491. ↩ . Expression de DUVEAU1 948, page 49.

492. ↩ . Cette formule a été attribuée à Michel Rocard (1930-2016).

493. ↩ . Lois du 19 juin 1849, renouvelée en juin 1850 puis juin 1851 et juillet 1851.

494. ↩ . PONCIER 1999.

495. ↩ . Louis Chevallier disait dès 1951 : « la révolution parisienne de 1848 ne résume en aucune façon l'histoire générale de la France à la même époque » cité par MAYAUD 1990, page 58.

496. ↩ . Alain Corbin, préface à l'ouvrage de VIGIER, 1998

497. ↩ . CHARLES 1991, page 67.

Table des Figures

- Fig. 1 : Extrait du manuscrit (AD34 - 1 M532, page 10).
- Fig. 2 : Image générée par IA. Est-elle représentative d'un insurgé de juin 1848 ? Elle illustre le symbole du bonnet phrygien.
- Fig. 3 : Bessan : placard apposé sur la porte de riches propriétaires et réclamant de meilleurs salaires.AD34-1M931.
- Fig. 4 : "Surpris en train de braconner", Wilhelm Simmler (1840-1923). Gravure sur bois.
- Fig. 5 : Carte du département de l'Hérault.

Bibliographie

L'étude de la II^{e} République dans l'Hérault reste à conduire. Elle est aujourd'hui incomplète.

- **ANNUAIRE 1848:** *Annuaire administratif, historique, statistique et commercial du département de l'Hérault pour l'an 1848*, Montpellier. L. Castel, 1848, 495 p.

- **AGULHON 1958** : Agulhon Maurice, L'enquête du Comité du Travail de l'Assemblée Constituante (1848). Étude critique de son exécution dans deux départements du Midi, *Annales du Midi*, 41, 1958, pp. 73-85.

- **AGULHON 1979** : Agulhon (Maurice), *La république au village,* collection l'Univers historique, Paris, éditions du Seuil, 2^{e} édition 1979, 553 p.

- **AGULHON, SAGNES, TOREILLES, HUARD 1981** : Agulhon (Maurice), Sagnes (Jean), Toreilles (Claire) et Huard (Raymond), Quarante-huitards et déportés. Les républicains de l'Hérault au milieu du XIX^{e} siècle, *Études sur Pézenas et l'Hérault,* tome 12, 1981-254 p.

- AGULHON 1997 : Agulhon (Maurice), Sur la représentation de la République en 1848 (1^{e} partie) dans *Revue d'Histoire du XIXe siècle,* t. 14, 1997/1. Cinquante ans de recherches sur 1848, pp. 107-112.

- **AGULHON 2002**: Agulhon (Maurice), 1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852, éditions du Seuil, 2002. *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, n° 8.

- **ALBERGE 2001** : Alberge (Claude), *Les Fous de la République*, Études et communication éditions, Esparon, 2001.

- ANDREANI 1989 : Andréani (Rolland), « *La presse quotidienne de Montpellier des origines à 1944»*. Thèse pour le doctorat d'État., Université de Toulouse-le-Mirail, 3 volumes, tapuscrit, 1989.

- ANDREANI, LEULIEZ 1999 : Andréani (Roland) et Leulliez (Marianne) (dir.), De la révolution au coup d'état (1848-1851), les répercussions des évènements parisiens entre Alpes et Pyrénées, *Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier II, décembre, 1999.

- **ANDREANI 1999-2000-2001** : Andreani (Roland), Les Renouvier dans la société montpelliéraine (1790-1863), *Études Héraultaises,* 1999-2000-2001 n° 30-31-32, pages 331-336.

- APPOLIS 1948 a : Appolis (Émile), Les débuts de la seconde République dans l'Hérault, *Revue historique et littéraire du Languedoc,* 1948, pages 272-285.

- **APPOLIS 1963** : Appolis (Émile), Un démocrate social sous la Seconde République Marcel Atger, sous-commissaire à Lodève (16 mars - 13 avril 1848), *Actes du 87e Congrès des Sociétés Savantes*, Section Histoire moderne et contemporaine, Poitiers, 1962, (1963), p. 363-335.

- **APRILE 2022** : Aprile (Sylvie), 1815-1870. La révolution inachevée. Ouvrage dirigé par Henry Rousso, *Histoire de France* sous la direction de Joël Cornette, Gallimard, 2010, 821 pages, édition de poche 2022.

- BABY 2016 : Baby (Luc), Pensée morale et religieuse d'après la presse de l'Hérault sous la Seconde République, *Cahiers de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, publication de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, tome 26, 2016.

- **BELLET 2023** : Bellet (Michel-Édouard), Moderniser et embellir la voirie au XIXe siècle à Saint-André-de-Sangonis (Hérault), dans *Études Héraultaises,* n° 61, 2023, pages 145-157.

-**BELLET 2025** : Bellet (Michel-Edouard), Auguste Boyé, un édile et son village dans la deuxième moitié du XIXe siècle (Saint-André-de-Sangonis-Hérault), *Études Héraultaises* n° 63, 2025 pages 99 à 122.

- **BELIN-MILLERON 1950** : Belin-Milleron (Jean), « Les pétitions de 1848» dans *Revue des révolutions contemporaines*, tome 43, n° 186, juillet 1950, pages 175-181.

- **BOUDET 2012** : Boudet (Gérard), « Une histoire des salins de l'Hérault» dans *Études Héraultaises*, n° 42, pages 103-116.

- CARON 2006 : Caron (Jean-Claude), *Les feux de la discorde, conflits et incendies dans la France du XIXe siècle,* Hachette-Littérature, 2006, 355 pages.

- **CHARLES, 1991** : Charles (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIXe siècle,* édition du seuil, 1991, 417 pages.

- CHARLES 2021 : Charles (Christophe), Paris, « capitales» des XIXe siècles, éditions du Seuil, 2021, 660 pages - **CHARRAS 1997** : Charras (François), « Chansons et cris séditieux dans l'arrondissement de Saint-Pons de-Thomières, (Hérault)», *Bulletin de la Société archéologique et historique des Hauts cantons de l'Hérault, 20*, 1997, pp. 147-168**.**

- CHEVALIER 1978 : Chevalier (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses*, LGF Pluriel, 1978, 729 pages.

- **CHOLVY 1985** : Cholvy Gérard, Les élections du 13 mai 1849 dans le département de l'Hérault, dans *Pratiques et cultures populaires dans la France contemporaine. Hommage à Raymond Huard,* Montpellier Université Paul Valéry, 1985, pp. 73-85.

- **CHOLVY 1995** : Cholvy (Gérard), Les élection du 13 mai 1849 dans le département de l'Hérault, *Pratiques et cultures politiques dans la France contemporaine. Hommage à Raymond Huard,* 1995.

- **CHOLVY 1999 a** : Cholvy (Gérard), Les débuts de la Seconde République dans l'Hérault: une opinion catholique divisée, Roland Andréani et Marianne Leulliez (dir.), De la révolution au coup d'État (1848-1851), les répercussions des évènements parisiens entre Alpes et Pyrénées, *Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier II, décembre 1999, pp. 99-105.

- CHOLVY 1999 b : Cholvy (Marc), Les Caisses d'Épargne du Languedoc-Roussillon et la Révolution de 1848, Roland Andréani et Marianne Leulliez (dir.), De la révolution au coup d'État (1848-1851), les répercussions des évènements parisiens entre Alpes et Pyrénées, *Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier II, décembre 1999, pp. 129-138.

- **CHOLVY 2001** : Cholvy Gérard (direction), *Histoire de Montpellier,* Ed. Privat, nouvelle édition 2001,434 pages.

- **CORBIN 1991** : Corbin (Alain), Histoire de la violence dans les campagnes françaises du XIXe siècle: esquisse d'un bilan, *Ethnologie française,* nouvelle série, t 21, n° 3, juillet-septembre 1991, pages 224-236.

- **CORBIN 1993** : Corbin (Alain), La violence rurale dans la France du XIXe siècle et son dépérissement: dans l'évolution de l'interprétation politique, *Cultures et conflits*, n° 09-10, printemps été 1993 [en ligne], mis en ligne le 13 mars 2006. URL: http://journal.openedition.org/conflits/298; DOI: https//doi.org/10.40000/conflits.298.

- **CROS [s.d.]** : Cros (Jacques), Le complot de Berlou, *Association pour la mémoire des Résistances républicaines,* [en ligne: Berlou - Association 1851].

- **DALLISON 2004** : Dallisson (Rémi), *Les trois couleurs Marianne et l'empereur,* Éditions BH, 312 pages.

- **DARRIULAT 2026** : Darriulat (Philippe), *L'acropole des va-nu-pieds. Juin 1848: l'insurrection et ses conséquences vues du Faubourg Saint-Antoine,* Paris, Champs Vallon, 2026, 474 pages.

-**DEMIER 2000** : Démier (Francis), *La France du XIXe siècle,* éditions du Seuil, 2000, 606 pages.

- DESSAL 1951 : Dessal (Marcel), Le Complot de Lyon et la résistance au coup d'État dans les départements du Sud-Est, *1848. Revue des révolutions contemporaines,* n° 189, décembre 1951, p. 83-96.

- **DESSAL 2001** : Dessal (Marcel), « Le complot de Lyon et la résistance au coup d'État dans les départements du Sud-Est», dans Revue d'histoire du XIXe siècle, n° 22, 2001 [en ligne]. Mis en ligne le 27 juin 2005.URL: http://journals.openedition.org/rh19/255:DOI 10.4000/rh19.255.

- **DUVEAU 1948** : Duveau (Georges), 1848 *en France, le livre du centenaire*, Paris 1948.

- ENCREVE 1975 : Encrevé (André), « Protestantisme et politique Les protestants du Midi en décembre 1851 *»,* dans *Droite et Gauche en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours. Actes du colloque de Montpellier, 9-10 juin 1973,* Montpellier, Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1975, pp. 161-196.

- **ESTEVE 1997** : Estève (Christian), Les tentatives de limitation et de régulation de la chasse en France dans la première moitié du XIXe siècle, *Revue Historique*, t. 297, Fasc. 1 (601), Janvier-Mars 1997, pp. 125-164.

- ESTEVE 1999 : Estève (Christian), Recherches sur la question cynégétique en 1848» dans *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, tome 18, 1999/1 pages 27-47.

- **GARDI 2026 :** Gardi (Romain), « La violence politique au village : paroles, chansons, et gestes de contestation dans le Luberon (1848-1851) », dans *Provence Historique,* tome LXXVI, fascicule 279, Janvier-juin 2026, pages 51-65.

-**GEGOT 1999 :** Gegot (Jean-Claude), « Le personnel judiciaire et la révolution de 1848 dans l'Hérault», dans Roland Andréani et Marianne Leulliez (dir.), De la révolution au coup d'état (1848-1851), les répercussions des évènements parisiens entre Alpes et Pyrénées, *Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier II, décembre 1999, pp. 107-128.

- **GIRARD 1968** : Girard (Louis), *La IIe République,* Éditions Calmann-Lévy, 1968, 318 pages.

- **GRIBAUDI** - **RIOT-SARCEY 2009** : Gribaudi (Maurizio), Riot-Sarcey (Michèle) *1848, la révolution oubliée,* éditions de la Découverte, 288 pages, 2009.

- **HAYAT 2006** : Hayat (Samuel), La république et l'urne, *Pouvoirs*, 116, 2006 pages 31-44.

- **HAYAT 2014** : Hayat (Samuel), *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848,* éditions du Seuil, Paris 2014, 410 pages.

- HUARD 1971 : Huard (Raymond), La défense du suffrage universel sous la Seconde République: les réactions de l'opinion gardoise et le pétitionnement contre la loi du 31 mai 1850 (1850-1851), *Annales du Midi: revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale,* Tome 83, n° 103,1971, pages 316-336.

- **HUARD 1981** : Huard (Raymond), Structures du militantisme en Languedoc au XIXe siècle. Le quarante-huitard Eugene Belin (1807-1878), *Études sur Pézenas et l'Hérault*, XII, 1981, pages 43-54.

- HUARD 1982 : Huard (Raymond), *Le mouvement républicain en Bas-Languedoc : 1948-1891*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 520 pages, 1982.

- **HUARD 1984** : Huard (Raymond), Souvenir et tradition révolutionnaires: le Gard: 1848-1851, *Annales historiques de la Révolution française,* n° 258, 1984, Nîmes au temps des Révolutions, 1789-1848, pages 565-587.

- **HUARD 2008** : Huard (Raymond), *La conquête républicaine dans le Gard. Les moments, les idées, les hommes, 1830-1880,* éditions Inclinaison, 170 pages, 2008.

- **IHL 2010** : Ihl (Olivier), L'urne et le fusil, sur les violences électorales lors du scrutin du 23 avril 1848, dans *Revue française de science politique*, vol 60, n° 1, 2010, pages 9 à 35 et voir page 20.

- JARRIGE 2004 : Jarrige (François), « Une barricade de papiers»: le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel en mai 1850, *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 29, p. 53-70.

- JAULE 2001 : Jaule (Lucien), Une liberté en souffrance : l'association au XIXe siècle, *Associations et champ politique loi de 1901* Sous la direction de Claire Andrieu, Gilles Le Béguec et Danielle Tartakowsky, éditions de la Sorbonne, 2001, 724 pages. Pages 75 à 100.

- **JOFFRE 1999** : Jofre (Nathalie), L'enquête sociale de 1848 : enjeux et limites. Le cas du département de l'Hérault, De la révolution au coup d'État (1848-1851), les répercussions des évènements parisiens entre Alpes et Pyrénées, Roland Andréani et Marianne Leulliez (dir.), *Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998*, Université Paul Valéry-Montpellier II, décembre 1999, pp 85-98.

- MAITRON : *Le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social*. [en ligne] : Maitron

- MARX 2013: Marx (Karl), Les *luttes des classes en France 1848-1850*, Ink Book éditions Paris 2013. Edition numérique.

- MAYAUD 1990 : Mayaud (Jean-Luc), Les paysanneries françaises face à la Seconde République, *1848. Révolutions et mutations du XIXe siècle*, n° 6, 1990. Le XIX^{e} siècle en question pages 55-64.

- **MERCADIER 1969** : Mercadier (Jean) « *La révolution de 1848 à Lodève»,* chez l'auteur, 1969, 21 pages.

- **MICHELET 2022** : Michelet (Maxime, *L'invention de la présidence de la République*, éditions Passés/composés, Paris, 2022, 396 pages.

- **MORET 2016** : Moret (Frédéric), Adresses et pétitions, *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Pigenet (Michel) et Tartakowsky (Danielle), Éditions La découverte 2016, pages 153-159.

- **MURAT 1987** : Murat (Irène), *La II^{e} République*, éditions Fayard, 1987. 533 pages.

- **NOISIEL 2018** : *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent ans à nos jours,* éditions Agone, 829 pages.

- **PIGENET et TARTAKOWSKY** (dir.) **2016** : Pigenet (Michel) et Tartakowsky (Danielle) [direction] *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, éditions la Découverte, 2016, 799 pages.

- PONCIER 1999 : Poncier (Antony), L'idée de complot dans le discours du pouvoir sous la Seconde République, *Revue d'histoire du XIXe siècle*, Tome 18, 1999/1 pages 95-108.

- **RAPHAEL 1909**: Raphael (Paul), La loi du 31 mai 1850 (1er article), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 13, n° 3, 1909, pages 277-304.

- RICHARD-RALITE 2022 : Richard-Ralite (Jean-Claude), L'assassinat du substitut du procureur de la république à Lodève le 19 mai 1849, *Bulletin du Groupe d'Études et de Recherches du Clermontais*, fascicule 235-236-237, 2^{e} trimestre 2022 pages 31-34.

- **RIOT-SARCEY 2023** : Riot-Sarcey (Michèle), *Le procès de la liberté, une histoire souterraine du XIXe siècle en France*, éditions de La Découverte, 2023, 436 pages.

- **ROUSSEAU 1980** : Rousseau (Frédéric), *Le Suffrage universel: novembre 1850 - novembre 1851 : presse et parti républicain à Montpellier sous la seconde République»*, mémoire, Université de Montpellier III, 1980. Tapuscrit.

- **ROUSSEAU 1990** : Rousseau (Frédéric), Journalisme et militantisme républicain sous la Seconde République. *Le Suffrage Universel*, journal de l'Hérault, *Bulletin du centre d'Histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Université de Montpellier III, 47, Montpellier, 1990, pp. 3-20.

- **RULOF 1998** : Rulfo (Bernard), L'affaire du Plan de l'Olivier, espace public et politique à Montpellier au XIXe siècle», *Bulletin du centre d'Histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen Roussillon,* n° 61, Janvier 1998, pages 6-27.

- RULOF 2009 : Rulof (Bernard), L'affaire du plan de l'olivier. Sentiment d'appartenance et politique populaire dans la France du XIXe siècle, *Histoire culturelle et sociale, le journal de la Société d'histoire sociale*, volume 6, 2009, n° 3 pages 323-343.

-**RULOF 2013** : Rulof (Bernard), Des sujets dévoués et fidèles. À la recherche des légitimistes populaires montpelliérains, *Études Héraultaises*, n° 43, 2013, pages 109-118.

- **RULOF 2020 :** Rulof (Bernard) *Popular Legitimism and the Monarchy in France: Mass politicis without*

parties 1830-1880. Palgrave Studies in Modern Monarchy. Cham, Switzerland : Springer Nature, 2020, 350 pages.

- **SAGNES 1981** : Sagnes (Jean), Un village languedocien face au coup d'État de 1851, *Études Héraultaises,* 1981, n° Espace 2, pages 5-34.

- **SAGNES 2006** : Sagnes (Jean), *Les racines du socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte, le paupérisme des années 1840*, Éditions Privat, 2006, 246 pages.

- **SECONDY 2006** : Secondy (Philippe), *La persistance du Midi blanc. L'Hérault (1789-1962),* Perpignan, PUP, 2006, 393 pages.

- **SOBOUL 1976:** Soboul (Albert), *Problèmes paysans de la révolution 1789-1848*, Éditions F. Maspero, 442 pages, 1976.

- **SEWEL 1981:** Sewel (William, Hamilton), La confraternité des prolétaires: conscience de classe sous la monarchie de Juillet, *Annales Économie, Société, Civilisation*, 36e année, n° 4, 1981, pages 650-671.

- **TANCHOUX 2013** : Les « pouvoirs municipaux» de la commune entre 1800 et 1848: un horizon chimérique?», *Parlement, revue d'histoire politique*, 2013/2 n° 20 pages 35-48.

- TRIOMPHE 2011 : Triomphe (Pierre), Au nom de Dieu, du Roi et de tous les miens. Imaginaire, sociabilité et expressions politiques des classes populaires royalistes dans la France méridionale (1800-1851), *Annales du Midi: revue archéologique historique et philologique de la France Méridionale*, tome 123, n° Espace 274, 2011 pages 195-212.

- **TUDESQ 1995** : Tudesq (André-Jean), L'élection du président de la République en 1848 dans le département de l'Hérault, *Annales du Midi,* 1995, Tome 67, n° Espace 32, pages 331-340.

- **VIGIER 1966** : Viguier (Philippe), *1848, les Français et la république,* Hachette-Littérature, 1998.437 pages.

- **VILA 1976** : Vila (Sylvie), *Les milieux populaires et la république dans l'Hérault de 1815 à 1852. Mutations dans les comportements politiques*, thèse de troisième cycle sous la direction de Maurice Agulhon, 2 volumes dactylographiés, 847 pages. Université Paris I-Sorbonne.

- **VINDT 2021** : Vindt (Gérard), *Histoire des révoltes populaires en France*, Éditions La Découverte, Paris 2021 (consulté en édition électronique 30 /03/2021. ISBN numérique 9782348058967).

- **WEBER 1976:** Weber (Eugen), *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Fayard, éditions Recherches. 839 pages.

- **ZEVAES 1934** : Zévaès (Alexandre), La propagande socialiste dans les campagnes en 1848», *La Révolution de 1848 et les révolutions du XIXe siècle,* tome 31, n° 149, juin-juillet-août 1934, pages 75-94.

Sources imprimées faisant référence :

- *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1848 présenté au Président de la République par le Garde des sceaux*, ministre de la Justice, août 1850. Paris, imprimerie nationale, 300 pages. Et mêmes références pour les années 1849,1850,1851 et 1852.

- **D'AUDIGANNE 1854** : D'Audiganne (A), *Les populations ouvrières et les industries de la France,* 2 volumes, 1860.

- **FABREGAT 1974** : Fabrégat (Auguste), *Annales municipales de la ville de Béziers*, tome II, Béziers 1874, 392 pages.

- STERN 1869 : Stern (Daniel), [Marie d'Agout] *Histoire de la révolution de 1848*, 2 volumes, 1869.

- **TROUBAT 1890** : Troubat (Jules) *Souvenirs du dernier secrétaire de Sainte-Beuve,* Paris, 1890, 396 pages.

Archives départementales :

Séries M : préfecture administration dont : 1 M 282 - 1 M 817 - 1 M 835 - 1 M 927 - 1 M 931 - 1 M 932 - 4 M 179 - 4 M 314 - 4 M 456 - 1 M 933 - 1 M 934 - 3 M 1144 -1 M 929 - 1 M 930 - 1 M 933 -1 M 934

Journaux consultés : *L'Echo du Midi*, *L'Intransigeant*, *Le Montagnard*, *Le Messager du Midi*, *Le Suffrage universel*, etc. : en ligne sur :

Gallica (https: //gallica.bnf.fr/accueil/fr/html/accueil-fr),

Retronews (https://www.retronews.fr)

ou Memonum (https://memonum.mediatheques.montpellier/fr/content/accueil-fr).

CAHIERS

D'ARTS ET TRADITIONS RURALES

N°37 B(2026)

ISBN : 979-10-90704-47-3

Directrice de la publication : Sylvie L'Hostis, présidente.

Comité de rédaction : Bureau d'Arts et Traditions Rurales

Les monographies et revues anciennes peuvent être acquises auprès de la Librairie Clerc

7 rue Alexandre Cabanel. 34 000 Montpellier. Tél. : 04 67 66 05 97 .Clerc.p@wanadoo.fr

A défaut, un envoi au format PDF peut-être fourni directement par ATR au prix de 15 €.

Toutes les publications d'ATR sont consultables : https://www.etudesheraultaises.fr/arts-et-traditions-rurales-atr/

Arts et Traditions Rurales

Association loi 1901.

Préfecture de l'Hérault, n° 8818, J.O. du 25 juin 1974.
Adhérente au Mouvement des Foyers Ruraux.
La revue est publiée avec le concours du Conseil Départemental de l'Hérault.
Siège social : 38, rue Proudhon - 34000 Montpellier
Siège administratif : 1 ter, rue des Clauzels - 30170 Pompignan
https://www.facebook.com/atr.572313

site : https://artettraditionsrurales.fr

Contact : « contact@artettraditionsrurales.fr »

Légende de la couverture : Huile sur toile (95X 130) de Henri-Félix PHILIPPOTEAUX (1815-1884). « Lamartine refusant le drapeau rouge devant l'Hôtel-de-Ville ». Conservation : Petit Palais, musée des Arts de la Ville de Paris.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les nalyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

Toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause est illicite (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur.